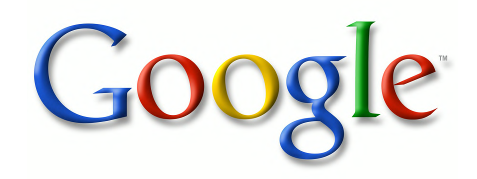






HISTOIRE
DE LA VIE
DE LOUIS XIII.
TOME QUATRIEME.

HISTOIRE

DE LA VIE

DE LOUIS XIII,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

PAR M. DE BURY.

TOME QUATRIEME.

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando, pariterque monendo.
Horat. de art. Poet.



A PARIS,
Chez SAILLANT, Libraire, rue Saint Jean-de-Beauvais.

M. DCC. LXVIII.

Avec Appprobation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE LOUIS XIII.

TOME QUATRIEME.



ENDANT que le Chancelier Seguier répandoit la terreur dans la Normandie, le Roi faisoit à Paris des actes de clémence. Au commencement de cette année, il rendit la liberté à plusieurs personnes illustres. Le Comte de Grancey-Medavi, Maréchal de Camp, & le Comte de Saint-Aignan, qui avoient été mis à la Bastille pour l'affaire de Thionville, en sortirent sur la fin de

ANNÉE 1640.

1640. Janvier. On accorda la même grace au Comte du Fargis & au sieur du Coudray - Montpensier. Comme Monsieur paroissoit résolu de ne plus entrer dans aucune intrigue, on crut qu'il n'y avoit aucun inconvénient à tirer de la Bastille ces deux Gentilshommes, qui lui étoient fort attachés.

Le Prince Cazimir sortit dans les derniers jours de Février du Château de Vincennes. Ladislas son frere, Roi de Pologne, avoit envoyé au Roi un Ambassadeur, pour demander sa liberté. Le 8 Mars, ce Prince s'étant rendu à Saint Germain pour saluer leurs Majestés, il eut l'honneur de dîner avec le Roi.

Le desir de mortifier le Roi d'Angleterre rendit la Cour de France plus lente & plus difficile, à l'égard de la liberté de l'Electeur Palatin, que ce Monarque faisoit solliciter avec beaucoup de vivacité par son Ambassadeur. Le Cardinal ne la refusoit pas absolument, mais il ne vouloit l'accorder qu'à condition que Sa Majesté Britannique entreroit dans la ligue de la France & de

la Suede contre l'Empereur, & qu'elle s'engageroit à ne conclure aucun 1640. Traité de paix, à moins que son neveu ne fût rétabli dans la dignité de ses ancêtres. Charles I, qui étoit résolu de garder la neutralité, demandoit que son neveu fût délivré sans aucune condition, & pendant que les deux Cours contestoient sur cet article, le Prince demeuroit toujours en prison. Il y a lieu de croire qu'il y seroit encore resté long-tems si la Reine de Suede n'étoit venue à son secours. Elle parut s'intéresser à son malheur, & le Cardinal, qui vouloit la ménager, eut plus d'égard à sa recommandation qu'à celle du Roi d'Angleterre. Grotius, Ambassadeur de Christine à la Cour de France, reçut ordre de cette Princesse de solliciter de sa part la liberté de l'Electeur Palatin, & de présenter au Roi de France une Lettre qu'elle lui écrivoit pour lui demander cette grace. Le Roi d'Angleterre manda de son côté au Comte de Leycestre, son Ambassadeur à la Cour de France, qu'il vouloit absolument que ce Prince fût élargi sans condition,

1640. Grotius fut long-tems sans pouvoir obtenir audience du Roi ; on lui disoit toujours que ce Prince étoit incommodé de la goutte. Grotius n'étoit pas agréable au Cardinal, il avoit même plusieurs fois demandé son rappel ; mais le Chancelier Oxenstiern, Régent du Royaume de Suede, s'étoit obstiné à vouloir que Grotius continuât ses fonctions. Enfin, le Roi lui donna audience le 2 Mars, & Grotius employa toute son éloquence pour fléchir ce Prince.

Après lui avoir dit, que la clémence étoit la vertu la plus digne de rendre un Roi semblable à la Divinité, & surtout un Roi très-chrétien, protecteur de la Religion de Jesus-Christ, le plus parfait modele de cette vertu ; il lui rappella le souvenir de Henri IV son pere, qui s'étoit fait adorer de ses peuples par sa clémence. Il le conjura de regarder avec des yeux de compassion le triste héritier des malheurs de la Maison Palatine, dont le Chef, qui tenoit autrefois le prémier rang dans l'Empire, exerçoit de droit toutes les fonctions de la dignité impéria-

le, quand le Thrône étoit vacant. Que l'on voyoit aujourd'hui ce Prince dépouillé de tous ses biens, & réduit à chercher un asyle dans les Pays étrangers; qu'enfin, si Sa Majesté avoit la bonté de lui rendre sa liberté, elle causeroit une extrême satisfaction à plusieurs Souverains d'Allemagne, & sur-tout à la Reine de Suede, qui chercheroit toutes les occasions de lui en témoigner sa reconnoissance (1). 1640.

Le Roi écouta le discours de Grotius avec beaucoup d'attention, & il parut à l'air de son visage, qu'il en étoit touché. Il lui répondit en peu de mots, que l'on n'ignoroit pas les raisons qui l'avoient déterminé à s'assurer de la personne du Prince Palatin, pour le bien de la cause commune, ni les soins qu'on avoit pris, pour engager le Roi d'Angleterre à secourir efficacement la Maison Palatine, à laquelle il devoit prendre plus d'intérêt que Personne. » Sire, répondit Grotius, il ne m'ap» partient pas d'entrer dans les rai-

(1) Lettre de Grotius, du 3 Mars.

1640. » ſons, qui ont conduit Votre Ma-
» jeſté dans ſes réſolutions; mais s'il
» m'eſt permis de dire ce que je
» penſe à un ſi grand Roi, ſans man-
» quer au reſpect que je lui dois,
» il me paroît que le meilleur re-
» mede qu'on puiſſe apporter à ces
» ſortes de maux, c'eſt de les ou-
» blier, & d'empêcher qu'il n'en ar-
» rive de ſemblables à l'avenir. Je
» pourrois encore ajouter, que ſi
» Monſieur l'Electeur eſt tombé dans
» quelque faute, elle doit vous pa-
» roître d'autant plus excuſable qu'il
» n'eſt ni aſſez avancé en âge pour
» avoir acquis une grande expérien-
» ce du monde, ni aſſez puiſſant
» pour avoir à ſon ſervice les gens
» les plus capables de lui donner
» les meilleurs conſeils «. Le Roi ré-
pondit à Grotius, qu'il avoit en-
tendu ſes raiſons & qu'il y feroit at-
tention, ainſi qu'aux Lettres de la
Reine. Grotius les lui préſenta en
le priant de n'écouter, dans la dé-
ciſion de cette affaire, que les ſen-
timens de bonté qui étoient gravés
dans le cœur de Sa Majeſté.

L'Electeur ne ſortit cependant de

prison que sur la fin du mois de Mars. Le sieur de Chavigni alla le prendre dans son carosse & le conduisit chez le Comte de Leycestre, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique. On lui donna quatre-vingt domestiques & quinze cens francs à dépenser par jour jusqu'à son départ. Le 3 Avril il fut conduit à l'audience du Roi par le Duc de Chevreuse & par le Comte de Brulon, Introducteur des Ambassadeurs. Il étoit accompagné de tous les Seigneurs Anglois qui étoient alors à Paris. Après les premiers complimens, il s'assit & se couvrit en présence du Roi, qui le fit ensuite dîner avec lui. Il salua la Reine & le Dauphin, mais il ne rendit point de visite à Monsieur, qui refusa de lui donner la droite. Il alla voir le Cardinal à Ruel, il ne fit aucune difficulté de la lui laisser prendre, & quand on lui représenta que, par cette conduite, il sembloit reconnoître la dignité des Cardinaux, il répondit, qu'il ne devoit rien à Richelieu comme Cardinal; mais qu'il ne disputoit aucun honneur au

1640.

plus grand homme de son siécle.

1640. » Les préparatifs de la France » pour la campagne de 1640 étonneront sans doute la postérité, dit » le Cardinal de Richelieu dans son » Testament politique, puisque lorsque je me les remets devant les » yeux, ils font le même effet en » moi, bien que j'en aie été le principal auteur.

» Toutes les dépenses de la guerre, qui avoient été faites par extraordinaires, furent converties » en ordinaires. Toutes les troupes » qui avoient auparavant été levées » sur la fin des campagnes, pour » suppléer au dépérissement qui arrive toujours aux armées, lorsqu'elles ont été quelque tems sur » pied, eurent des quartiers d'hyver comme les autres, pour être » en état de servir au printems.

Affaires d'Italie. Les opérations de la guerre commencerent cette année en Italie par le siége de Cazal que le Marquis de Léganès entreprit au commencement d'Avril. Le Comte d'Harcourt se mit aussi-tôt en marche, résolu de l'attaquer dans ses retranche-

mens, ſans attendre les recrues qui lui venoient de France. Il arriva le 28 à la vue du camp des Eſpagnols; & le lendemain, quoique l'armée du Marquis fût plus forte que la ſienne d'environ ſix mille hommes, il mit ſes troupes en ordre de bataille. Il donna le commandement de ſa cavalerie au Vicomte de Turenne, & celui de ſon infanterie, partagée en trois corps, au Comte du Pleſſis-Praſlin, au Comte de la Mothe-Houdancourt & aux Marquis de Ville & de Pianezze, qui conduiſoient les troupes de Savoye. L'attaque, qui commença ſur les trois heures après midi, dura juſqu'à huit heures du ſoir. 1640.

Le Comte du Pleſſis, repouſſé juſqu'à trois fois, rallia ſes troupes à cinquante pas des retranchemens, qui furent enfin forcés à la quatrieme attaque. Dans le même tems le Vicomte de Turenne & le Comte de la Mothe-Houdancourt ouvrirent de leur côté un paſſage aux troupes qu'ils commandoient. Les ennemis plierent de tous côtés & furent obligés de ſe retirer en déſor-

1640. dre. Ils perdirent six mille hommes tués ou prisonniers, leurs munitions & presque tout leur bagage.

Siege de Turin. Le Comte d'Harcourt, après avoir délivré Cazal, résolut d'assiéger Turin, dont la citadelle étoit occupée par les François, quoique le Prince Thomas fût maître de la Ville avec une garnison de quinze cens chevaux & de cinq mille hommes d'infanterie, sans parler d'un nombre presqu'égal de Bourgeois qui avoient pris les armes. Ce fameux siége dura quatre mois & demi. Le Marquis de Leganès, voulant réparer l'affront qu'il avoit reçu devant Cazal, vint au secours de la place à la tête de douze mille hommes d'infanterie & de quatre mille chevaux, & il enferma le Comte d'Harcourt entre son armée & la Ville de Turin. Il étoit si persuadé que le Comte ne pourroit lui échapper, qu'il écrivit au Prince Thomas d'avertir les Dames de Turin, qu'il étoit tems de louer des fenêtres pour voir passer *le Cadet la Perle* (1); mais le Comte

(1) On le nommoit ainsi, ou *la Perle*

d'Harcourt sçut également se défendre contre les sorties du Prince Thomas & contre les attaques du Marquis de Léganès. Les Espagnols entreprirent plusieurs fois de forcer ses retranchemens sans pouvoir y réussir. La valeur des troupes & l'expérience de leurs Généraux suppléoient au nombre. Le Vicomte de Turenne fut blessé d'un coup de mousquet à l'épaule droite, dans un combat qui se donna le 2 Juin. Il fut obligé de se faire transporter à Pignerol. 1640.

La journée du 11 Juillet fut une des plus laborieuses. Les Espagnols firent une attaque générale qui dura jusqu'à la fin du jour, ils revinrent trois fois à la charge, & se voyant repoussés de toutes parts, ils se retirerent après avoir perdu plus de quatre mille hommes.

Le Vicomte de Turenne, qui ne s'étoit pas trouvé à cette action, arriva le lendemain au camp avec un

des Cadets, parce qu'il étoit Cadet de la Branche d'Elbeuf, cadette de la Maison de Lorraine, & qu'il portoit toujours une grosse perle en pendant d'oreille.

renfort de huit mille hommes, & l'armée Espagnole en reçut également un de quatre mille.

Le Marquis de Leganès désespérant de forcer les François dans leurs retranchemens, s'attacha principalement à leur couper les vivres. Il se saisit de deux postes qui fermoient presque tous les passages, & ce fut alors que le Vicomte de Turenne eut besoin de toute son habileté, pour faire passer les convois, qui n'arrivoient qu'avec une extrême difficulté & à la pointe de l'épée. Pendant vingt-deux jours que le Marquis de Leganès occupa ces deux postes, nos soldats n'eurent point d'autres nourritures *qu'un jour une poignée de ris, autant de poids un autre, & le troisieme huit onces de pain.*

La disette étoit encore plus grande dans la Ville que parmi les François. Le Prince Thomas manquoit de farine & de poudre. Il fit, le 14 Septembre une grande sortie qui ne réussit pas, parce que le Marquis de Leganès n'attaqua pas dans le même tems les retranchemens des Assiégeans, & qu'il n'arriva que pour

être témoin de la défaite des Assiégés. 1640.

Enfin, le Prince Thomas eut la liberté de sortir de Turin par une capitulation qui fut signée le 19 & exécutée le 24 Septembre. Le Cadet la Perle entra triomphant dans Turin aux acclamations du peuple, qui crioit dans toutes les rues, vive le Roi & Madame.

La prise de Turin, après un siége pendant lequel le Comte d'Harcourt s'étoit vu lui-même assiégé dans ses retranchemens, mit le comble à sa réputation dans toute l'Europe, qui le regarda comme un des plus grands & des plus heureux Capitaines de son siécle. Le fameux Jean de Wert, ayant appris toutes les circonstances d'un événement si mémorable, dit, qu'il aimeroit mieux être *Général Harcourt qu'Empereur.*

Le Roi ayant appris cette heureuse nouvelle, écrivit à Madame sa sœur une lettre datée du 15 Octobre, par laquelle il la prioit de retourner à Turin. » J'ordonne, di- » soit-il, au Comte d'Harcourt de » vous rendre tous les honneurs qui

» vous sont dûs, & au Comte du » Plessis de recevoir vos ordres. Ce » qui vous regarde m'est si cher, » que je ne puis m'empêcher de vous » conjurer de tout mon cœur de te» nir une telle conduite en Pied» mont, que ceux de Turin & de » tout le Pays connoissent à votre » avantage, quelle différence il y » aura, entre votre gouvernement » & celui du Prince Thomas. J'es» pere, cela étant, tout bien de » votre présence en ces quartiers» là, & un heureux succès en vos af» faires. . . . . . Je ne doute point » que vous ne vouliez faire paroî» tre à tout le monde, que vos in» térêts sont tellement unis aux » miens, qu'ils n'en pourront être » séparés «.

Madame Christine, en revenant à Turin, s'étoit mise, pour ainsi dire, avec tout son Conseil, à la discrétion du Cardinal de Richelieu. Les François étoient maîtres de la Citadelle & de la Ville, & le Comte du Plessis ne prenoit l'ordre de la Duchesse que pour la cérémonie. Le Comte Philippe d'Aglié étoit

celui de tous ſes Miniſtres que le Cardinal haïſſoit le plus. Il prétendoit que les conſeils qu'il donnoit à la Princeſſe & qu'elle ſuivoit aveuglément, n'étoient pas moins contraires aux véritables intérêts de la Maiſon de Savoye, qu'à ceux de la France; que la confiance particuliere que Chriſtine lui témoignoit faiſoit tort à ſa réputation, & qu'elle donnoit pretexte aux Princes, ſes beaux-freres, de la décrier dans l'eſprit des Peuples. Richelieu réſolut de le faire arrêter, & il chargea le ſieur Mazarin de conduire cette affaire avec toute la prudence dont il étoit capable. On lui envoya un ordre du Roi adreſſé au Comte d'Harcourt & au Comte du Pleſſis. Mazarin ne ſe preſſa pas de leur en parler. Il attendit, pour leur communiquer cet ordre, un jour où le Comte Philippe étoit invité à ſouper chez le Comte du Pleſſis avec pluſieurs Seigneurs des deux Nations. Ils prirent enſemble des meſures pour s'aſſurer de ſa perſonne. Lorſqu'il arriva dans la maiſon, il fut tout-à-coup environné d'une troupe de ſoldats, & 1640.

1640. l'on le conduisit dans la Citadelle de Turin ; il n'y demeura pas long-tems, on le transféra dans celle de Pignerol, & ensuite en France, où il fut mis au Château de Vincennes. La Duchesse fut vivement piquée de l'emprisonnement de son favori ; mais ceux de ses autres Ministres, qui étoient jaloux de la faveur du Comte conseillerent à Christine de dissimuler son ressentiment.

» L'insolence d'un malheureux » Piedmontois, dit le Cardinal de » Richelieu dans son Testament po- » litique, aussi présomptueux que » lâche, n'ayant pu être réduit aux » termes de son devoir, par divers » avertissemens de votre part, par » les prieres de ses proches parens » & de tous ses amis, enfin par les » clameurs de tout son Pays, irrité » contre sa conduite, vous fûtes » contraint de l'éloigner de la per- » sonne de Madame, pour la priver » de ses pernicieux conseils. Les » avantages que les ennemis tiroient » de ce dangereux esprit, étoient si » préjudiciables, qu'il vous fut im- » possible de ne pas faire par la force

» ce à quoi il ne put jamais être dif- 1640.
» posé par la raison «.

Christine avoit été obligée, quelque tems auparavant, de tirer le Pere Monod, son Confesseur, de la Citadelle de Montmelian pour l'envoyer dans le Château de Miolan. Richelieu avoit encore eu la complaisance de ne pas exiger qu'il fût amené en France, il recommanda seulement au sieur de la Cour, qui le gardoit, d'avoir grand soin qu'on ne le laissât parler à personne.

Pendant que l'armée Françoise remportoit de si grands avantages en Italie, les Maréchaux de la Meilleraye, de Chaune & de Chatillon, qui commandoient l'armée de Flandre, passerent les mois d'Avril & de Mai à faire différens mouvemens, sans qu'ils parussent avoir aucun dessein formé. Enfin le 28 Mai on prit la résolution, dans le Conseil du Roi, qui étoit pour lors à Soissons, de faire le siége d'Arras, dont Sa Majesté fit instruire le Maréchal de Chatillon, par le sieur de Puysegur, qu'il avoit envoyé au Roi pour lui en faire la proposition.

1640. » Le Conseil se tenoit à Soissons, » dit Puysegur, dans le cabinet de » l'Evêché, où il n'y avoit que le » Roi, M. le Cardinal & M. Desnoyers ; j'étois en dehors auprès » de la porte ; un quart d'heure » après M. Desnoyers me fit entrer. » Le Roi me dit, nous venons de » résoudre le siége d'Arras, il faut » tenir la chose secrete, dites seulement à M. de Chatillon d'en faire » de même. Je vais dépêcher un » courier au Maréchal de la Meilleraye, afin qu'il prenne le tems » qu'il faut pour s'y rendre. Le Maréchal de Chatillon sçaura aussi le » jour qu'il lui faudra passer la Somme pour entrer dans le Pays ennemi, & donner jalousie aux autres Places ; & moi j'irai à Amiens » où je ferai venir les troupes que » Duhallier commande sur la frontiere de Champagne.

Les Maréchaux de Châtillon & de Chaune s'étant mis en marche firent semblant de vouloir assiéger Bethune. Ceux d'Arras se hâterent d'y envoyer quelques troupes. Le Maréchal de la Meilleraye s'avança

d'un autre côté avec ſeize régimens d'infanterie & quatre mille chevaux, & le 13 Juin les deux armées parurent en même-tems devant Arras, où l'on ne s'attendoit pas de ſoutenir un ſiége. La garniſon, affoiblie par les détachemens qu'on avoit jettés dans les Places voiſines, n'étoit plus que de quinze cens hommes de pied & de quatre cens chevaux. Les trois Maréchaux avoient une armée de vingt-trois mille hommes de pied; ils firent fortifier leur camp avec beaucoup de ſoin. Leurs lignes étoient défendues par un grand nombre de redoutes & de forts, & par des foſſés de dix-huit pieds de largeur & de douze de profondeur. Le Général Lamboy, campé à deux lieues d'Arras, vint attaquer les François; mais il fut repouſſé avec perte. Le jeune Duc d'Enghein, qui faiſoit ſa premiere campagne ſous le Maréchal de la Meilleraye, combattit à la tête d'un eſcadron de Volontaires. 1640.

Le Cardinal Infant, réſolu de ne rien épargner pour ſauver Arras, étant arrivé à Lille ſur la fin du mois

de Juin, envoya ordre aux Généraux Lamboy & Bek, à Dom Philippe de Silva & au Duc Charles de Lorraine de le venir joindre avec toutes leurs forces; dès qu'elles furent arrivées il s'avança jusqu'au Mont Saint-Eloy.

1640.

Ce qui rendoit le siége plus difficile pour les François étoient les précautions qu'il falloit prendre pour assurer leurs convois. Ils en reçurent douze, dont deux étoient de quatre mille chariots chacun, sans que les ennemis, quoique maîtres de la campagne avec une puissante armée, en pussent attaquer qu'un seul de deux cens cinquante chariots, dont ils s'emparerent.

Un corps de troupes commandé par le sieur du Hallier, qui avoit ordre de marcher vers Arras, servoit d'escorte à un autre convoi de quatre mille chariots. On craignit si fort qu'il ne fût enlevé par les Espagnols, que les Maréchaux de Chaune & de la Meilleraye partirent le premier Août avec trois mille cavaliers choisis & trois mille hommes de pied, pour soutenir le sieur du Hal-

lier en cas qu'il fût attaqué. Le Roi avoit auſſi envoyé une grande partie de ſa Maiſon avec un eſcadron de Volontaires compoſé des principaux Seigneurs de la Cour, dont Cinq-Mars, ſon favori, avoit obtenu le commandement. 1640.

Les Eſpagnols voulurent profiter de l'abſence des deux Maréchaux & des ſix mille hommes qu'ils avoient tiré du camp. Le 2 Août au matin, toute l'armée Eſpagnole attaqua le camp du Maréchal de Chatillon, auquel il ne reſtoit que trois mille cinq cens chevaux, & environ dix mille hommes d'infanterie; mais les François ſe défendirent avec tant de bravoure, qu'ils donnerent le tems aux Maréchaux de Chaunes & de la Meilleraye d'arriver avant que le camp fût forcé. Le Duc Charles de Lorraine s'étoit déja rendu maître du quartier de Rantzau; mais la réſiſtance des François & la lenteur des Eſpagnols à le ſeconder, l'empêcherent de pénétrer plus avant. Les troupes des deux Maréchaux & celles du ſieur du Hallier, étant ſurvenues, obligerent enfin les Eſpagnols

1640. à ſe retirer. Le Marechal de Chatillon eut un cheval tué ſous lui d'un coup de canon. Dandelot ſon fils entra le premier dans le fort de Rantzau lorſqu'il fut repris. Il reçut une bleſſure à la main & un grand coup de mouſquet ſur ſes armes qui le renverſa. On le crut mort, & l'on vint annonçer cette nouvelle à ſon pere, qui répondit froidement. *Il eſt bien heureux d'être mort dans une ſi belle occaſion pour le ſervice du Roi;* il apprit enſuite que ſon fils n'avoit qu'une forte contuſion. Le lendemain les Généraux François envoyerent un Trompette aux Aſſiégés, avec une ſommation par écrit de ſe rendre, mais ils renvoyerent le Trompette ſans réponſe. Cependant une mine que le Maréchal de la Meilleraye faiſoit faire à ſon quartier, ſe trouvant prête le 7 Août, on envoya faire une nouvelle ſommation aux Aſſiégés avant d'y mettre le feu, ils dirent qu'ils attendoient les ordres du Cardinal Infant, & lorſqu'on leur demanda une réponſe plus préciſe, ils répliquerent qu'ils pourroient la donner

dans trois mois. Samuel Boutinon, qui commandoit l'artillerie ſous le Maréchal de la Meilleraye, ayant fait mettre le feu à la mine, qui fit encore plus d'effet qu'on n'en eſpéroit, le lendemain les Aſſiégés battirent la chamade, & ils obtinrent une treve en promettant de ſe rendre, s'ils n'étoient ſecourus, le 9 avant midi. Ils avertirent les Eſpagnols, par des ſignaux, de l'extrêmité où ils étoient réduits. Le Cardinal Infant s'avança juſqu'auprès de nos retranchemens, mais il trouva les François ſi bien diſpoſés à le recevoir, qu'il ne jugea pas à propos de les attaquer, & la capitulation fut ſignée le 9 en préſence de ſon armée rangée en bataille à une portée de canon du camp des François.

1640.

Le Roi donna le Gouvernement d'Arras au ſieur de Saint-Preuil. On eut ſoin de l'avertir de traiter ces peuples nouvellement réduits à l'obéiſſance du Roi, *avec tant de police & de douceur*, qu'à leur exemple les Villes voiſines ſe ſoumiſſent volontiers à ſa domination. Saint-Preuil, au lieu de profiter de cet avis, ſe

1640. rendit odieux aux Flamans, par des violences qui le firent périr ſur un échaffaud.

Environ trois ſemaines après le retour de Louis à Paris, la Reine ſon épouſe accoucha le 21 Septembre d'un ſecond fils. On lui donna le titre de Duc d'Anjou & le nom de Philippe au Baptême. Louis XIV ſon frere, lui ayant accordé depuis la plus grande partie de l'appanage de Gaſton, leur oncle, mort ſans enfans mâles, il fut appellé Duc d'Orléans.

Si les armes de Louis XIII étoient triomphantes en Flandre & en Italie, celles de l'Empereur ſe ſoutenoient en Allemagne contre les efforts des Suédois commandés par le Général Bannier. Ferdinand avoit raſſemblé une armée formidable ſous les ordres du Comte Picolomini & du Général Hasfeld. Bannier, qui n'avoit pas aſſez de troupes pour leur réſiſter, fut obligé d'appeller à ſon ſecours l'armée que commandoit le Duc de Longueville. Alors il s'approcha du camp des Impériaux, dans le deſſein de forcer leurs retranchemens;

tranchemens ; mais il les trouva en si bon état de défense qu'il ne jugea pas à propos de les attaquer. Il fit plusieurs mouvemens pour engager Picolomini à déloger, résolu de lui livrer bataille. Picolomini connoissoit trop le mérite & la réputation de Bannier pour s'exposer à un combat, à moins qu'il ne fût certain de remporter la victoire. Il est difficile de juger en faveur duquel de ces deux habiles Généraux elle se seroit déclarée, s'ils eussent pu se joindre à la tête de leurs armées, qui étoient à peu près égales en forces, chacune étant composée d'environ trente-deux mille hommes ; mais la fortune se décida en faveur de Picolomini, qui demeura pendant cette année maître de la campagne, par un accident arrivé au Général Bannier. 1640.

Il avoit épousé une Dame de la Maison des Comtes d'Erbach, qui l'accompagnoit dans toutes ses expéditions. Sage, prudente & adroite, elle avoit acquis une grande autorité sur son esprit, & sçavoit admirablement bien modérer les passions auxquelles il étoit naturellement su-

jet. Il la perdit au commencement de Juin, dans le tems que son armée étoit en présence des Impériaux près de Salzfeld. Il pleura fort amérement la perte d'un épouse qu'il aimoit aussi tendrement qu'il en étoit chéri. *Le Ciel m'a privé de tous mes talens en m'ôtant cette femme*, dit-il à Beauregard envoyé du Roi, *il est inutile de s'adresser à moi pour la conduite de l'armée, je ne suis plus capable de rien.* Bannier disoit vrai, sa raison parut si chancelante, que les Officiers & les soldats perdirent beaucoup de l'estime qu'ils avoient pour lui. On auroit pu pardonner bien des choses à l'extrême douleur dont il fut d'abord pénétré, s'il n'eût pas oublié en moins de dix jours une épouse si vivement regrettée. Il la fit embaumer & garder le corps dans sa tente jusqu'au 13 Juin, qu'il le fit transporter à Herford, où il devoit être inhumé. Il voulut l'accompagner jusqu'au moment qu'on la mettroit dans le tombeau; mais tandis qu'il assistoit à ces funérailles avec toutes les marques de la plus grande affliction, il apperçut une

jeune Princesse de la Maison de Bade, que la Comtesse de Waldek avoit amené à Herford ; il fut tellement épris de sa beauté, qu'il oublia dans un instant celle qu'il pleuroit encore. Ce nouvel amour s'empara de son cœur avec tant de violence, qu'il ne pensa plus qu'à s'engager dans de nouveaux liens, & ce fut avec la plus grande impatience qu'il attendit que les trois mois de son deuil fussent expirés pour épouser la Princesse de Bade. Ces divers mouvemens, dont son esprit fut successivement agité, lui firent négliger absolument les affaires de la guerre. Il avoit déclaré au Duc de Longueville, qu'il ne voyoit aucun moyen de livrer bataille aux ennemis. Après avoir délibéré sur le parti que l'on prendroit, on décampa le 12 Juin, & tout le reste de la campagne se passa à faire des marches inutiles & à quelques escarmouches. Sur ces entrefaites le Duc de Longueville étant tombé malade, sa santé devint si languissante qu'il demanda la permission de revenir en France, & le Comte de Gue- 1640.

briant fut chargé du commandement
40. des troupes Françoiſes en ſon abſence.

Pendant que tous ces événemens ſe paſſoient dans l'Europe, la puiſſance d'Eſpagne fut conſidérablement diminuée par la révolte des Catalans & des Portugais.

olte des ans.

Les Catalans jouiſſoient de pluſieurs privileges dont ils étoient extrêmement jaloux. En l'année 1621, le Député qu'ils envoyerent à Madrid pour féliciter Philippe IV, ſur ſon avénement à la Couronne, prétendit avoir les mêmes prérogatives que le Nonce du Pape & les Ambaſſadeurs des Têtes couronnées. Les Officiers de la Juſtice ayant enlevé de ſa Maiſon un priſonnier qui s'y étoit réfugié, comme dans un aſyle inviolable, ce Député demanda une réparation éclatante de cette infraction aux privileges de ſa Province. On eut égard à ſes plaintes; le Roi d'Eſpagne ordonna, que le priſonnier ſeroit élargi & ramené dans la Maiſon d'où on l'avoit tiré par force, & il déclara que le Député de la Province de Catalogne devoit

jouir des mêmes priviléges & des mêmes franchises que les autres Ambassadeurs. Les Catalans ne manquerent pas de se prévaloir d'une pareille déclaration, & le Roi d'Espagne ayant nommé, quelque tems après, de nouveaux Officiers pour la Catalogne, sans que ce Prince eût tenu les Etats de la Province pour y prêter le serment ordinaire, de ne donner aucune atteinte à ses priviléges, ils se plaignirent hautement de cette nouveauté. Pour appaiser leurs murmures, le Roi d'Espagne se rendit avec toute sa Cour à Barcelone en 1626, il y tint les Etats, & il prêta le serment ordinaire en leur présence. Mais les Catalans ne s'en contenterent pas; ils demanderent hautement que l'on réparât les diverses atteintes données à leurs priviléges depuis le commencement de son regne, & ils parurent si animés, que le Roi, ne se croyant pas en sûreté dans la Ville, en sortit un jour de grand matin sans avoir annoncé son départ. On prétend que le Comte Duc d'Olivarès, son premier Ministre, lui

1640.

avoit conseillé cette fuite précipitée, pour se dérober lui-même à la fureur du peuple, dont il avoit tout à craindre. On étoit tellement animé contre lui, qu'un Député de la Noblesse avoit osé mettre la main sur la garde de son épée pour le menacer dans l'assemblée des Etats. Depuis ce tems-là ce Ministre affectoit de traiter en toute occasion les Catalans comme un peuple rebelle, qu'il falloit dompter, pendant que de leur part, ils le regardoient comme un Tyran qui ne cherchoit qu'à les opprimer.

Lorsque les Espagnols eurent repris la Ville de Salces sur les François, on donna aux troupes qui avoient servi à ce siége, des quartiers dans la Catalogne, où *elles* commirent des violences & des excès inouis, jusqu'à piller, non-seulement les maisons, mais les *Eglises* & profaner les vases sacrés. L'ordre qui fut donné au Comte de Sainte-Colombe, Viceroi de Catalogne, de lever trois régimens de deux mille hommes chacun pour les envoyer en Italie, excita de nouveaux mur-

mures. Les Catalans prétendoient qu'un de leurs privileges étoit de ne pouvoir servir hors de leur Pays. 1640.

Le zéle de la Religion se joignit à l'amour de la liberté, pour augmenter le mécontentement des Catalans. Trois ou quatre mille paysans, qui s'étoient rendus à Barcelone pour assister à la procession de la Fête-Dieu, ayant rencontré quelques soldats Espagnols, se jetterent sur eux, en criant : *Tue, tue, les impies qui ont brûlé le Saint-Sacrement.* Ils furent secondés par la populace, qui se mit à crier : *Vive la foi catholique, vive le Roi, & périsse le mauvais Gouvernement.*

Les gardes & les domestiques du Viceroi tirerent sur les paysans, dont un fut tué & quelques autres blessés, ce qui acheva de soulever la multitude. Le peuple courut en armes assiéger la maison du Viceroi, qui se sauva par une porte de derriere & gagna la campagne pour se retirer au Mont Juik. Une partie du peuple pilla sa maison, pendant que l'autre le suivit en lui tirant de grands

coups d'arquebuſes, & il fut trouvé mort avec deux bleſſures ſans qu'on ſçût préciſément comment il avoit été tué.

Le peuple, délivré de la préſence du Viceroi, força les priſons publiques, délivra tous les priſonniers, & entr'autres Paul Claris, Chanoine de l'Egliſe Cathédrale d'Urgel, Député du Clergé au Tribunal ſouverain de la Province, & François Tamarit, Gentilhomme diſtingué dans la Province, auſſi Député, que le Vice-Roi avoit fait arrêter par ordre la Cour. Les milices & les payſans s'aſſemblerent pour attaquer les troupes Eſpagnoles répandues dans les Bourgs & dans les Villages. Leurs Officiers s'imaginerent d'abord que les Soldats diſſiperoient aiſément cette multitude ſans Chefs & ſans diſcipline; mais ayant reconnu qu'ils n'étoient pas aſſez forts pour réſiſter à ce peuple furieux, ils prirent le parti de ſe retirer à l'extrémité du Rouſſillon.

Les nouvelles de ce ſoulevement général, étant arrivées à Madrid, y donnerent beaucoup d'inquiétu-

des. On résolut d'employer d'abord les voies de la douceur, en attendant qu'on fût en état de les dompter par la force. Le Duc de Cardonne, Seigneur aimé dans la Province, en fut nommé Vice-Roi. Il se rendit à Barcelone, où il reçut les plaintes & les remontrances des Catalans. Il tâcha de les adoucir en leur promettant une satisfaction juste & raisonnable. Le Comte Duc donna quelques ordres pour la leur procurer; mais il les révoqua ensuite. Le Duc de Cardonne, ne sçachant plus quelle conduite tenir, entre la Cour, qui lui manquoit de parole, & des Sujets mécontens, qui s'étoient fiés à lui, mourut de chagrin de n'avoir pu terminer une affaire, qui devenoit de jour en jour plus difficile & plus épineuse. 1640.

Le Comte Duc fit donner la place de Vice-Roi à l'Evêque de Barcelone, Prélat Espagnol, qui s'étoit acquis un grand crédit sur l'esprit du peuple. Les Catalans vinrent lui demander, qu'on punît exemplairement ceux qui étoient excommuniés pour avoir profané les Eglises; mais

sa qualité d'Evêque ne lui permet-
40. tant pas de prononcer des condam-
nations de mort, il fallut attendre
qu'il eût reçu des dispenses de Ro-
me. La Cour de Madrid fit semblant
de les demander, tandis qu'elle em-
pêchoit secretement le Pape de les
accorder. Ces divers incidens suf-
pendirent pour quelque tems les ré-
solutions des Catalans ; mais enfin,
le Chanoine Claris leur ayant repré-
senté, que la Cour d'Espagne ne
cherchoit qu'à les tromper jusqu'à
ce qu'elle fût en état de les réduire,
& que le seul parti qu'il y eût à pren-
dre, étoit d'implorer le secours &
la protection du Roi de France, Al-
meis de Semenat, Major de la Ville
de Barcelone, fut chargé d'aller trou-
ver le sieur d'Espenan, Gouverneur
de Leucate, pour lui demander, si,
dans le cas que les Catalans vinssent
à rompre ouvertement avec le Roi
d'Espagne, ils pouvoient espérer un
puissant secours d'hommes, d'argent,
d'armes & de munitions de la part
du Roi Très-Chrétien.

D'Espenan envoya au Cardinal
de Richelieu une ample relation de

tout ce qui s'étoit passé, pour lui demander les ordres du Roi. Richelieu ne négligea pas une si belle occasion de susciter de nouveaux embarras à la Cour d'Espagne. Il envoya en Catalogne le sieur du Plessis-Bezançon. Il lui fit expédier au nom du Roi, un pouvoir pour traiter avec les Etats, Peuples & Pays de Catalogne, pour l'établissement de la République qu'ils prétendoient former sous la protection de Sa Majesté, dont la Ville de Barcelone seroit la Capitale, & pour leur donner à cet effet toute l'assistance dont ils auroient besoin. 1640.

Mais le Comte Duc d'Olivarès, ayant été instruit de cette négociation, résolut d'employer toutes les forces d'Espagne pour accabler les Catalans, avant qu'ils eussent conclu leur Traité avec la France.

Le Marquis de Los-Velez, nommé Vice-Roi de Catalogne, entre dans cette Province avec une armée considérable. Il fait brûler, saccager & mettre à feu & à sang toutes les Villes & les Villages dont il s'empare, sans épargner les femmes & les

enfans. Les Catalans se voyant ſur
1640. le point d'être accablés par les Eſpagnols, réſolurent de s'unir plus étroitement que jamais avec la France. Le ſieur du Pleſſis-Beſançon, étant venu à Barcelone, y fut reçu par les habitans, comme leur Libérateur. Il eut audience de la Députation, (c'étoit le Conſeil général de la Province) il ſigna le 16 Décembre le premier Traité qu'elle fit avec le Roi.

Quoique l'armée Eſpagnole fût preſqu'aux portes de Barcelone, les Catalans, animés par un petit corps de troupes qui accompagnoit du Pleſſis-Bezançon, & par l'eſpérance qu'il leur donnoit d'un prompt & puiſſant ſecours, reprirent courage & ſe préparerent à une vigoureuſe défenſe. Le Marquis de Los-Velez étoit arrivé le 26 Janvier 1641, à deux lieues de Barcelone; il avoit envoyé le Duc de Saint-Georges, Seigneur Napolitain, Général de la cavalerie Eſpagnole, avec quelques eſcadrons pour commencer l'attaque du fort de Mont-Jüik; du Pleſſis-Bezançon ſort à la tête de trois ré-

gimens François & Catalans, afin de s'y oppoſer. Saint-George emporté par ſa valeur, fond ſur du Pleſſis, malgré le feu de l'artillerie placée ſur les murailles. Il eſt reçu ſi courageuſement par les François & les Catalans, qu'il eſt bleſſé mortellement à l'âge de vingt-huit ans. Dom Alphonſe Guignonès, Commiſſaire Général, deux neveux du Marquis de Los-Velès & pluſieurs autres ſont en même-tems étendus ſur la place. Les eſcadrons Eſpagnols ayant pris la fuite après la mort de leur Commandant, du Pleſſis & ſes ſoldats courent promptement au ſecours du fort de Mont-Juik que les ennemis ſe diſpoſoient à attaquer. Les Eſpagnols, repouſſés avec perte de plus de deux mille hommes, tant tués que bleſſés, prennent la fuite. Du Pleſſis, content d'un ſi glorieux exploit rentre dans Barcelone & va faire chanter le *Te Deum* en préſence du Jéſuite Ignace de Maſcaregnas, parent du nouveau Roi de Portugal, ſon Ambaſſadeur auprès des Catalans, pour ſe liguer avec eux, & qu'un ſi grand avan-

1640.

1640. tage transportoit de joie. Cet événement étoit d'autant plus avantageux à son Maître, qu'obligeant le Roi d'Espagne de partager ses forces il l'empêcheroit de faire de grands efforts contre Dom Juan.

Révolution de Portugal.

Ce Seigneur étoit monté sur le trône de Portugal dans le même tems que les Catalans s'étoit révoltés contre l'Espagne.

Philippe II, Roi d'Espagne, s'étoit emparé du Royaume de Portugal en 1581, après la mort de Dom Henri, que l'on appelloit le Cardinal Roi. Philippe avoit établi son droit sur ce qu'il représentoit l'Impératrice Isabelle, fille d'Emmanuel, Roi de Portugal & soeur de Dom Henri; mais comme Emmanuel avoit eu six enfans mâles, sçavoir, Jean, Louis, Ferdinand, Alphonse, Henri & Edouard & une fille, qui étoit l'Impératrice Isabelle, les descendans de cette Princesse ne pouvoient avoir aucun droit à la Couronne, tant que la race de ses freres subsisteroit.

Celle de Jean avoit fini dans la personne du Roi Sébastien qui périt

malheureusement dans son expédition d'Affrique. 1640.

Ferdinand, Alphonse & Henri moururent sans postérité.

Louis ne laissa qu'un fils naturel.

Mais Edouard avoit eu deux filles, dont l'une, nommée Marie, avoit épousé Alexandre Farnèse, Prince de Parme, & la cadette avoit été mariée au Duc de Bragance. Il étoit évident qu'après la mort du Roi Henri la couronne de Portugal appartenoit à l'une de ces deux filles. La Princesse Marie avoit perdu son droit, suivant les Loix du Royaume, en épousant un Etranger. La Princesse Catherine, Duchesse de Bragance étoit donc la véritable héritiere du Roi Henri, son oncle, préférablement aux descendans de l'Impératrice Isabelle, fille du Roi Emmanuel; mais la puissance de Philippe II l'avoit emporté sur tous les droits de la Maison de Bragance. Théodose, Duc de Bragance, fils de la Princesse Catherine, fut exclus de la Couronne, & Jean, Duc de Bragance, son petit-fils, vivoit en simple particulier dans ses terres,

lorsque les Portugais entreprirent
1640. de l'élever sur le trône de ses ancêtres, & de se soustraire à la domination des Espagnols.

Marguerite de Savoye, Duchesse douairiere de Parme, gouvernoit en 1640 le Portugal, avec la qualité de Vice-Reine, mais sans autorité. Elle avoit pour premier Ministre un Portugais, nommé Michel Vasconcellos, qui s'étoit rendu odieux à toute la Nation, parce qu'il la traitoit avec beaucoup de hauteur & de dureté.

Un grand nombre de Seigneurs & Gentilshommes formerent le dessein de secouer le joug de la domination Espagnole, & de rendre la couronne à leur véritable Souverain. La conspiration, qui se tramoit depuis long-tems avec un secret impénétrable, éclata le premier Décembre 1640. Les Conjurés s'étant rendus au Palais sur les neuf heures du matin, l'un d'entr'eux, nommé Pinto, tira un coup de pistolet dans la salle des Gardes; c'étoit le signal dont on étoit convenu. Aussi-tôt Almeida & les autres Conjurés met-

tent l'épée à la main, en criant : *Liberté, liberté, vive Dom Juan IV, Roi de Portugal.* Ils se jettent sur les Gardes, tuent ceux qui veulent se défendre & désarment les autres. Ils courent ensuite à l'appartement de Vasconcellos ; on enfonce la porte de son cabinet. On le cherche quelque tems sans pouvoir le trouver, il s'étoit caché dans une armoire ; mais le bruit des papiers enfermés avec lui, le fit découvrir. Il tomba percé de coups, & l'on jetta son corps dans la rue, où il fut longtems exposé aux insultes de la populace. On ouvrit les prisons, & l'on en tira près de sept cens personnes que Vasconcellos y retenoit. On dépêcha aussi-tôt un courier au nouveau Roi, qui étoit à trente lieues de Lisbonne dans sa Maison de Villa-Viciosa ; & en attendant son arrivée, les Archevêques de Lisbonne & de Bragues furent chargés du gouvernement de la Ville & de l'Etat. Suivant quelques Relations, la Vice-Reine fut obligée de sortir du Palais, pour se retirer dans une Maison Royale, à une lieue de Lisbonne. 1640.

D'autres disent qu'elle se réfugia da
1640. un Couvent. On lui donna une e
corte pour se retirer sur les terr
du Roi d'Espagne. Le Duc de Bra
gance fut proclamé dans toutes le
Villes du Royaume. Jamais on n
vit de révolution plus prompte &
plus universelle, & qui coûtât moin
de sang. Ce Prince arriva le 6 Dé-
cembre à Lisbonne, & il y fut cou-
ronné le 15 à l'âge de 37 ans.

La révolution de Portugal fu
bien-tôt divulguée à Madrid. O
peut aisement concevoir le chagri
que conçut Olivarès de s'être ai
laissé surprendre. Le Roi, son Ma
tre, avoit assez d'affaire sur les bra
La révolte des Catalans redoubl
avec violence les inquiétudes q
lui causoient les armes victorieu
de France, & celles des Provinc
Unies.

Toute la Cour sçavoit la nouvel
Philippe seul l'ignoroit, & person
n'osoit la lui annoncer; mais enfi
chose faisant trop de bruit pour ê
plus long-tems cachée, & le Con
Duc craignant que ses ennemis n
fissent le récit au Roi, d'une mani

désavantageuse & capable de le perdre dans l'esprit de son Maître, il résolut de l'en instruire lui-même, ce qu'il fit d'une façon fort singuliere. » Sire, lui dit Olivarès, en l'abordant d'un visage ouvert & plein » de confiance, je vous apporte une » bonne nouvelle. Votre Majesté » vient de gagner un grand Duché » & plusieurs belles Terres. Comment cela, demande le Roi? La » tête a tourné au Duc de Bragance, répond le Ministre. Séduit » par des esprits factieux, & ébloui » des acclamations tumultueuses » d'une populace que des gens mal » intentionnés ont soulevée, il s'est » fait proclamer Roi de Portugal. » Voilà tous ses biens confisqués » & réunis à votre Domaine, par » une juste punition de son aveugle » témérité «. Le Roi n'osant plus voir que par les yeux de son Ministre, se contenta d'ajouter, qu'il falloit travailler à éteindre une rébellion dont les suites pouvoient être dangereuses. 1640.

Le nouveau Roi de Portugal, voulant prendre les mesures les plus

1640. efficaces pour affermir sa couronne, prit la résolution d'envoyer aux Têtes Couronnés de la Chrétienté des Ambassadeurs, pour faire avec elles des alliances, ou renouveller du moins les anciennes. Il commença par engager, avec des manieres obligeantes, les Cours ennemies de la Maison d'Autriche, ou jalouses de sa grandeur, à le reconnoître. Dom François de Mello, Grand-Veneur, & Antoine Coello de Carvajal furent envoyés en France en qualité d'Ambassadeurs extraordinaires. Le Maréchal de Châtillon les alla prendre dans les carosses du Roi, à deux lieues de Paris, où ils firent leur entrée le 25 Mars 1641. Ils furent conduits, trois jours après, à Saint-Germain-en-Laye, où Sa Majesté leur donna audience. De son appartement ils passerent à celui de la Reine. *Oserons-nous espérer, Madame*, lui dit Mello, *que Votre Majesté regardera de bon œil les Ministres d'un Prince qui enleve un beau Royaume au Roi votre frere? Ne craignez rien, Messieurs*, répondit Anne d'Autriche en François, *je suis sœur du Roi d'Es-*

pagne, mais je suis aussi mere du Dauphin de France. L'Ambassadeur ayant demandé à la Reine pourquoi elle n'avoit pas voulu leur parler d'abord en une Langue qu'ils entendoient mieux que la Françoise. *Que sçavois-je*, leur répondit-elle en souriant, *si je ne vous ferois pas peur. Une si grande Reine*, reprit Mello, *peut bien imprimer de la crainte & du respect aux Portugais ; mais ceux qui parlent Castillan ne leur feront jamais peur.* 1640.

Le Cardinal de Richelieu étant venu le lendemain à Paris, les Ambassadeurs lui rendirent visite, & furent en conférence avec lui pendant plus de deux heures. Après de grandes réflexions politiques faites de part & d'autre, le Cardinal leur promit que le Marquis de Brezé son neveu, revêtu de la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire auprès de Sa Majesté Portugaise, conduiroit bientôt une puissante Flotte à Lisbonne. Quelques jours après, les Ambassadeurs, s'étant rendus chez le Chancelier, entamerent une négociation avec les Commissaires du Roi ; & la Ligue entre les Couron-

nes de France & de Portugal fut
1640. promptement conclue & signée.

Dans le même tems, le Roi de Portugal avoit aussi nommé l'Evêque de Lamego pour son Ambassadeur auprès du Saint Siege. Les Espagnols se donnerent de grands mouvemens pour empêcher qu'il n'y fût reçu en cette qualité ; & ce même Marquis de Los-Velès, aussi malhabile qu'il avoit été cruel dans sa Vice-Royauté de Catalogne, avoit été nommé Ambassadeur du Roi d'Espagne auprès de Sa Sainteté, pour s'y opposer. Ayant appris que l'Evêque de Lamego s'étoit mis sous la protection de l'Ambassadeur de France, qui étoit le Marquis de Fontenai-Mareuil, il résolut de faire enlever ce Prélat s'il osoit paroître en public. Le Marquis de Fontenay étant informé de ce complot, fait accompagner le carosse de l'Evêque par trente François, qui avoient ordre de ne pas souffrir qu'on lui fît violence. Le Marquis de Los-Velès, qui cherchoit à le rencontrer, parut dans son carosse suivi de plus de cent hommes, dont l'un

tira un coup de pistolet sur ceux qui accompagnoient l'Evêque. 1640.

Les François, malgré l'inégalité du nombre, chargerent les Espagnols avec tant de valeur qu'ils les écarterent. Ils pénétrerent jusqu'au carosse du Marquis, dont ils tuerent les chevaux. Il fut obligé d'en descendre & de se retirer précipitamment dans le palais du Cardinal Albornos, avec une partie de ses gens, qui laisserent sept ou huit des leurs sur la place, & emmenerent trois fois autant de blessés. Du côté des François, il n'y eut qu'un Page & un Valet-de-Chambre du Marquis de Fontenay, & un Gentilhomme qui furent blessés à mort, & trois estafiers de l'Evêque qui reçurent quelques blessures.

La plûpart des Historiens assurent que les intrigues du Cardinal de Richelieu contribuerent beaucoup à ce grand événement. Passarelli, qui en a fait l'histoire, prétend que le Duc de Bragance n'entreprit de monter sur le trône de ses ancêtres qu'après avoir reçu des Lettres de cette Eminence, qui lui marquoit le plan

1640. & la conduite qu'il devoit tenir dans cette affaire ; mais il ne nous reste aucun monument qui prouve, que le Cardinal de Richelieu ait reglé, de son cabinet, les démarches des Conjurés. On trouve seulement dans le recueil d'Aubery une instruction datée du 15 Août 1638, que le Cardinal donna au sieur de Saint-Pé, qu'il envoyoit en Portugal, & qui fait voir que ce Ministre pensoit dès-lors à mettre sur la tête du Duc de Bragance la couronne de ce Royaume. Nous ignorons le détail de la conduite que tint, dans cette négociation, le sieur de Saint-Pé, qui étoit le seul qui auroit pu nous instruire.

A l'égard de la révolte de la Catalogne, le Cardinal assure dans son Testament politique, qu'il n'y eut aucune part. *Je ne parle point*, dit-il au Roi, *de la révolte de la Catalogne, parce qu'elle arriva sans que Votre Majesté y eût contribué d'aucune chose.* Mais Richelieu avoit fait de si grandes choses depuis qu'il étoit premier Ministre, il avoit conduit avec tant de prudence & de bonheur les desseins

seins qu'il avoit formés pour la gloire de son Maître & de l'Etat, qu'on le regardoit comme un homme qui tenoit dans ses mains, & qui faisoit agir à son gré, les ressorts de tous les événemens, & l'on lui attribuoit la réussite de tous ceux qu'on voyoit arriver. 1640.

Mort du Surintendant de Bullion.

La France perdit sur la fin de cette année un Ministre, dont les travaux avoient beaucoup contribué au succès de ses entreprises. C'étoit Claude de Bullion Surintendant des Finances, qui mourut à Paris d'une attaque d'apoplexie la nuit du 22 au 23 Décembre. Il avoit été employé sur la fin du regne de Henri IV, & pendant la Régence de Marie de Médicis, dans plusieurs négociations. Il s'attacha ensuite au Cardinal de Richelieu, dont il eut longtems la principale confiance.

Quoiqu'il exerçât la Charge de Surintendant conjointement avec le sieur Bouthillier, il décidoit presque seul de tout ce qui regardoit l'administration des Finances. Il s'acquittoit de cet emploi avec tant d'intelligence, & même de désintéresse-

ment, que le Cardinal, persuadé
1640. que ses services ne pouvoient être trop recompensés, lui envoyoit tous les ans, au premier Janvier, cent mille francs, outre les appointemens ordinaires de sa Charge. On prétend qu'une parole du Roi lui fit perdre, sur la fin de sa vie, les bonnes graces de son Protecteur (1). Richelieu relevoit d'une grande maladie, Beautru dit au Roi, qu'il étoit bienheureux de ce que le Cardinal se portoit mieux, parce que s'il venoit à lui manquer, Sa Majesté ne trouveroit jamais un pareil Ministre. Le Roi lui répondit, qu'il étoit bien aise de ce que la santé du Cardinal se rétablissoit, & qu'il seroit bien fâché de le perdre; mais que si ce malheur arrivoit, on pourroit encore trouver des gens capables de le remplacer, & que la France n'étoit pas aussi dépourvue de bonnes têtes qu'il se l'imaginoit. *Et où sont-elles ces bonnes têtes*, reprit Beautru, *je ne les connois pas?* Le Roi lui nomma Bullion. Beautru alla aussi-tôt

(1) Mémoire du Marquis de Montglat, Tome 1. Procès de Fouquet.

rapporter au Cardinal cette parole du Roi. Richelieu, voyant que Bul- 1649.
lion pouvoit être son successeur, cessa de le regarder comme son ami, & l'on crut que les démêlés qu'ils eurent ensemble causerent des chagrins au sieur de Bullion, qui avancerent sa mort. On a rapporté que Bullion ayant dit au Roi, *qu'il y avoit trois gouffres où il ne voyoit goute, la marine, l'artillerie & la Maison du Cardinal, qui absorboient presque tous les revenus de l'Etat*, Louis eut l'indiscrétion de répéter ces paroles à son Ministre, quoiqu'il eût promis le secret à Bullion. D'autres prétendent que ce ne fut qu'après la mort du Surintendant que le Cardinal apprit le discours qu'il avoit tenu au Roi. Bouthillier demeura seul Surintendant des Finances; mais on lui donna pour adjoint Tubeuf, qui avoit longtems travaillé sous Bullion.

Nicolas le Jay, Premier Président au Parlement de Paris, mourut quelque tems après le Surintendant. Il avoit été successivement Conseiller au Châtelet, Conseiller au Parlement, Procureur du Roi, & Lieute-

nant Civil au Châtelet, vingt ans
1640. Président à Mortier, & ensuite dix ans Premier Président. Mathieu Molé, qui lui succéda, ne fut nommé qu'au mois de Novembre de l'année suivante.

1641. L'année 1641 commence par l'illustre alliance que le Cardinal de Richelieu contracta avec la Maison Royale de France. Louis de Bourbon, Duc d'Enghien, fils aîné du Prince de Condé, connu depuis sous le nom du Grand Prince de Condé, épousa Claire Clémence de Maillé-Brezé, niéce de Richelieu, fille du Maréchal de Brezé. Le Contrat fut signé le 7 Février, & ils furent mariés le 11 par l'Archevêque de Paris dans la Chapelle du Palais Cardinal, dans lequel les noces se firent avec une magnificence extraordinaire.

Une si grande alliance donnoit un nouveau lustre à la famille du Cardinal & un accroissement à sa fortune, qui paroissoit désormais devoir être inébranlable, sur-tout le Duc d'Orléans n'ayant à la Cour aucune considération, par la con-

duite inconſtante & légere qu'il avoit tenue juſqu'alors ; le Comte de Soiſſons étant retiré à Sedan dans une eſpéce d'exil, & aucun des grands Seigneurs n'ayant aſſez de crédit pour s'oppoſer à ſes deſſeins : le Parlement même & le Clergé furent obligés de fléchir ſous ſon autorité dans les affaires dont je vais parler. 1641.

Affaires du Parlement de Paris.

Le Roi ayant créé, au mois de Janvier 1640, ſeize nouvelles charges de Maîtres de Requêtes, le Parlement avoit refuſé d'enregiſtrer l'Edit. Les Conſeillers Lainé & Scarron, qui avoient parlé plus fortement que les autres contre cette nouveauté, furent exilés, & le ſieur Gaulmin, ancien Maître des Requêtes, fut mis à la Baſtille. Cependant l'affaire avoit été terminée par un accommodement. Le nombre des charges de nouvelle création fut réduit à douze. Le Roi leva l'interdit de la Troiſieme Chambre des Enquêtes, qui avoit été ſuſpendue de ſes fonctions, & l'Edit fut enregiſtré ; mais les ſieurs Lainé, Scarron, Bidaut, Sevin & Salo eurent défenſes d'aller au Parlement juſqu'à nouvel ordre.

1641. Le 16 Février de cette année, le Président de Bellièvre, qui faisoit les fonctions de la charge de Premier Président, vacante par le décès du Président le Jay, arrivé sur la fin de l'année précédente, & le sieur Talon Avocat Général, furent appellés par Monsieur le Chancelier, qui leur dit que le Roi iroit tenir son Lit de Justice au Parlement le Jeudi 21 du mois, pour y faire enregistrer en sa présence une Déclaration, qui contenoit le réglement de la Justice & la suppression de quelques charges. Ils le prierent de vouloir bien s'expliquer plus particuliérement sur la nature de ce réglement & sur les charges supprimées. Il se contenta de leur répondre que, par cette Déclaration, le Roi établissoit l'ordre qu'il vouloit que l'on gardât à l'avenir par rapport aux affaires publiques, & que Sa Majesté suppprimeroit en même tems les Offices de ceux qui avoient ordre de s'absenter du Parlement. Ils demanderent à voir la Déclaration; mais il leur dit qu'elle n'étoit pas encore rédigée par écrit. Le 19, le

Chancelier manda les Gens du Roi, pour sçavoir quelles Conclusions ils prendroient au Lit de Justice, & si elles avoient été concertées entr'eux. Le Procureur Général Molé lui répondit, qu'ils n'avoient pas été en état de concerter des Conclusions sur une Déclaration qui ne leur avoit point été communiquée. 1641.

M. Talon ne dit point dans ses Mémoires si l'on leur fit lire cette Déclaration; mais on peut juger qu'il en sçavoit le contenu par le discours préparé qu'il prononça lorsque le Roi tint son Lit de Justice. Le Chancelier se rendit au Palais le 21 de si grand matin, que les Présidens étoient encore en robes noires: ils sortirent aussi-tôt pour aller prendre leurs robes rouges; & quand ils revinrent, le Chancelier ne se leva point pour les recevoir. Le Roi étant arrivé avec son cortege ordinaire, le Chancelier commença un discours, qui ne fut presque pas entendu à cause du bruit que l'on fit à l'arrivée de Monsieur, qui entra pendant qu'il parloit. Le Président de Bellievre lui répondit en

1641. peu de mots avec beaucoup de dignité. Enſuite on lut une Déclaration du Roi, qui portoit en ſubſtance, que Sa Majeſté faiſoit défenſes à toutes ſes Cours de prendre connoiſſance d'aucunes affaires d'Etat, qu'elle ſe réſervoit & à ſes ſucceſſeurs Rois, à moins qu'elle ne leur en donnât le pouvoir & commandement ſpécial par ſes Lettres Patentes, & d'empêcher l'exécution des Edits vérifiés en ſa préſence; leur enjoignoit d'enregiſtrer les Edits qui concernoient le Gouvernement de l'Etat, ſans faire aucune délibération ſur iceux, & pour ceux qui regardoient les Finances, de les vérifier en la forme qu'ils ſeroient envoyés, lorſque, après avoir entendu leurs Remontrances, Sa Majeſté jugeroit à propos d'en ordonner l'enregiſtrement. Enſuite le Roi, par un Edit particulier, ſupprimoit la charge de Préſident aux Enquêtes du ſieur de Barillon, & celles de Conſeillers dont étoient pourvus les ſieurs Paul Scarron, Lainé, Bidaut, Sevin & Salo, Sa Majeſté ſe réſervant de pourvoir à

leur remboursement ainsi qu'elle jugeroit à propos. 1641.

Après que la déclaration eut été lue, M. Talon, Avocat Général, prononça un discours fort éloquent pour fléchir en faveur de ses confreres la colere du Roi, & conclut ensuite pour l'enregistrement.

Le Chancelier recueillit les opinions, en commençant par celle du Roi, qui appella le Duc d'Orleans, le Prince de Condé & le Cardinal de Richelieu pour opiner avec lui. Il prit ensuite l'avis des Ducs & Pairs, des Marechaux de France & du Grand Ecuyer; il finit par ceux des Présidens & Conseillers, & prononça l'Arrêt d'enregistrement.

Procès du Duc de Vendôme.

Dans le même tems on découvrit une conspiration tramée contre la vie du Cardinal de Richelieu par le Duc de Vendôme, qui vivoit retiré dans ses terres, depuis qu'il avoit obtenu la permission de revenir dans le Royaume, à condition qu'il ne paroîtroit point à la Cour. Il y a lieu de croire qu'il conservoit toujours un vif ressentiment de sa captivité. Un Hermite nommé Guillau-

me Poirier, natif d'Issoudun en Berry, qui occupoit ordinairement un hermitage situé dans un des fauxbourgs de Vendôme, étant venu à Paris, y fut accusé de plusieurs crimes. On le mit au grand Châtelet avec un autre Hermite, nommé Louis Allaiz, natif de Joinville en Beauce, que l'on soupçonnoit d'en avoir été le complice. Leur procès fut instruit par le Lieutenant Criminel; & après une instruction qui dura depuis le 4 Décembre 1640, jusqu'au 15 Janvier 1641, ils furent condamnés le 16 à être appliqués à la question ordinaire & extraordinaire, & la Sentence fut exécutée le même jour. Poirier déclara qu'il y avoit environ dix-huit mois, qu'étant dans les prisons de *Vendôme*, il en fut tiré, & conduit dans la maison d'un Chanoine, qui n'en étoit pas éloignée; qu'il y trouva M. le Duc de Vendôme, qui, après l'avoir entretenu quelque tems, lui avoit proposé d'attenter à la personne de M. le Cardinal de Richelieu, & qu'ensuite il fit part de ce dessein à deux autres Hermites, dont

1641.

l'un étoit Frere Allaiz, & l'autre un Hermite qui demeuroit auprès de Gisors. 1641.

Le Lieutenant Criminel ayant donné avis à la Cour de cette déposition, Poirier & Allaiz furent transférés du Châtelet à la Bastille, où M. le Chancelier les interrogea. On fit venir à Paris l'Hermite de Gisors, le Geolier des prisons de Vendôme, & le Chanoine dont Poirier avoit désigné la maison dans ses interrogatoires.

Le Duc de Vendôme ayant été averti de cette procédure, envoya au Roi & au Cardinal, la Duchesse sa femme avec ses deux fils, pour soutenir son innocence, & pour prier le Cardinal de faire attention à la qualité de ses Accusateurs, gens infâmes & chargés de crimes atroces ; il offrit même de venir en personne se justifier de cette calomnie. La proposition fut acceptée ; le Roi lui ordonna de se rendre à la Cour avant la fin de Janvier ; il avoit promis si positivement d'y venir, que l'on ne doutoit pas qu'il ne se présentât : mais soit qu'il se sentît cou-

pable, ſoit qu'il craignît de le paroître par les dépoſitions des Hermites, ou par l'artifice de ſes ennemis, il partit d'Anet, accompagné d'un petit nombre de Domeſtiques, & au lieu de reprendre la route de Paris, il alla s'embarquer à Cherbourg en Normandie, d'où il paſſa dans l'Iſle de Jerzay, & de-là en Angleterre. Son évaſion le rendit encore plus ſuſpect; le Roi n'en fut pas plutôt informé, qu'il envoya ordre à Madame de Vendôme & à ſes deux fils de ſe retirer à Chenonceaux. On réſolut de faire le procès à M. de Vendôme, & le Chancelier fut chargé de l'inſtruire juſqu'à Jugement définitif, par une commiſſion ſcellée du grand ſceau, conjointement avec les ſieurs Talon & Moric, Conſeillers d'Etat. Quand ils eurent achevé les informations, elles furent miſes entre les mains du Procureur Général du Parlement de Paris, pour donner ſes concluſions. Le Roi forma enſuite un Tribunal extraordinaire à peu-près ſemblable à celui qui avoit jugé le Duc de la Valette.

Cette nouvelle Commission fut composée de vingt-cinq Juges, en comptant le Roi, qui voulut y présider; les autres étoient le Prince de Condé, les Ducs d'Uzès, de Ventadour, de Luynes, de Chaune, le Marechal Duc de la Force, le Sieur d'Effiat de Cinqmars, Grand Ecuyer, le Chancelier, les Présidens de Bellievre & de Nesmond, les Sieurs Bouthillier, Sur-Intendant, Bouthillier de Rancé, d'Ormesson, Bignon & de Marca, Conseillers d'Etat, Chevalier, Garraut, Champrond, le Nain & Parfait, Conseillers au Parlement; Talon & Moric, Commissaires-Rapporteurs. 1641.

Ils s'assemblerent dans le cabinet du Roi le 22 Mars à huit heures du matin. M. Talon fit le rapport du procès, & il produisit trois lettres écrites par le Duc de Vendôme, dont le contenu n'est point rapporté dans l'Arrêt. La premiere étoit datée d'Anet le 2 Janvier 1641, & les deux autres de Londres le 25 Février de la même année. Quand le rapport fut fini, le Chancelier dit que l'on ne devoit pas omettre une particu-

1641. larité considérable ; c'est que M. de Vendôme, saluant la Reine mere à Londres, lui avoit dit : *Madame, vous voyez un pauvre exilé, accusé d'une entreprise, qu'il voudroit avoir exécutée plus en pensée qu'en effet.... Cela est vrai*, reprit le Roi, *j'en ai la lettre.* On lut ensuite les conclusions du Procureur Général, qui portoient que pour les cas résultans du procès, le Duc de Vendôme seroit pris au corps, & amené prisonnier dans la Conciergerie du Palais, sinon ajourné à trois briefs jours à son de trompe & cri public, & ses biens saisis & annotés : toute l'Assemblée fut de l'avis des conclusions.

Les délais étant expirés, le même Tribunal se rassembla le 17 Mai. Le nombre des Juges se trouva diminué par l'absence du Prince de Condé, du Maréchal de Chatillon & de quelques autres. Le sieur Talon ayant rapporté les procédures faites contre le Duc de Vendôme, en exécution de l'Arrêt du 22 Mars, tous les Juges furent d'avis, conformément aux conclusions du Procureur Général, que les Témoins seroient recollés en leurs dé-

positions, & que le recollement vaudroit confrontation contre le Duc de Vendôme. L'Assemblée n'étoit pas encore séparée, lorsqu'un Valet de Chambre du Roi vint lui dire que le sieur Cheré, Secretaire de M. le Cardinal, étoit à la porte du cabinet, & qu'il demandoit à parler à M. le Chancelier. Le Roi ordonna qu'on le fît entrer. Cheré s'approcha du Chancelier, auquel il présenta une lettre du Cardinal. Le Chancelier l'ayant lue, dit quelques mots à l'oreille du Roi, qui se leva aussitôt en disant : *Messieurs, demeurez en vos places, je reprendrai incontinent la mienne.* Il se retira dans un coin du cabinet avec le Chancelier, les Sieurs Bouthillier, Surintendant des Finances, & des Noyers, Secretaire d'Etat, auxquels il parla pendant un grand quart d'heure avec beaucoup d'action ; ensuite ayant repris sa place, il dit à l'Assemblée : *Messieurs, c'est M. le Cardinal qui me prie de pardonner à M. de Vendôme ; ce n'est pas mon avis. Je dois la protection à ceux qui me servent avec affection & fidélité, comme fait M. le Car-* 1641.

1641. *dinal ; & si je n'ai soin de punir les entreprises qui se font contre sa personne, il sera difficile que je trouve des Ministres pour prendre soin de mes affaires, avec le courage & la fidélité qu'il fait. Je me suis résolu de prendre un expédient que j'ai proposé à M. le Chancelier, c'est de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne, d'en suspendre le Jugement définitif ; & selon qu'il se comportera envers moi, j'userai de bonté envers lui, & lui pardonnerai, si ses actions le méritent.*

Le Chancelier dit au Roi : *Sire, je suis obligé de représenter à Votre Majesté, que M. le Cardinal me donne ordre, par sa lettre, de demander avec instance le pardon de M. de Vendôme ; je crois que Votre Majesté le peut accorder sans blesser son autorité.*

Le Roi lui répondit, qu'il ne vouloit point pardonner présentement, mais qu'il étoit résolu de suspendre le Jugement du procès, & qu'il se réservoit à faire grace à M. de Vendôme, si sa conduite, à l'avenir, étoit telle qu'elle le méritât. Il ordonna ensuite au Chancelier de lire à toute l'Assemblée la lettre que le

Cardinal venoit de lui écrire. Elle étoit conçue en ces termes : « Monsieur, les intérêts de l'Etat ayant » toujours été les seuls que j'ai eu » devant les yeux, j'estime maintenant que le Public doit être aucunement satisfait par la connoissance du mauvais dessein que M. de Vendôme s'étoit mis dans l'esprit; que je puis, sans préjudicier au service du Roi, supplier Sa Majesté de pardonner à M. de Vendôme, & d'approuver la résolution que j'ai prise, de ne me souvenir jamais du mal qui a été projetté contre moi. La clémence dont il plaira au Roi d'user en cette occasion, n'étant accordée qu'à ma très-humble supplication, on ne sçauroit penser à mon avis qu'elle puisse donner lieu à une pareille entreprise, qui est, selon la connoissance que j'ai de la bonté de Sa Majesté, la seule considération qui la peut arrêter. Je vous conjure, sur tous les plaisirs que vous me sçauriez faire, d'obtenir d'elle l'entérinement de ma supplication, & de croire que je suis,

1641.

1641. » Monsieur, votre affectionné serviteur, *le Cardinal de Richelieu.* » De Ruel, le Vendredi matin 17 » Mai 1641. » Après la lecture de cette lettre, le Roi s'étant levé, tous les Juges se retirerent.

Le Duc de Lorraine rentre en possession de ses Etats.

Il y avoit longtems que le Cardinal de Richelieu travailloit à détacher le Duc Charles de Lorraine des intérêts de la Maison d'Autriche. Ce Prince, dégoûté de la Princesse Nicole sa femme, avoit épousé, le 2 Avril 1634, Beatrix de Cusance, Princesse de Cantecroix; & pendant qu'il faisoit solliciter à la Cour de Rome la dissolution de son premier mariage, il vivoit avec elle, comme si elle eût été son épouse légitime. Elle l'accompagnoit dans toutes ses expéditions militaires, & partageoit avec lui toutes les fatigues de la guerre. Ce fut elle qui lui persuada de quitter le parti des Espagnols, qui lui avoient donné plusieurs sujets de mécontentement. Il vint exprès à Paris, où il arriva le 7 Mars, pour traiter directement avec le Cardinal de Richelieu. Deux jours après, le Duc de Chevreuse

le conduisit à l'Audience du Roi à S. Germain-en-Laye. Il se jetta à genoux devant le Roi comme Vassal de sa Couronne, en disant qu'il ne se releveroit pas que Sa Majesté ne lui eût pardonné le passé. *Mon Cousin*, lui dit-elle, *tout le passé est entierement oublié, je ne pense plus qu'à vous donner à l'avenir des marques de mon amitié.* Alors le Duc se releva, & se couvrit en qualité de Prince Souverain. Il eut ensuite plusieurs conférences avec le Cardinal; & le 27 Mars il signa un Traité, par lequel il renonçoit à tous ceux qu'il avoit faits avec les ennemis de l'Etat, pour s'attacher uniquement aux intérêts de la France. Le préambule de ce Traité est singulier. « Le véritable repentir, disoit-on, que le » Duc Charles de Lorraine a fait » diverses fois témoigner au Roi, » du mauvais procédé qu'il a tenu » depuis 10 ou 12 ans envers Sa » Majesté; la supplication qu'il lui » est venu faire en personne, de » lui remettre & pardonner, ce que » le désespoir lui pouvoit avoir fait » dire, ou faire au préjudice du res-

1641.

1641. » pect qu'il connoît devoir au Roi, » & les assurances qu'il lui donne » d'être à l'avenir inséparable de » tous les intérêts de cette Cou- » ronne, ont tellement touché Sa » Majesté, qu'elle s'est volontiers » laissée aller aux sentimens Chré- » tiens, & aux mouvemens de la » grace qu'il a plu à Dieu de lui » donner sur ce sujet. En cette con- » sidération, comme elle supplie la » bonté divine de lui pardonner » ses offenses, elle oublie volon- » tiers celles qui peuvent lui avoir » été faites par le Sieur Duc. » Il fit serment en tenant la main sur le Livre des Evangiles & du Canon de la Messe, dans la Chapelle du Château de Saint-Germain, d'observer tous les articles de ce *Traité*; & huit jours après, il partit pour retourner dans ses Etats. Il y fut reçu, après une si longue absence, avec des transports de joye qu'il seroit difficile d'exprimer. Ses Sujets oublierent en le voyant tous les maux qu'ils avoient soufferts. Le peuple venoit en foule au-devant de lui, en disant : *Dieu bénisse & con-*

serve Monseigneur le Duc, ses deux femmes & sa fille. On entendoit par ses deux femmes la Duchesse Nicole & la Princesse de Cantecroix, que les François appelloient *sa femme de campagne.* Ce Prince, toujours inconstant, viola peu de tems après ce dernier serment & le Traité qu'il avoit signé à Saint-Germain, quoi qu'il l'eût ratifié le 21 Avril par un nouveau serment. 1641.

Assemblée du Clergé.

Les dépenses que le Cardinal de Richelieu étoit obligé de faire augmentant tous les jours, pour l'entretien des armées que la France avoit sur pied, les besoins d'argent croissoient en même tems. Le Cardinal, croyant trouver, dans la bonne volonté du Clergé, des ressources proportionnées aux besoins de l'Etat, avoit fait convoquer une assemblée de ce Corps sur la fin de l'année précédente. Quoiqu'il eût pris des précautions pour s'assurer de la plus grande partie des suffrages, en faisant nommer des Députés agréables à la Cour & qui lui fussent dévoués, cependant on n'eut pas pour lui les égards qu'il auroit dési-

rés. Il avoit fait ses efforts pour ex-
1641. clure du nombre des Députés Oc-
tave de Bellegarde, Archevêque de
Sens, & Charles de Montchal, Ar-
chevêque de Toulouse; mais ils fu-
rent choisis, avec quelques autres
Prélats, aussi opposés qu'eux aux in-
tentions du Ministre. Il n'y eut que
les Provinces de Rheims, de Tours,
de Narbonne, d'Auch, d'Arles &
de Bourges, qui nommerent des
Députés agréables à la Cour. La
Lettre de Cachet pour la convoca-
tion avoit été remise aux Agens du
Clergé le 14 Décembre 1640, elle
portoit que l'assemblée se tiendroit
à Mantes.

Tous les Prélats s'étant rendus à
Mantes avec les Députés du second
ordre, élurent pour Présidens les
Archevêques de Sens & de Tou-
louse. Les sieurs Léon Brulard &
d'Hemery vinrent à l'assemblée le
premier Mars, en qualité de Com-
missaires du Roi. Le sieur Brulard,
ayant remis au Président une Lettre
de Sa Majesté, prit la parole & dit,
que le Roi les avoit envoyés pour
saluer la Compagnie de sa part;

qu'il se promettoit de grands avantages des prudentes & utiles résolutions qui seroient prises dans l'assemblée, sur les affaires qui regardoient la défense de son Etat, son service & la dignité de sa Couronne. Il représenta avec beaucoup de force & d'éloquence, la nécessité de la guerre, la protection que le Roi devoit à ses Alliés & l'heureux succès de ses armes. Il parla des obligations que le Clergé avoit au Roi pour avoir rétabli la Religion en plusieurs endroits, abbatu l'hérésie, conservé les immunités de l'Eglise & rempli les Siéges épiscopaux de Prélats éclairés & vertueux. Il exhorta l'assemblée à reconnoître tant de faveurs par une libéralité d'autant plus nécessaire, que les autres ordres étoient épuisés, & il conclut par demander six millions six cens mille livres. 1641.

L'Archevêque de Sens répondit, que l'assemblée étoit obligée à Sa Majesté, de ce qu'elle avoit choisi, pour lui faire connoître ses intentions, deux personnes aussi considérables par le rang qu'elles te-

noient dans ſon Conſeil. Enſuite, 1641. après avoir loué les travaux que le Roi avoit entrepris pour la gloire de l'Egliſe, il ajouta que l'on n'avoit pas laiſſé de donner pluſieurs atteintes à ſes priviléges, qui ſeroient expliquées plus au long dans les repréſentations que le Clergé auroit l'honneur de faire à Sa Majeſté, dont il attendoit toute ſorte de protection: & quant à la demande de ſix millions ſix cens mille livres, il proteſta que le Clergé reconnoiſſoit la juſtice des armes du Roi, & qu'il deſiroit lui donner un ſecours égal à ſon affection ; mais que ſi quelqu'un avoit fait eſpérer un tel ſecours au Roi, il avoit parlé ſans pouvoir & ſans connoiſſance. Que cependant l'aſſemblée, toujours remplie de zèle pour le bien de *l'Etat*, délibéreroit ſur les ſecours qu'elle pourroit lui procurer, & qu'elle feroit ſçavoir au plutôt ſes réſolutions aux Commiſſaires de Sa Majeſté.

Ces Meſſieurs s'étant retirés, l'Archevêque de Sens repréſenta que l'aſſemblée avoit deux obligations à remplir. La premiere, de ménager

les intérêts de l'Eglise, dont les Provinces les avoient rendus dépositaires; & la seconde de satisfaire leur zéle pour le service du Roi : que de si grands objets demandoient peut-être plus de tems pour délibérer que les Commissaires du Roi ne pensoient, & qu'il croyoit que l'on feroit sagement d'attendre au moins huit jours avant de leur faire réponse. Cet avis fut généralement approuvé, & l'on nomma deux Evêques & deux Députés du second ordre, pour déclarer aux Commissaires la résolution de l'assemblée. 1641.

Le Cardinal comprit alors toute la peine qu'il auroit à obtenir du Clergé la somme qu'il en attendoit. L'affaire fut mise en négociation; la plus grande opposition venoit de la part des deux Présidens. La somme qu'on avoit demandée d'abord fut réduite à cinq millions cinq cens mille livres. Le Cardinal avoit dans l'assemblée de zélés Partisans, qui vouloient que l'on se contentât de cette diminution ; mais les autres n'en étoient pas d'accord. Après de longues contestations, l'affaire ayant

1641. été proposée pour la derniere fois le 27 Mai, le plus grand nombre des Députés fut d'avis d'accorder au Roi la somme qu'il demandoit. Les deux Présidens prétendirent que la pluralité de voix ne suffisoit pas pour autoriser une imposition nouvelle, qui ne pouvoit être établie que par le consentement unanime, ou presque unanime de toutes les Provinces. Ils refuserent de signer la délibération. Ils furent soutenus par les Evêques d'Evreux, de Maillezais, de Bazas & de Toulon, qui s'y opposerent formellement, & qui sortirent avec les Présidens, pour rompre la séance. Les autres Prélats, n'ayant pas jugé à propos de les suivre, prierent l'Evêque de Sisteron de signer la délibération, & ils ordonnerent qu'elle seroit portée au Roi par les Evêques de Chartres & d'Auxerre, accompagnés de deux Députés du second ordre & des deux Agens.

Le 3 Juin le sieur d'Hemery vint seul à l'assemblée, parce que le sieur Brulard étoit incommodé, ou feignoit de l'être, pour n'être pas cha-

gé d'une commiſſion déſagréable. 1641.
Lorſque d'Hemery fut aſſis, il dit, que le Roi ayant été informé de ce qui s'étoit paſſé dans l'aſſemblée, l'avoit chargé de remercier de ſa part ceux des Députés qui avoient témoigné de la bonne volonté pour ſon ſervice, que Sa Majeſté n'ayant pas moins à cœur le ſoulagement du Clergé, que ſes propres intérêts, étoit très-contente de ce que l'aſſemblée lui avoit accordé, quoiqu'on lui eût fait eſpérer une ſomme plus conſidérable; que le Roi étoit inſtruit du procédé de ceux qui avoient eu des ſentimens, & ouvert des avis contraires à ſes intérêts; mais qu'il eſpéroit, qu'avec la grace de Dieu, leurs mauvais deſſeins n'empêcheroient pas le cours des proſpérités, dont le Ciel avoit béni juſqu'alors ſa Couronne & ſon Royaume; que Meſſieurs les Archevêques de Sens & de Toulouſe, en refuſant de ſigner une délibération paſſée à la pluralité des voix, contre l'uſage obſervé dans toutes les Compagnies du Royaume, avoient montré beaucoup d'ignorance dans l'exercice de

1641. leurs charges, & témoigné un dessein ouvert & manifeste de s'opposer au bien de l'Etat ; que par cette action ils s'étoient rendus indignes de leurs places ; qu'étant sortis de l'assemblée avec quelques autres Prélats, ils s'étoient dépouillés eux-mêmes du pouvoir d'y assister, & d'y continuer leurs fonctions ; & que l'on ne devoit plus les regarder que comme des personnes privées & inutiles dans la Compagnie. C'est pourquoi, ajouta-t-il, en adressant la parole aux deux Présidens & aux Prélats qui les avoient suivis. » Le Roi m'a com-
» mandé de dire de sa part, à vous, Messieurs les Archevêques de Sens & de Toulouse, & à vous Mes-
» sieurs les Evêques d'Evreux, de
» Maillezais, de Bazas & de Tou-
» lon, de sortir dès aujourd'hui de
» cette Ville, & de vous retirer cha-
» cun dans vos Diocèses, sans passer
» par Paris, pour y faire aussi bien
» votre charge, que vous avez mal
» fait votre devoir en cette assem-
» blée, d'où Sa Majesté vous ordon-
» ne de vous retirer présentement
» sans vous mêler d'aucune délibé-

» ration, ni faire aucun acte, tel 1641.
» qu'il soit, &c.

Il remit ensuite, entre les mains du sieur de la Barde, Secrétaire de l'assemblée, des Lettres de Cachet adressées à chacun des Prélats qu'il venoit de nommer, qui leur furent données sur le champ.

Ils partirent le même jour pour se retirer dans leurs Diocèses. L'assemblée continua ses séances après leur départ jusqu'à la fin du mois d'Août. Avant de se séparer, tous les Députés allerent saluer le Roi, suivant l'usage. Ce Monarque étoit alors à Amiens. Pierre Scarron, Evêque de Grenoble (1), y complimenta Sa Majesté le 30 Août au nom du Clergé, & ensuite Son Eminence.

(1) Il étoit frere de Paul Scarron, Conseiller au Parlement, qui fut exilé sous ce Regne pour avoir résisté avec trop de fermeté aux volontés du Cardinal de Richelieu. On appelloit celui-ci Scarron l'Apôtre, parce qu'il portoit toujours dans sa ceinture les Epîtres de S. Paul. C'étoit un homme extraordinairement sérieux & flegmatique. Il étoit pere de Paul Scarron, si connu par ses Poesies burlesques & ses autres Ouvrages.

1641. Ses deux discours furent imprimés; mais le premier ne fut donné au Public qu'après avoir été corrigé par le Chancelier.

Celui qu'il fit au Cardinal, rempli de louanges & de flatteries, est si singulier pour le ridicule, que nous avons cru pouvoir en donner quelques traits pour réjouir le Lecteur. » Il lui dit que la nature a donné » tant de pointe & de vivacité à » son esprit, qu'il connoît en un inf» tant les effets à venir par les cau» ses présentes; que l'admirable con» duite de son Eminence dans une » si prodigieuse diversité d'affaires, » fait juger que sa prudence est sem» blable au balancier d'une horloge; » que sa prévoyance surnaturelle, » qui roule & qui agit sur tout le » monde, ressemble aux étoiles qui » demeurent durant le jour sur nos » têtes, sans que nous les puissions » découvrir; & que le Roi, avec la » chaîne des vertus de son Eminen» ce, soutient & affermit le bâti» ment de son Etat «.

Les affaires du Clergé étoient extrêmement importantes par le rap-

port qu'elles avoient avec les dépenses de la guerre, dont le Cardinal étoit continuellement occupé. 1641.
Deux flottes en mer & six armées en campagne étoient des gouffres qui engloutissoient toutes les finances.

Les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraye, parens du Cardinal, commandoient cette année, l'armée de Flandre. Les opérations de la campagne se terminerent par le siege de la Ville d'Aire, dont la prise fut fatale au brave Saint-Preuil, Gouverneur d'Arras.

On étoit convenu, par la capitulation, que la garnison seroit conduite à Douay avec une escorte de cavalerie. Lorsque cette garnison fut à une lieue de Bapaume, le sieur de Laurette, qui la conduisoit, renvoya l'escorte, & ne retint avec lui qu'un Trompette de l'armée du Roi. Saint-Preuil, Gouverneur d'Arras, étoit continuellement en campagne avec des détachemens de sa garnison pour fatiguer les ennemis. On lui vint dire qu'il y avoit un corps d'Espagnols sur le chemin de Douay. Il y accourut & les char-

1641.

Saint-Preuil condamné à mort.

gea si vivement à l'entrée de la nuit, qu'ils furent entiérement défaits & perdirent tous leurs bagages.

Cette action eut pour lui de très-funestes suites. Le Maréchal de la Meilleraye, qui étoit son ennemi particulier, écrivit à la Cour, que si une pareille faute demeuroit impunie, on reprocheroit éternellement à la France d'avoir autorisé une infraction manifeste de la foi publique & du droit des gens. Le sieur Desnoyers, Secrétaire d'Etat, qui, quoique fort dévot, n'en étoit pas moins vindicatif, haïssoit Saint-Preuil, depuis que celui-ci avoit donné des coups de canne au sieur d'Aubray, Commissaire des guerres, parent de Desnoyers, qui appuya fortement les plaintes du Maréchal. Tous deux avoient un crédit redoutable, dont l'infortuné Saint-Preuil ressentit bientôt les effets.

Il eut beau protester qu'il ignoroit absolument que les troupes qu'il avoit attaquées fussent sorties de la Ville d'Aire; que le Trompette qui les accompagnoit ne l'en avoit averti qu'après le combat; que pour répa-

rer cette méprise, il avoit obligé ses soldats de rendre tout le butin qu'ils avoient fait; qu'il avoit eu soin de faire payer exactement ce qui n'avoit point été rendu; que les Espagnols eux-mêmes avoient loué sa générosité, & que l'Officier qui les commandoit, lui avoit donné un témoignage par écrit de la satisfaction qu'il avoit reçue. Toutes ses justifications ne furent point écoutées. On n'ajouta foi qu'à la relation envoyée par le Maréchal de la Meilleraye. 1641.

On avoit encore d'autres griefs contre Saint-Preuil, les Flamans se plaignoient sans cesse des violences qu'il exerçoit dans son Gouvernement, & des impositions arbitraires qu'il exigeoit avec une extrême rigueur.

La Meilleraye, ayant reçu ordre de faire arrêter Saint-Preuil, fit marcher toute l'armée vers Arras. Celui-ci avoit été averti par ses amis de l'ordre que la Cour avoit envoyé; au lieu de se sauver sur les terres d'Espagne, comme il le pouvoit fort aisément, il partit d'Arras, accompagné d'un seul domestique,

pour aller trouver à l'Abbaye de
1641. vesne le Maréchal, qui, dès qu'il l'apperçut, lui dit, *M. de Saint-Preuil, j'ai ordre du Roi de vous arrêter. Monseigneur*, lui répondit Saint-Preuil, *je le sçai bien, c'est pourquoi je viens exécuter ses volontés. Je ne demande que trois heures pour me justifier devant lui, & devant vous une seule me suffira. Donnez-moi votre épée*, reprit le Maréchal. *Tenez*, dit Saint-Preuil, *la voila : elle n'a jamais été tirée que pour le service du Roi.* On le mit entre les mains du sieur Mance, Enseigne des Gardes du Cardinal de Richelieu, qui le conduisit à Arras, où il fut gardé très-étroitement, & ensuite à la Citadelle d'Amiens. Le Cardinal fit donner une Commission extraordinaire au sieur de *Bellejambe*, Intendant de Picardie, pour faire le procès à Saint-Preuil, conjointement avec les Officiers des Présidiaux d'Amiens & d'Abbeville. Le Lieutenant Général de Montreuil-sur-Mer fut chargé d'y faire les fonctions de Procureur Général. Le sieur de Bellejambe & lui se transporterent à Arras pour faire

les informations. Ils commencerent par assembler le Conseil d'Artois avec les Officiers du Corps de Ville, pour les instruire du sujet de leur arrivée. L'Intendant leur dit, que le Roi étoit résolu de faire une justice exemplaire des violences & des exactions commises par le sieur de Saint-Preuil; qu'ils étoient délivrés pour toujours de ce Tyran, qui ne reverroit jamais Arras, & qu'ils ne devoient pas craindre de déclarer librement tout ce qu'ils sçavoient de ses injustices & tout ce qu'ils avoient souffert de ses vexations. Les Commissaires entendirent ensuite un grand nombre de témoins, qui eurent ordre de se rendre à Amiens pour être confrontés à l'Accusé, & qui furent défrayés aux dépens du Roi.

1641.

Lorsque le procès fut instruit, on amena Saint-Preuil dans la Chambre Criminelle du Présidial d'Amiens, où il fut interrogé sur la sellette. Il se défendit pendant quatre heures avec beaucoup d'éloquence & de Jugement. Si l'on pouvoit avoir sous les yeux les preuves & le pro-

cès, on ſeroit plus en état de con-
1641. noître la valeur de ſes défenſes & des motifs qui déterminerent ſes Juges à le condamner; mais nous n'avons que la Relation de ſa mort, imprimée à la ſuite du Journal de Richelieu en 1649. On y voit, entr'autres choſes, qu'on ne pouvoit le juger que ſur ce qu'il avoit fait depuis qu'il étoit Gouverneur d'Arras, parce que les proviſions de ce Gouvernement, que le Roi lui avoit données, contenoient des éloges de ſa conduite paſſée, qui devoient être regardées comme une véritable abolition de toutes les fautes qu'il auroit pu commettre à Dourlens & ailleurs. On ne permit à perſonne de ſolliciter en faveur de l'Accuſé. Le Chevalier d'Ambleville ſon frere, qui étoit venu à Amiens pour tâcher de lui ſauver la vie, eut ordre d'en ſortir promptement; & on obligea un Médecin de ſes amis, nommé Dumoulin, de reſter dans ſa maiſon juſqu'à la fin du procès.

La ſéance dans laquelle il fut interrogé pour la derniere fois, fut ſi longue, que les Juges furent obligés

de se séparer sans aller aux opinions. Ils se rassemblerent le 9 Novembre; ils étoient vingt-cinq. Le Procureur du Roi donna ses Conclusions à la mort. Le Lieutenant Général d'Amiens fit ensuite le rapport du procès. Saint-Preuil se trouva convaincu de concussions & d'exactions faites sur les Sujets du Roi, de levées & d'impositions de deniers, d'oppressions & de violences faites aux Officiers de la Justice, & *d'outrages envers ceux qui étoient préposés aux affaires du Roi* (1); de l'homicide commis en la personne de Fleury Guillain (2), & de plusieurs au- 1641.

(1) Ceci regardoit le sieur d'Aubray, parent du Secrétaire d'Etat des Noyers, auquel Saint-Preuil avoit donné des coups de canne. Ceux que le Duc d'Epernon & le Maréchal de Vitry donnerent à Sourdis, Archevêque de Bordeaux, ne furent pas payés si cherement.

(2) Ce Fleury Guillain étoit Meûnier à Arras; Pontis soutint au Secrétaire d'Etat des Noyers, que Saint-Preuil étoit innocent de sa mort. Il avoue bien dans ses Mémoires, que son ami entretenoit la Meuniere; mais il assure que le Meûnier fut condamné comme Espion par l'Intendant

1641. tres actions cont
du Roi & au devo
Cependant le Rap
qu'à la prison, où l
roit détenu autant
plairoit à Sa Majesté
tres ayant opiné à la
Preuil fut conduit à l'H
où le Greffier vint lui
en présence de l'Intend
porteur & de huit ou
lers. On le laissa avec u
lant qui l'avoit déja con
Citadelle. Quelque tem
Prevôt de la Maréchaussé
Archers, le conduisit à l
où le Bourreau lui tranc
d'un seul coup. On porta
chez le Médecin Dumou
l'embauma, après en avoir
cœur pour envoyer à ses
& le fit enterrer dans l'Eg
Feuillans. On a rapporté qu
lant à l'échaffaut, il dit à for

de Justice & par les Magistrats. C
dant le commerce que Saint-Preuil e
tenoit avec la Meûniere fut une te
prévention contre lui.

fesseur : *Je crois, mon Pere, que l'orgueil me veut accompagner jusqu'à la mort ; je n'en ai ni honte ni peur.* En arrivant, il trouva que l'échaffaut n'étoit pas entiérement dressé à cause du mauvais tems ; & regardant froidement les ouvriers qui travailloient, il dit : *Voici le reste de ma fortune qui s'acheve de bâtir.* 1641.

Telle fut la fin de François de Jussac d'Ambleville, S[r] de S. Preuil, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Gouverneur d'Arras. Il n'avoit pas cessé de porter les armes depuis 14 ans jusqu'à 40 qu'il mourut. Puysegur dit de lui, que c'étoit un des plus braves & hardis Gentilshommes qui ait été en France depuis plusieurs siecles, & l'un des plus libéraux & des plus généreux. Les Espagnols, qui avoient souvent éprouvé les effets de sa valeur, l'appelloient *Petit-Jean tête de fer*. Saint-Preuil avoit l'habitude de dire librement ce qu'il pensoit, & il n'épargnoit pas les Ministres & les Généraux d'armée, quand il croyoit appercevoir quelque défaut dans leur conduite. Ce fut apparemment

1641. ce qui le brouilla avec le Maréchal de la Meilleraye, qui fut regardé, ainsi que le dévot des Noyers, comme les deux plus grands ennemis de cet infortuné Gentilhomme, & les causes de sa mort.

Affaires du Comte de Soissons.

Pendant que le Cardinal étoit occupé des affaires du Parlement & du Clergé, qu'il traitoit avec tant de hauteur, il avoit les plus grandes inquiétudes sur la conduite de Monsieur le Comte de Soissons. Le Roi avoit, au commencement de cette année, une armée de douze mille hommes, commandée par le Maréchal de Chatillon, destinée en apparence pour porter la guerre dans le Luxembourg, & en effet pour entrer dans la Principauté de Sedan, en cas que Monsieur le Comte se révoltât ouvertement contre le Roi, comme il en étoit soupçonné.

Dès l'année précédente le Cardinal avoit appris, par des lettres interceptées, qu'il se tramoit une conspiration contre l'Etat, dont le Comte de Soissons & le jeune Duc de Guise, retiré avec lui à Sedan,

ıt les principaux auteurs. Ri- 1641.
u ne laiſſa pas ignorer cette
ıverte au Comte de Soiſſons,
ıutint que c'étoit une pure ca-
.e inventée par ſes ennemis,
achever de le perdre dans l'eſ-
.u Roi. Il envoya le ſieur Cam-
ſon Secrétaire, à la Cour pour
tifier de cette accuſation. Mais
:lieu, après avoir inſtruit Cam-
des raiſons que l'on avoit de
fier de la fidélité de Monſieur
ımte, ne crut pas devoir inſiſ-
lavantage ſur la vérité de ſes
ıvertes, qui ne pouvoient man-
de s'éclaircir avec le tems; il
ȝea même le Roi à écrire à
: Comte, qu'il étoit perſuadé
n innocence.

pendant Richelieu découvrit
ıs, du moins en partie, les bri-
& les négociations qui ſe fai-
ıt de la part de M. le Comte à
elles & à Vienne. Comme il
:hoit tous les moyens d'en
· une plus grande certitude, il
pouvoir s'adreſſer au Colonel
on, qui s'étoit dévoué à lui de-
.ongtems.

1641. Gassion étoit un Gentilhomme Béarnois, qui, se trouvant sans fortune, prit la résolution de l'aller chercher par la voie de l'honneur & des armes, auprès des Princes Etrangers. Jeune, brave, prudent & spirituel, il quitte son pays & se rend auprès du fameux Gustave Adolphe, Roi de Suede, qui faisoit trembler toute l'Allemagne par la prospérité de ses armes. Gassion se fit bien-tôt connoître par plusieurs belles actions qui lui acquirent l'estime & l'amitié de ce Prince : mais sa mort prématurée à la bataille de Lutzen, ayant fait évanouir les espérances de Gassion, il continua de servir dans l'armée du Duc de Weymar, qui connoissoit depuis long-tems son mérite & sa bravoure. Ce fameux Général, qui, comme nous l'avons dit, avoit, après la mort de Gustave, joint ses armes avec celles de la France pour faire la guerre à l'Empereur, se trouvant pressé par les Impériaux, dont l'armée étoit supérieure à la sienne, fit demander au Maréchal de la Force, qui commandoit une armée dans son

Histoire du Colonel Gassion.

voisinage, de se joindre à lui. Il lui envoya faire cette proposition par le Colonel Gassion, avec une Lettre conçue dans ces termes : *L'Officier que je vous dépêche est un homme capable de tout. Il fit tant de belles actions en six mois, qu'il devint le Favori du Roi de Suede, dont il a toujours été tendrement chéri & particuliérement estimé.* Le Maréchal de la Force ne pouvant joindre Weimar sans un ordre exprès du Roi, conseille au Colonel de l'aller solliciter à la Cour, & lui donne, pour le Cardinal de Richelieu & pour Servien, Secrétaire d'Etat, des Lettres auxquelles il joint copie de celle que le Duc de Weimar lui avoit écrite. 1641.

Ce voyage fut l'origine de la fortune de Gassion. Le Cardinal voulut l'entretenir, & le retint à dîner. Richelieu, fort content de la vivacité de son esprit, lui dit après le repas : *Monsieur le Colonel, il n'y a point de Favori en France ; mais si vous voulez servir le Roi, vous y trouverez votre compte du moins aussi bien qu'avec le Roi de Suede.* On résolut de donner au Cardinal de la Valette

1641. le commandement de l'armée qui joindroit le Duc de Weimar, & Gassion eut la commission & les instructions nécessaires pour engager des Officiers & des Régimens des Princes Allemans, à venir servir le Roi. Richelieu voulut que Gassion, avant son départ, fût présenté au Roi par Chavigny, qui l'instruisit du mérite de cet Officier. *J'aime les gens comme vous*, dit le Roi à Gassion, *en me servant bien vous aurez toute la satisfaction que vous pouvez désirer.* Le Pere Joseph parut d'abord fort content de Gassion, mais l'Officier Protestant fit mal sa cour au Capucin, par certaines réparties que la vivacité gasconne de Gassion laissa échapper. Joseph, qui vouloit faire l'homme de guerre, ayant proposé à Gassion quelque chose que celui-ci n'approuvoit pas, lui dit en souriant, *je vois bien que nous ne sommes pas de même créance*, *encore moins de même métier*, lui répliqua brusquement l'Officier. Le Moine fut piqué jusqu'au vif d'une répartie qui le renvoyoit à sa Regle & à son Breviaire. Beautru, Courtisan spirituel

& attentif à chercher des contes pour divertir le Roi, vient aussi-tôt trouver Sa Majesté, & lui demande des gardes pour arrêter deux hommes qui vont se faire un appel. *Qui sont-ils*, demande le Roi? *Le P. Joseph & un Huguenot*, répond Beautru, & il se met à contrefaire un Capucin qui voudroit se battre. La plaisanterie plut tellement au Roi, qu'il en parla tout le reste du jour. Joseph, irrité au dernier point du ridicule qu'on lui donnoit, résolut de se venger de Gassion & de traverser son établissement en France; mais les mesures qu'il prit pour l'empêcher contribuerent au contraire à sa fortune. Richelieu avoit conçu beaucoup d'amitié pour Gassion, & voulant l'attacher particuliérement à lui, forma le dessein de le faire Capitaine de ses Gardes. Il en fit confidence à son Capucin; celui-ci, voulant se venger de Gassion, ces braves, dit-il à Richelieu, sont plus propres à tuer les gens, qu'à bien garder un Maître, ce sont des lions qui ne s'apprivoisent jamais bien, il est toujours dangereux de se mettre entre 1641.

leurs pattes, on ne doit pas même
1641. les retenir long-tems à la Cour, ils
sont mieux dans un camp ou dans
un quartier. Ainsi Gassion fut laissé
à l'armée, où il se vengea bien du
Capucin, qui croyoit avoir arrêté
l'avancement de cet Officier, en
l'éloignant de la Cour ; car il y fit
un si grand nombre de belles actions, qu'il força, pour ainsi dire,
la fortune, qui se rit si souvent de
nos projets, de lui apporter, pour
ainsi dire, le Bâton de Maréchal de
France, qu'il n'auroit pas mérité,
s'il fût resté à la Cour, domestique
du Cardinal de Richelieu.

Comme dans le tems qu'on craignoit la révolte du Comte de Soissons, le Capucin Joseph n'étoit plus
au monde pour s'opposer à la bonne
volonté que Richelieu avoit pour
le Colonel Gassion : Son Eminenc
satisfaite de sa conduite dans l'affai
re de la Normandie, jetta les yeu
sur lui pour l'aider à découvrir &
déconcerter les projets de M. l
Comte. Pour cet effet, il lui mand
que le Roi souhaitoit qu'il vînt à l
Cour pendant le quartier d'hyve

de 1641. Gassion, qui n'étoit pas courtisan, ne se pressa pas de s'y rendre; mais le Cardinal, impatient de le voir, lui écrivit une seconde Lettre plus pressante que la premiere, qui le fit partir aussi-tôt. Gassion, après avoir salué le Roi à Sait-Germain, alla voir le Cardinal à Ruel. Il y trouva M. Desnoyers, dont il étoit déja connu, qui lui dit : » Mon cher ami, voici un » coup d'état & de fortune : don- » nez-vous à M. le Cardinal, & ap- » prouvez, sans examiner & sans » approfondir quoi que ce soit, tout » ce qu'il vous proposera. Quoi, » répondit Gassion qui étoit Protes- » tant, & la Messe aussi? Non, non, » répliqua Desnoyers, il ne s'agit » ici que d'une action de foi pure- » ment humaine, où vous trouverez » votre compte «. Desnoyers le conduisit ensuite dans le cabinet de son Eminence. Le Cardinal commença par lui demander un secret inviolable sur ce qu'il alloit lui dire; & quand Gassion le lui eut promis avec serment : J'ai des ennemis, lui dit Richelieu, que vous connoissez

1641.

& qui vous connoissent, ils ne man-
1641. queront pas de tenter à vous engager
dans leur parti, & sous de faux pré-
textes de vous envelopper dans les
desseins qu'ils ont formés contre l'E-
tat & contre moi. J'ai bien voulu
vous avertir de vous précautionner
contre leurs piéges. Ouvrez-moi
votre ame & me dites si vous êtes
libre & si vous pouvez vous enga-
ger à moi nettement & entiérement.
Gassion l'assura qu'il n'avoit pris au-
cun engagement avec personne,
qu'il étoit prêt de se vouer sans ré-
serve à son Eminence, & qu'il n'y
avoit aucun péril qui pût l'arrêter,
quand il s'agiroit de son service. Le
Cardinal répondit, que s'il se don-
noit sincérement à lui, il auroit soin
de sa fortune & ne mettroit point
de bornes à sa reconnoissance; en
même-tems il lui présenta un dia-
mant de grand prix qu'il tira de son
doigt, en lui disant, ce ne sont-là
que des arrhes, vous verrez com-
me j'aime mes amis quand ils sont
gens de mérite.

Le Cardinal ne jugea pas à pro-
pos de s'expliquer davantage dans
cette

cette premiere conversation ; mais dans une seconde il lui parla des intrigues du Comte de Soissons, qui travailloit sourdement à se faire un parti pour entrer à main armée dans le Royaume. J'avois craint, ajouta-t-il, que ces rebelles, connoissant votre bravoure, ne vous eussent proposé de vous joindre à eux pour priver le Roi des grands services que vous pouvez lui rendre, quand il s'agira de battre cette faction. 1641.

Gassion répondit qu'on ne lui avoit fait aucune proposition de la part de M. le Comte, que les rebelles connoissoient trop ses sentimens pour s'adresser à lui, & que pourvu qu'on lui donnât du canon & des troupes il les auroit bien-tôt mis à la raison. Le Cardinal ne lui dit pas encore à quoi on vouloit l'employer, il ne le sçut qu'au retour de Saint-Germain, où il avoit mené Gassion pour saluer le Roi. » Sa Majesté, lui dit le Cardinal, » prétend se servir de vous dans » l'affaire de M. le Comte, & moi » je me suis rendu garand de vo- » tre secret, de votre zele & de

» votre fidélité. Les Princes ligués
1641. » ont déja tâché d'attirer quelques » personnes dans leur parti. Je tue» rai *le premier qui osera m'en parler*, » reprit Gassion en jurant. Ce n'est » pas là ce qu'on vous demande, » repliqua le Cardinal, au contrai» re, il faut paroître zélé pour les » intérêts des mécontens, leur pro» mettre vos troupes, afin de les » empêcher d'en chercher d'autres, » entrer dans leur ligue à certaines » conditions, écouter tout ce qu'on » vous dira pour en donner avis, » & lorsqu'il s'agira de combattre, » vous déclarer bon serviteur du » Roi «.

Le Cardinal, qui regardoit attentivement Gassion, s'apperçut que cette proposition l'embarrassoit & qu'il tomboit dans une espece de rêverie, qui marquoit sa peine & son inquiétude. Gassion, qui avoit autant de probité que de bravoure, témoignoit par sa contenance, que cette morale n'étoit pas de son goût. Le Cardinal fit un nouvel effort pour le persuader, en lui disant, qu'il voyoit bien qu'on ne devoit pas

compter ſur ſa parole, puiſqu'il prétendoit mettre des reſtrictions aux engagemens qu'il avoit pris ; que le Roi, qui le regardoit comme un homme ferme, ſeroit étonné de le trouver inconſtant ; que pour lui il ſe repentoit déja de lui avoir fait des confidences, dont l'Etat ne pouvoit plus retirer aucune eſpece d'utilité ; qu'il n'y avoit point d'Officier dans le Royaume, qui ne ſaisît avec empreſſement une occaſion ſi favorable de s'élever en peu de tems au comble des honneurs. Gaſſion, après avoir long-tems réfléchi ſur les propoſitions du Cardinal, rompit enfin le ſilence pour lui dire : *Monſeigneur, comptez ſur ma vie & ſur ma mort, quand il faudra vous ſervir, mais donnez-m'en l'occaſion ſans intrigue & ſans trahiſon. Je vous rendrai bon compte de vos ennemis, mais je veux leur faire une guerre ouverte. Monſieur*, lui dit le Cardinal d'un air chagrin, *le Roi veut être ſervi à ſa maniere*, il a de quoi payer *les ſervices qu'on lui rend.* Ils ſe ſéparerent enſuite aſſez peu contens l'un de l'autre. Cependant, malgré toute ſa fermeté, Gaſ- 1641.

1641. sion craignoit de perdre sa fortune; & il étoit fâché de se trouver dans la nécessité de résister ouvertement au Cardinal. Ce Ministre l'ayant envoyé chercher, fut frappé du trouble qui paroissoit sur son visage. » Je vous donne bien de la peine, » lui dit-il, mon pauvre Colonel, » mais aussi je vous en suis bien obli» gé, vous êtes plus à moi que vous » ne pensez «. Gassion lui avoua qu'il étoit fâché de s'être trouvé dans le seul cas où il ne pouvoit contenter son Eminence. *Monseigneur*, ajouta-t-il, *je ne puis vous rien donner plus que ma vie, je la perdrai volontiers pour le service de votre Eminence, mais il ne m'est pas possible de sacrifier mon honneur. C'est assez, M. de Gassion*, reprit le Cardinal, *votre fortune en pourra souffrir, mais vous ne perdrez pas mon estime.*

Gassion fut fidele à garder le secret qu'il avoit promis, & le Cardinal, pour lui marquer qu'il étoit content de sa discrétion, & qu'il ne lui sçavoit pas mauvais gré de son refus, ajouta cette apostille de sa

main, dans une lettre qu'il lui écrivit quelque tems après. *Autant que vous avez été secret pour l'affaire de Champagne, autant j'ai sçu parler de votre honneur, de votre cœur & de votre zèle, vous en verrez l'effet.* 1641.

Le Cardinal, déchu de l'espérance de découvrir, par l'entremise de Gassion, les projets du Comte de Soissons, du Duc de Guise & du Duc de Bouillon, prit d'autres mesures pour arrêter & faire évanouir leurs complots, ayant trouvé de grandes facilités dans le génie & la conduite imprudente du Comte de Soissons & du Duc de Guise. Voici les portraits que l'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon fait de ces deux Seigneurs. » Le » Comte de Soissons, Prince foible » & glorieux, n'avoit auprès de lui » aucune personne capable d'affai- » res, inconvénient d'autant plus » fâcheux, que les plus grands hom- » mes sont d'ordinaire, moins grands » par eux-mêmes, que par l'usage » qu'ils sçavent faire du conseil des » autres. Réduit à suivre ses pro- » pres mouvemens, Soissons étoit

1641. » tellement incertain dans ses des» seins, qu'il ne vouloit pas deux » jours de suite la même chose.

» Le Duc de Guise, dit le même » Auteur, étoit un Prince bien fait » de sa personne, libéral & magni» fique. Il avoit un grand courage » & son esprit paroissoit promettre » beaucoup. Comme il étoit alors » fort jeune, sa grande légereté & » les irrégularités de sa conduite » s'attribuoient à son âge. Mais tou» tes les actions de sa vie ayant été » d'un jeune homme, on a eu sujet » de croire, que ses défauts venoient » de son naturel & non pas de sa » jeunesse «. Tels étoient les deux hommes avec lesquels le Duc de Bouillon, homme d'ailleurs habile & prudent, étoit uni d'intérêt, qu'il avoit bien de la peine à conduire, & pour lesquels il s'exposoit à se perdre & ruiner sa famille.

Les quatre années accordées par le Roi à M. le Comte de Soissons en 1637, pour demeurer à Sedan, étant sur le point d'expirer, le Cardinal, déterminé à voir quelle issue pourroit avoir cette affaire, écrivit

au Duc de Bouillon, pour lui demander s'il étoit résolu d'abandonner ce Prince & de l'obliger de sortir de Sedan, lorsqu'il ne pourroit plus y demeurer sans désobéir formellement au Roi. Le Duc de Bouillon répondit » que le Roi ayant ap- 1641.
» prouvé, que M. le Comte restât
» à Sedan, il avoit cru pouvoir lui
» donner parole d'une sureté entie-
» re, sans limiter aucun tems, &
» qu'un pareil engagement pris avec
» un Prince du Sang, ne lui laissoit
» pas la liberté de lui proposer d'en
» sortir; qu'il le prioit d'entrer dans
» ses raisons, & de s'employer au-
» près de Sa Majesté pour les lui
» faire approuver; qu'il espéroit
» d'autant plus obtenir cette grace
» de lui, que M. le Comte de Sois-
» sons continuoit d'être dans les
» sentimens de respect & de fidélité
» qu'il devoit à Sa Majesté, & qu'il
» le voyoit même fort disposé à
» se reconcilier sincerement avec
» Elle «.

La réponse du Duc de Bouillon, jointe aux avis que le Cardinal recevoit de toutes parts, lui persuada

1641. que le Comte de Soissons se préparoit à une guerre déclarée, & que le Duc de Bouillon étoit résolu de le soutenir. Jusques-là le Comte de Soissons avoit toujours fait les fonctions de sa Charge de Grand-Maître de la Maison du Roi. Il envoyoit ses ordres pour le service, il disposoit des Charges, & on alloit à Sedan lui demander son agrément. Le Roi déclara qu'il ne vouloit plus que l'on reçût les ordres de M. le Comte, ni qu'il nommât aux Charges de sa Maison; on cessa même de lui payer ses appointemens & ses pensions, & l'on saisit tous ses revenus. La Comtesse de Soissons vint avec le Duc de Longueville trouver le Cardinal, pour tâcher d'excuser son fils, & pour demander qu'on lui accordât quelques années de plus pour demeurer à Sedan. Le Cardinal lui répondit que si M. le Comte étoit innocent, il devoit sortir de Sedan & revenir dans le Royaume, comme il s'y étoit engagé par son Traité conclu en 1637; & que si le Duc de Bouillon & lui étoient coupables, ils devoient

avouer leur faute & en demander pardon au Roi; qu'ils feroient bien de se déterminer au plutôt à prendre ce parti, parce que le Roi ne vouloit pas demeurer plus longtems dans l'incertitude où il étoit de leur fidélité : il ajouta que ce n'étoit pas assez pour M. le Comte d'être exempt de crime, qu'il devoit encore n'en être pas soupçonné. 1641.

Le Comte de Soissons, naturellement irrésolu, ne parloit, dans certains momens, que d'entrer en France les armes à la main, & dans d'autres il paroissoit disposé à prendre des voies d'accommodement, suivant les différens conseils de ses confidens, dont aucun n'étoit capable de conduire une affaire de cette importance. Mais enfin le Duc de Bouillon fixa les irrésolutions du Comte. Ils signerent un écrit double, qui contenoit un engagement réciproque de ne jamais s'accommoder séparément, & ils envoyerent ensuite un Agent à la Cour de Bruxelles pour traiter avec l'Empereur & le Cardinal Infant. Le Duc de Guise voulut être compris dans

ce Traité, & joignit ses pleins pouvoirs à ceux que M. le Comte & le Duc de Bouillon avoient donnés au Baron de Beauveau, chargé pour eux de cette négociation.

1641. Henry de Lorraine, Duc de Guise, cadet de cette Maison, étoit Archevêque de Rheims, & possédoit près de deux cens mille livres de rente en bénéfices. Dans le tems dont nous parlons, étant devenu amoureux de la Princesse Marie de Gonzague, il voulut quitter ses bénéfices pour l'épouser; mais sur ces entrefaites, ayant perdu Charles de Lorraine, son pere, & le Prince de Joinville, son frere aîné, il se jetta assez légerement dans le parti du Comte de Soissons, sans qu'on sçache précisément quelles raisons l'y avoient déterminé.

Ces Seigneurs s'étoient imaginés qu'ils n'avoient qu'à publier un manifeste pour faire soulever toute la France. Ils devoient cependant avoir devant les yeux le peu de réussite qu'avoient eu les différentes guerres suscitées dans le Royaume depuis la Régence de Marie de Médi-

cis. Elles auroient dû leur apprendre que les François mettent une distance infinie entre le murmure & la révolte ; que l'autorité souveraine a de puissantes forces contre des mécontens, qui prétendent obliger le Prince à se gouverner suivant leurs caprices ; & renvoyer un Ministre habile & intelligent. Si les étrangers n'étoient pas venus au secours des Princes, à peine auroient-ils rassemblé deux ou trois mille hommes sous leurs étendarts. 1641.

Le Comte de Soissons écrivit au Duc d'Orleans pour l'engager dans son parti, Gaston envoya ses lettres au Roi pour lui prouver sa fidélité. Les émissaires du Comte s'adresserent au vieux Duc d'Epernon, mais il n'avoit plus d'autorité dans la Guyenne, dont le Cardinal avoit fait donner le Gouvernement au Prince de Condé. Richelieu en fut averti ; Epernon fut relegué à Loches, où il mourut quelque tems après.

Pendant que les Seigneurs ligués cherchoient à se faire des Partisans, le Duc de Bouillon ne s'occupoit

troupes Epagnoles. Cette réponse
1641. allarma le Duc, il alla lui-même trouver Lamboy pour lui faire sentir à quoi il exposoit les alliés de Sa Majesté Impériale, s'il différoit plus longtems de venir à leur secours; & Lamboy lui ayant demandé du tems, pour avoir de nouveaux ordres de l'Empereur, il lui déclara que M. le Comte & lui alloient s'accommoder s'il ne s'approchoit de Sedan, s'il ne leur promettoit d'entrer en France & de se joindre avec eux, lorsqu'ils auroient assemblé leurs troupes.

Le Comte de Soissons étoit effectivement en négociation avec Richelieu, qui s'étoit servi du Duc de Longueville pour l'entamer, dans la seule vue de semer la division parmi les mécontens, de leur ôter, s'il étoit possible, l'appui d'un Prince du Sang, ou du moins de rallentir leur ardeur, & de retarder l'exécution de leurs projets par des propositions d'accommodement.

Le Comte de Soissons, toujours indécis, ne sçavoit à quoi se résoudre. Il fit part de ses inquiétudes à

la Duchesse de Bouillon, & la pria d'écrire à son mari pour l'engager au moins à ne rien entreprendre, & à tenir l'armée de Lamboy campée, jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de la Cour de France par le Gentilhomme qu'il y avoit envoyé. Le Duc de Bouillon ne se laissa point persuader par la lettre de sa femme; il fit réponse que la foiblesse de M. le Comte lui paroissoit encore plus à craindre que la puissance du Cardinal; que tout accommodement que l'on feroit sans avoir tiré l'épée ne pouvoit avoir que des suites funestes; qu'au contraire un événement heureux au commencement de la campagne, suffiroit pour soulever toute la France; que si l'on s'accommodoit dans les circonstances présentes, Lamboy ne manqueroit pas de se retirer pour toujours, & que l'on perdroit sans retour l'appui de la Maison d'Autriche; qu'il valoit beaucoup mieux, puisqu'on étoit si avancé, livrer bataille au Maréchal de Chatillon; que les Princes seroient au-dessus de tout s'ils la gagnoient, & que s'ils étoient battus 1641.

1641. Sedan leur serviroit de retraite; que leur naissance obligeroit les François & les Etrangers à ne pas les abandonner; qu'enfin les Allemands venoient de passer la Meuse, & qu'aussitôt qu'ils auroient joint les troupes des Princes, il iroit trouver Monsieur le Comte pour prendre avec lui une derniere résolution.

Le Roi avoit envoyé ordre au Maréchal de Chatillon de se poster sur la Meuse près Sedan, pour disputer à Lamboy le passage de cette riviere. Le Maréchal, qui agissoit toujours avec une extrême circonspection, se laissa prévenir par le Général de l'Empereur, & quand il arriva sur les bords de la Meuse, il trouva que toute l'armée Impériale étoit déja passée.

Lorsque le Duc de Bouillon eut rassemblé toutes ses troupes dans un même camp avec celles de Lamboy, il vint trouver M. le Comte à Sedan. Il lui dit qu'il n'y avoit plus à balancer, & qu'il étoit tems d'attaquer le Maréchal de Chatillon. Le Comte de Soissons en convint, & lui déclara qu'il vouloit se mettre à la tête

la Duchesse de Bouillon, & la pria d'écrire à son mari pour l'engager au moins à ne rien entreprendre, & à tenir l'armée de Lamboy campée, jusqu'à ce qu'il eût reçu des nouvelles de la Cour de France par le Gentilhomme qu'il y avoit envoyé. Le Duc de Bouillon ne se laissa point persuader par la lettre de sa femme; il fit réponse que la foiblesse de M. le Comte lui paroissoit encore plus à craindre que la puissance du Cardinal; que tout accommodement que l'on feroit sans avoir tiré l'épée ne pouvoit avoir que des suites funestes; qu'au contraire un événement heureux au commencement de la campagne, suffiroit pour soulever toute la France; que si l'on s'accommodoit dans les circonstances présentes, Lamboy ne manqueroit pas de se retirer pour toujours, & que l'on perdroit sans retour l'appui de la Maison d'Autriche; qu'il valoit beaucoup mieux, puisqu'on étoit si avancé, livrer bataille au Maréchal de Chatillon; que les Princes seroient au-dessus de tout s'ils la gagnoient, & que s'ils étoient battus

1641.

une plaine située en-deçà de la Ville
41. de Sedan, près du Village de Chaumont, & du bois de la Marsée. Une terreur panique, qui s'empara tout-à-coup de l'armée du Maréchal de Chatillon, lui fit perdre la bataille. Tonte la Cavalerie prit la fuite, & l'Infanterie se dissipa, ou fut taillée en pieces. Le désordre commença par l'aîle droite, dont la Cavalerie ne put soutenir le feu de quelques troupes que les ennemis avoient postées derrière des buissons. Puysségur rapporte dans ses Mémoires, que les Cavaliers disoient en fuyant, *en voilà pour leurs cinquante écus.* C'étoit une somme qu'on leur avoit retenue sur leur montre. Le Marquis de Sourdis, après avoir fait des efforts inutiles pour les rallier, se voyant environné d'ennemis, dit à son Ecuyer de se rendre prisonnier, & pendant que l'Ecuyer leur parloit, Sourdis trouva moyen de s'échapper avec cinq Officiers qui l'accompagnoient. Le Marquis de Praslin, Mestre de Camp Général de la Cavalerie, fut tué à l'aile gauche. *Il ne voulut jamais de quartier,* dit

Puyſegur, *quoique Beauregard lui en offrît, refuſant d'être priſonnier de Monſieur le Comte, pour des raiſons que je ne dis pas.* Ces raiſons étoient relatives à une querelle qu'il avoit eue avec Beauregard, ſur ce que le Comte de Soiſſons accuſoit le Marquis de Praſlin, d'avoir manqué à la parole qu'il lui avoit donnée de ſe déclarer pour lui; & la crainte de tomber entre les mains d'un Prince irrité, lui fit préférer la mort à une priſon, où il eût été ſans ceſſe accablé de reproches & de mauvais traitemens. 1641.

Le Maréchal de Chatillon, abandonné de toutes ſes troupes, ſe trouva ſeul ſur le champ de bataille avec trois de ſes Gentilshommes & quatre ou cinq de ſes Gardes. Il ſe retira promptement à Rethel, où il recueillit les débris de ſon armée. Les ennemis firent environ deux mille ſoldats priſonniers & plus de trois cens Officiers. Ils s'emparerent de l'artillerie, de tout le bagage & de la caiſſe militaire, où ils trouverent quatre cens mille livres; mais ils perdirent plus par la mort

1641. de M. le Comte de Soiſſons, qu'ils ne gagnerent par leur victoire.

Mort du Comte de Soiſſons.

Les relations de la mort du Comte de Soiſſons ne s'accordent pas dans les circonſtances de ce funeſte événement. La Maréchal de Chatillon, dans la relation qu'il envoya à la Cour, le Comte de Rouſſillon, dans une lettre écrite le lendemain de la bataille, le ſieur Fabert & pluſieurs autres ſe contrediſent. Celles qui paroiſſent les plus vraiſemblables, ſont rapportées par le Marquis de Montglat, Puyſegur, & l'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon.

Le premier rapporte, « qu'après » la bataille, le Comte de Soiſſons, » qui regardoit de loin la déroute » des François, marchant à petit » pas au milieu des ſiens, & entouré » de ſes domeſtiques, tomba de ſon » cheval, roide mort, ſans qu'on ait » jamais pu ſçavoir d'où cela étoit » venu. Ceux qui étoient auprès » de lui, dirent ſeulement, qu'ils » entendirent tirer un coup, qu'ils » virent un cavalier paſſer, & leur » Maître en même tems tomber la » tête en bas, & le pied dans l'étrier;

» qu'ils trouverent le coup dans le 1641.
» front avec la bourre dans la tête,
» & le visage brûlé par la poudre,
» pour marquer qu'on l'avoit tiré
» de fort près. » *Cette mort*, ajoute le Marquis de Montglat, *n'a jamais pu être éclaircie, & a donné sujet de gloser à bien du monde pour démêler une affaire si extraordinaire.* Puysegur dit tout simplement, *que Monsieur le Comte étant monté sur un cheval blanc, fut tué au milieu de ses Gentilshommes sans qu'on ait pu sçavoir par qui cela avoit été fait.*

L'Auteur des Mémoires du Duc de Bouillon entre dans un plus grand détail. » La destinée de ce Prince,
» *dit-il*, est d'autant plus malheu-
» reuse, qu'il perdit la vie sans avoir
» combattu, & qu'il la perdit mê-
» me après la victoire, environné
» de ses Gardes & de plusieurs Gen-
» tilshommes, sans que néanmoins
» on ait pu sçavoir véritablement
» par qui, ni comment il fut tué.
» Pour moi, après avoir recueilli
» tout ce qu'en ont dit ceux qui se
» trouverent auprès de lui, je suis
» persuadé qu'il se tua lui-même;

1641. » c'étoit auſſi l'opinion du Duc de » Bouillon, car il eſt certain qu'il » leva deux fois la viſiere de ſon » caſque avec le bout d'un de ſes » piſtolets, & même Riquemont, » ſon Ecuyer, l'avertit du malheur » qui lui en pouvoit arriver. Il eſt » conſtant auſſi que ſon coup étoit » dans le milieu du front, & qu'il » avoit été tiré de ſi près que le pa» pier lui en étoit reſté dans la tête. » Cependant, parce que dans le » moment qu'il ſe le donna, le ha» ſard voulut que perſonne n'avoit » les yeux ſur lui, la honte & le » déſeſpoir de ceux qui étoient au» près de ſa perſonne, & ſur-tout » leur grande préoccupation contre » le Cardinal de Richelieu, leur fit » dire, que c'étoit lui qui l'avoit » fait aſſaſſiner par un traître qui » s'étoit gliſſé parmi ſes Gardes «.

Le Roi étoit à Peronne lorſqu'il apprit la défaite entiere de ſon armée à la bataille de la Marſée. Le Courier, qui en apporta la nouvelle, étoit parti avant que l'on ſçût la mort du Comte de Soiſſons. Le Roi n'en fut informé que quelques

heures après l'arrivée du premier Courier, par le Capitaine des Gardes du Maréchal de Chatillon. 1641.

Le Cardinal fut très-content de se voir délivré d'un dangereux ennemi, mais il sçut très-mauvais gré au Maréchal de Chatillon d'avoir perdu la bataille. Cependant Chatillon demanda le régiment de Piemont pour le Marquis d'Andelot, son fils, & pour lui le Gouvernement de Champagne qu'avoit M. le Comte de Soissons. Le Roi ne fit aucune difficulté de lui accorder le régiment. Il dit au Cardinal, *Senecé est mort, & Puysegur m'a écrit au nom de tout le régiment, ils me demandent d'Andelot pour leur Mestre de Camp, j'ai dit à l'homme de M. de Chatillon que je le lui donnois. Comment, Sire,* répondit le Cardinal, *récompenser le fils d'un Général qui vient de perdre une bataille, cela est inoui. Ce n'est pas toujours la faute des Généraux quand les batailles se perdent*, reprit le Roi; mais il ne donna pas au pere le gouvernement de Champagne.

Le Maréchal de Châtillon avoit rassemblé aux environs de Rethel

1641. trois mille hommes d'infanterie & dix-huit cens chevaux, ſans compter deux mille ſoldats que ſes Aydes de Camp avoient ralliés du côté de Mouzon. Le Roi prit la réſolution de conduire lui-même, en Champagne, un renfort conſidérable pour empêcher les ennemis de faire de nouveaux progrès, & ſe rendit à Rheims avec une partie de ſes troupes. Le Duc de Bouillon & le Général Lamboy ſongeoient à profiter de leur victoire. Ils entreprirent le ſiege de Donchery, Ville ſituée ſur la Meuſe à deux lieues de Sedan, qui fut inveſtie le lendemain de l'action. Saint-Saulieu, qui en étoit Gouverneur, la défendit avec beaucoup de valeur, quoiqu'elle fût aſſez mal fortifiée, & ne la rendit, après avoir ſoutenu deux aſſauts, que le 14 Juillet, à condition qu'il ſortiroit avec les honneurs de la guerre, & qu'on lui donneroit une eſcorte juſqu'à Mezieres.

Malgré la victoire que le Duc de Bouillon venoit de remporter, la mort du Comte de Soiſſons le jettoit dans un embarras dont il ſentoit

toit parfaitement les ſuites fâcheuſes, & tout le danger auquel il étoit expoſé. Hors d'état de ſe ſoutenir par ſes propres forces, il avoit tout à craindre de la puiſſance du Roi, qui ne tarderoit pas à venir fondre ſur lui avec toutes ſes forces ; il penſa donc à s'accommoder avec la Cour. Puyſegur étant venu à Sedan pour traiter de la rançon des priſonniers, il preſſa vivement le Duc de Bouillon de ſe reconcilier avec le Roi : le Duç y paroiſſoit diſpoſé. » *Si je m'accommode avec Sa Ma-* » jeſté, dit-il à *Puyſegur*, je rendrai » Donchery ; en cas que le Roi faſſe » difficulté de le recevoir par Traité, » & qu'il veuille paroître le repren- » dre par force, on fera toute la » mine qu'il faudra. Les troupes qui » ſont dedans m'appartiennent ; je » deſire que le corps de Monſieur » le Comte ſoit conduit en France » pour y être inhumé ; que l'on me » paye trois années qui me ſont dues » pour l'entretien de ma garniſon » de Sedan ; que le Roi me donne » de l'emploi dans ſes armées & » des bénéfices à mes enfans, &

1641.

1641. » que je ſois maintenu dans la Souveraineté pleine & entiere de Sedan, que je ſuis réſolu de conſerver à quelque prix que ce ſoit; en un mot, dit-il à Puyſegur, je vous fais mon Plénipotentiaire & je me fie abſolument à vous; je ſignerai tout ce dont vous conviendrez «. Puyſegur retourne à Rheims où étoit le Roi, il va trouver Deſnoyers, qui le conduit chez Richelieu, & lui rapporte les propoſitions du Duc de Bouillon.

Ce que vous dites eſt-il bien véritable, dit Richelieu à Puyſegur? Oui, Monſeigneur, répond Puyſegur, la plus forte paſſion de M. de Bouillon, c'eſt de rentrer dans les bonnes graces de Sa Majeſté, d'être bien avec vous & même votre ami. Vous connoiſſez ſon mérite & même ſa capacité pour le commandement d'une armée. J'en ſuis perſuadé, reprit le Cardinal, je diſpoſerai le Roi à lui accorder ſes demandes. Richelieu va trouver Louis; on prend la réſolution de contenter Bouillon. Le Roi avoue que Puyſegur lui a rendu un ſervice impor-

toit parfaitement les ſuites fâcheuſes, & tout le danger auquel il étoit expoſé. Hors d'état de ſe ſoutenir par ſes propres forces, il avoit tout à craindre de la puiſſance du Roi, qui ne tarderoit pas à venir fondre ſur lui avec toutes ſes forces; il penſa donc à s'accommoder avec la Cour. Puyſegur étant venu à Sedan pour traiter de la rançon des priſonniers, il preſſa vivement le Duc de Bouillon de ſe reconcilier avec le Roi : le Duc y paroiſſoit diſpoſé. » Si je m'accommode avec Sa Majeſté, dit-il à Puyſegur, je rendrai » Donchery; en cas que le Roi faſſe » difficulté de le recevoir par Traité, » & qu'il veuille paroître le reprendre par force, on fera toute la » mine qu'il faudra. Les troupes qui » ſont dedans m'appartiennent; je » deſire que le corps de Monſieur » le Comte ſoit conduit en France » pour y être inhumé; que l'on me » paye trois années qui me ſont dues » pour l'entretien de ma garniſon » de Sedan; que le Roi me donne » de l'emploi dans ſes armées & » des bénéfices à mes enfans, &

1641.

1641. » petit coucher & celle du cabinet;
» cela me donne plus de peine que
» tous les efforts de l'Empereur &
» du Roi d'Espagne contre nos des-
» seins; mais parlez vous-même au
» Roi. Je m'en garderai bien, dit
» Puysegur, puisque votre Eminen-
» ce n'ose le faire. Parlez lui en, je
» vous en prie, dit Richelieu, &
» dès aujourd'hui, si vous n'avez
» pas pris le mot.

Puysegur ne l'avoit pas encore fait. Il va donc trouver le Roi & lui dit. » Sire, le siege de Donche-
» ry est plus long que je ne pensois.
» Oui, répondit Louis, je veux
» qu'on fasse le procès au corps de
» M. le Comte, & il ne plaît pas à
» M. de Bouillon de le rendre. C'est,
» repartit Puysegur, une des pre-
» mieres demandes que j'ai faites de
» sa part à Votre Majesté. Si j'osois,
» Sire, dire mon sentiment, je le
» ferois. Va, reprit le Roi, dis tout
» ce que tu voudras. Sire, dit-il,
» Dieu a bien puni Monsieur le Com-
» te de son crime, puisqu'il a été
» tué au milieu de ses gens, sans
» qu'on sçache par qui. Considerez,

» s'il vous plaît, qu'il avoit l'hon- 1641.
» neur d'être de votre ſang & vo-
» tre filleul, il portoit votre nom.
» Il faudra donc condamner Louis
» de Bourbon à être traîné ſur la
» claye ; qui prononcera, qui en-
» tendra lire un pareil Arrêt ſans
» horreur ? Laiſſez à Dieu, Sire, la
» conduite de vos affaires, & la
» vengeance de vos ennemis. Votre
» Majeſté s'en eſt bien trouvée juſ-
» qu'à préſent «. Pendant qu'il parloit, le Cardinal entra ſuivi de Deſnoyers. *Je m'entretenois, leur dit le Roi, avec Puyſegur. Il me demande pourquoi je veux me venger contre le corps de M. le Comte, puiſque Dieu prend ſoin lui-même de me venger de mes ennemis. Il a raiſon, Sire, dit le Cardinal.* Le Roi entre dans ſon cabinet avec le Miniſtre & le Secrétaire d'Etat ; on appelle Puyſegur peu de tems après.
» Allez-vous en à Sedan, dit le Roi,
» & dites à M. de Bouillon, que je
» conſens que le corps de Monſieur
» le Comte ſoit conduit à Gaillon
» dans un chariot couvert de drap
» noir, accompagné de cinq ou ſix

1641. » Gentilhommes. J'enverrai demain » les passeports & les ordres néces» saires; après quoi M. de Bouillon » pourra me venir voir ».

Le Duc de Bouillon ne balança plus à conclure son accommodement, & le 3 Août il vint à Mezieres trouver Sa Majesté, qui le reçut fort gracieusement. Cependant Elle ne voulut pas que l'accommodement du Duc de Bouillon se fît en forme de Traité. On dressa deux écrits, dont l'un fut signé par le Roi le 3 Août, & l'autre le 5, par le Cardinal, dans lequel il accordoit, au nom du Roi, les demandes faites par le Duc, & se rendoit garant de la fidélité du Duc de Bouillon, qui ratifia cet article en ces termes. *Je conjure M. le Cardinal de répondre de ma fidélité au Roi, lui promettant sur ma foi & sur mon honneur, que je mourrai plutôt que de manquer en quoi que ce puisse être.*

Le premier de ces écrits ne contenoit que le pardon accordé au Duc en termes généraux. Les conditions de l'accommodement furent spécifiées dans le second.

La premiere étoit, que le Roi, à la priere de Madame la Comtesse de Soissons, du Duc de Longueville & du Duc de Bouillon, feroit cesser les poursuites commencées au Parlement de Paris, contre la mémoire de M. le Comte de Soissons. 1641.

La seconde, que le Roi pardonneroit à tous les Gentilshommes, Officiers & autres Particuliers, qui s'étoient unis à M. le Comte de Soissons, & aux sieurs de Bouillon & de Guise, contre son service, & qu'ils seroient tous rétablis dans leurs biens, à l'exception du Duc de Guise & du Baron du Bec.

La troisieme, que le Roi continueroit à M. de Bouillon la protection qui lui avoit été accordée en 1616, qu'il conserveroit aux habitans de Sedan & de la Vicomté de Turenne, les priviléges dont ils avoient joui sous ses prédécesseurs.

Et la quatrieme que le Roi tiendroit compte au Général Lamboy de ce qui devoit lui revenir de la rançon des prisonniers & du canon. Ces deux écrits furent signés le 6

Août par le Duc de Bouillon. Le Duc de Guise fut formellement exclus de la grace accordée au Duc de Bouillon. Le Parlement eut ordre de continuer la procédure déja commencée contre lui pour crime de Lèze-Majesté. Le 6 Septembre il fut condamné à être décapité, & cet Arrêt fut exécuté le 11 en effigie.

Pendant que la France plaignoit le malheur du Duc de Guise, il fit à Bruxelles une action qui le perdit de réputation, & qui le jetta par la suite dans de grands embarras. Epris de la beauté d'une Dame, veuve du Comte de Bossu, il en devient passionnément amoureux, ne se souvient plus de son engagement avec la Princesse de Gonzague, *épouse* secretement la Comtesse, & publie son mariage peu de tems après. La Duchesse d'Orléans, la Princesse de Phalzbourg, la Duchesse de Chevreuse, le Duc d'Elbeuf, & les premieres personnes de la Cour de Bruxelles se récrierent, lès unes contre sa mésalliance, avec une personne d'une naissance inférieure & pau-

re ; les autres, contre l'infidélité commise envers une Princesse de Maison Souveraine. Le Duc d'Elbeuf crut que son âge lui donnoit droit de faire des reproches au Chef de sa Maison, qui se déshonoroit dans le monde. Guise les reçut fort mal. Ils se seroient battus, si l'on ne leur eût donné des gardes. Insensible aux reproches de sa mere, accablée de douleur, & aux remontrances de ses parens, il continua de vivre avec sa Comtesse, jusqu'à ce que, dégouté d'elle, il reconnut enfin *la folie qu'il avoit faite.* 1641.

Le Grand Ecuyer s'étoit intéressé pour le Duc de Bouillon dans cette affaire, & lui avoit rendu un service essentiel. Ce Favori, qui étoit brouillé plus que jamais avec le Cardinal, pensoit dès-lors à le faire disgracier pour le supplanter; & Richelieu n'auroit pas laissé accorder au Duc de Bouillon des conditions si favorables, s'il n'avoit pas appréhendé les effets de la haute faveur dont jouissoit Cinq-Mars, & de la haine qu'il avoit conçue contre lui.

Pendant que le Roi étoit occupé

1641. à dissiper le parti du Comte de Soissons & du Duc de Bouillon, les armées réunies de France & de Suede, commandées par le comte de Guébriant & le Général Bannier, faisoient la guerre en Allemagne avec assez de succès. Le Danube, dégelé fort à propos au commencement de cette année, garantit l'Empereur & la Maison d'Autriche d'un malheur qui leur auroit été infiniment plus fatal, que la perte du Portugal & de la Catalogne ; sans cet heureux accident, l'Empereur & les Députés de tous les Etats de l'Empire tomboient entre les mains du Comte de Guébriant & du Maréchal Bannier. Ils avoient si bien concerté leurs mesures, que l'armée de Suede, qui étoit de quinze mille hommes, s'étant rendue la premiere à Erfort, le Comte de Guébriant y arriva presqu'aussitôt, le 27 Décembre, avec sept mille hommes. Ils sçavoient que les armées de l'Empire & de Baviere étoient entrées dans leurs quartiers d'hyver. Les deux Généraux arrivent à Hoff le 6 Janvier 1641, & prennent la route de Ratis-

bonne. Ils arrivent le 19 à Schwandorf, d'où ils détachent le Comte de Nassau & le Major Général Wittemberg, avec chacun trois Régimens de Cavalerie, pour reconnoître le pays entre Ratisbonne & Straubinghen. Ceux-ci portent le fer & le feu, & font le dégat partout devant eux. Ils prennent plus de quinze cens chevaux; ils s'approchent de Ratisbonne; l'Empereur même fut en danger de tomber entre leurs mains avec les principaux Seigneurs de sa Cour, qui devoient l'accompagner à la chasse. S'il étoit parti une heure plutôt, il étoit infailliblement pris. On enleva ses oiseaux, six chevaux de main, & deux beaux mulets; mais le Maréchal Bannier lui renvoya ses oiseaux & ses fauconniers. L'air s'étant adouci, Nassau & Wittemberg repassent promptement le Danube, & rejoignent l'armée à Regenstauf, Ville éloignée de deux lieues de Ratisbonne. Guébriant & Bannier ne veulent pas se retirer sans faire une insulte à l'Empereur; ils s'approchent de la Ville avec leurs troupes. 1641.

1641. Guébriant, qui commandoit l'avant-garde suivie de douze pieces de canon, place cette artillerie sur le bord du Regen, riviere entre lui & la Ville, contre laquelle il fait tirer cinq cens volées de canon. Contens d'avoir fait cet affront à l'Empereur, les deux Généraux se retirent à Regenstauf.

Dès que le Maréchal & le Comte y furent arrivés, ils tinrent Conseil, pour décider dans quels quartiers leurs armées iroient se reposer le reste de l'hyver. Les deux Généraux furent de différens avis, qui causerent une grande contestation entr'eux. Bannier s'efforçoit de persuader Guébriant de l'accompagner dans la Boheme où il vouloit hyverner ; mais Guébriant demeura ferme dans la résolution de prendre ses quartiers dans la Franconie. Chacun persista dans son sentiment, & ils se séparerent fort mécontens l'un de l'autre.

Les ennemis sçurent si bien profiter de cette mésintelligence des deux Généraux, qu'elle auroit été fatale à tout autre moins habile &

moins expérimenté que le Maréchal Bannier, & sans la générosité du Comte de Guébriant. 1640.

L'Empereur, se voyant en sûreté à Ratisbonne, ordonne qu'on rassemble incessamment ses troupes. L'Archiduc Léopold & Picolomini forment diligemment un corps d'armée considérable, qui cause une égale inquiétude à Guébriant & à Bannier, incertains lequel des deux sera le premier attaqué. Le Suédois presse le François de venir incessamment à son secours. L'Archiduc, qui le poursuivoit, venoit d'avoir sur lui un avantage considérable par la prise de Newbourg, dont le Gouverneur & la garnison Suédoise avoient été forcés de se rendre prisonniers de guerre.

Lorsque le Comte de Guébriant apprit cette nouvelle, il prit la résolution de marcher au secours de Bannier. Quelques Officiers voulurent le détourner de courir au travers du Wostland, pays marécageux & le plus difficile de l'Allemagne, au secours d'un Général qui en avoit usé très-mal avec lui.

1641. Bannier avoit voulu débaucher le
troupes de l'armée Weymarienn
qui étoient à la folde du Roi d
France , & Guébriant avoit e
beaucoup de peine à les reteni
» A Dieu ne plaife , dit le Comte
» fes amis , que je me venge d'u
» particulier aux dépens de la cau
» commune. Où en ferions-nous
» l'armée Suédoife étoit perdue
» Quand il ne s'agiroit que de fau
» ver l'honneur que M. Bannier
» fi juftement acquis , je ferois pré
» à tout entreprendre pour lui. M
» jufte colere de fon mauvais pro
» cédé à notre égard , fera pleine-
» ment fatisfaite , fi je puis lui don-
» ner une marque convainquant
» de ma générofité. J'ai raifon de m
» plaindre , cela eft certain ; mai
» j'aurois honte de me venger au
» trement que par de bons offices. »
Auffi-tôt le Comte de Guébriant f
met en marche pour aller au fecour
du Maréchal Bannier.

Cependant Gleen , Maréchal d
Camp , le pourfuivoit au travers de
bois de la Boheme avec fix mill
chevaux , & l'obligea de couper de

arbres derriere lui afin d'arrêter sa cavalerie. Picolomini ayant joint Gleen, l'armée Imperiale se trouva forte de vingt mille hommes. Bannier, attaqué à droite & à gauche, lui tint tête; & l'ayant devancée d'une heure seulement, arriva le 29 Mars à Quickaw, où le Comte de Guebriant se joignit à lui. 1641.

Tout le monde [illegible] Bannier, dans sa retraite, avoit [illegible] roitre toute la valeur & toute la prudence du General le plus experimenté; mais il [illegible] sans le secours [illegible] le Comte de Guebriant. [illegible] fut cependant [illegible] sant; ils [illegible] velles [illegible] le partage de leurs [illegible] mée en [illegible] Comte [illegible] encore une fois [illegible] ne lui laissoit [illegible] qu'il demandoit. [illegible] ge de les lui [illegible].

Ce General [illegible] avantages [illegible] d'une si [illegible]

1641. gues qu'il avoit essuyées au commencement de la campagne, jointes aux excès qu'il fit depuis ses amours & son mariage, avoient considérablement altéré sa santé. Il tomba malade en arrivant à Suickaw. Il languit jusqu'au 20 Mai de cette année, qu'il mourut à Halberstat où il s'étoit fait transporter.

Le Comte de Guébriant avoit pris le commandement des deux armées pendant la maladie de Bannier; & malgré les divisions que sa mort fit naître entre les Officiers des troupes Suédoises, Guébriant vint à bout, par son habileté & la considération que son mérite lui avoit acquis, non-seulement d'appaiser leurs querelles & d'empêcher leurs troupes de se dissiper, mais encore de remporter un avantage considérable sur les troupes de l'Empereur. Le 28 Juin, il battit l'avant-garde de son armée, commandée par l'Archiduc Léopold & Picolomini. Cette action ne fut que le prélude d'une autre victoire. Le lendemain, les deux armées combattirent depuis cinq heures du matin

arbres derriere lui afin d'arrêter sa cavalerie. Picolomini ayant joint Gleen, l'armée Impériale se trouva forte de vingt mille hommes. Bannier, attaqué à droite & à gauche, lui tint tête; & l'ayant devancée d'une heure seulement, arriva le 29 Mars à Quickaw, où le Comte de Guébriant se joignit à lui. 1641.

Tout le monde reconnut que Bannier, dans sa retraite, avoit fait paroître toute la valeur & toute la prudence du Général le plus expérimenté; mais il auroit succombé sans le secours que lui amena le Comte de Guébriant. Bannier n'en fut cependant pas fort reconnoissant; ils eurent ensemble de nouvelles contestations fort vives sur le partage de leurs quartiers. L'armée du Roi étoit si fatiguée, que le Comte déclara, qu'il se sépareroit encore une fois des Suédois, si l'on ne lui laissoit prendre les quartiers qu'il demandoit; & Bannier fut obligé de les lui céder.

Mort du Général Bannier.

Ce Général ne profita pas des avantages qu'il auroit pu retirer d'une si glorieuse retraite. Les fati-

1641. gues qu'il avoit essuyées au commencement de la campagne, jointes aux excès qu'il fit depuis ses amours & son mariage, avoient considérablement altéré sa santé. Il tomba malade en arrivant à Suickaw. Il languit jusqu'au 20 Mai de cette année, qu'il mourut à Halberstat où il s'étoit fait transporter.

Le Comte de Guébriant avoit pris le commandement des deux armées pendant la maladie de Bannier; & malgré les divisions que sa mort fit naître entre les Officiers des troupes Suédoises, Guébriant vint à bout, par son habileté & la considération que son mérite lui avoit acquis, non-seulement d'appaiser leurs querelles & d'empêcher leurs troupes de se dissiper, mais encore de remporter un avantage considérable sur les troupes de l'Empereur. Le 28 Juin, il battit l'avant-garde de son armée, commandée par l'Archiduc Léopold & Picolomini. Cette action ne fut que le prélude d'une autre victoire. Le lendemain, les deux armées combattirent depuis cinq heures du matin

jusqu'à six du soir. Quoique la perte des Impériaux fût considérable, elle ne détruisit pas leur armée. Le Comte de Guébriant se disposoit à la poursuivre, lorsque les Officiers Suédois refuserent de marcher, sous prétexte que leurs soldats fatigués n'étoient pas en état de supporter des marches si longues & si pénibles; ensorte que les armées demeurerent dans une inaction qui leur fit perdre le fruit de leur victoire. 1641.

En Italie le Comte d'Harcourt, dont la précédente campagne avoit été si brillante, ayant reçu de nouveaux renforts de troupes, entra en action au commencement du Printemps. Le Prince Thomas qui commandoit l'armée Espagnole, augmenta la réputation qu'il avoit acquise par la courageuse & prudente conduite qu'il tint, en empêchant le Comte d'Harcourt d'obtenir sur lui aucun avantage considérable; celui-ci eut pourtant la gloire de cette campagne par la prise de la Ville de Coni, dont le siége fut long & meurtrier. Ayant été investie le 30 Juillet, elle ne capitula que

Richelieu, qui envoyoit sans connoissance les ordres de la Cour. Sourdis représenta qu'il n'avoit pas assez de vaisseaux pour empêcher la flotte d'Espagne de jetter du secours & des munitions dans la Place, & que l'armée du Comte de la Mothe n'étoit pas assez nombreuse pour ôter aux Assiégés toute communication du côté de la terre. On n'eut aucun égard à ses représentations. Il obéit, & il fut assez heureux pour écarter un premier secours que les Espagnols envoyoient à Tarragone, composé de quarante galeres, *dont* douze ferent prises, brûlées ou brisées sur la côte.

Cependant le Comte Duc d'Olivarés voulant faire un effort extraordinaire pour sauver Tarragone, assembla une des plus nombreuses flottes, qu'on eût encore vues sur la mer. On y comptoit trente-cinq vaisseaux de ligne & vingt-neuf galeres, qui parurent le 29 Août à la hauteur de Tarragone. La flotte françoise fit d'abord quelques mouvemens pour fermer l'entrée du Port aux galeres ennemies; mais toute

ges, dont le plus considérable fut celui de la Ville épiscopale d'Elna; qui dura dix jours. Un détachement de trois mille hommes d'Infanterie, que l'on tira de l'armée du Prince pour la Catalogne, l'obligea de se borner à cette conquête. 1641.

Le Cardinal de Richelieu, résolu de soutenir la révolte des Catalans, envoya d'Italie à Barcelone le Comte de la Mothe Houdancourt à la sollicitation du Secretaire d'Etat des Noyers, son parent & son ami. Comme les troupes françoises, jointes à celles des Catalans, formoient une armée plus considérable que celle d'Espagne, le Comte de la Mothe prit d'abord quelques petites places. Le 12 Mai il forma le blocus de la Ville de Tarragone, dont Sourdis, Archevêque de Bordeaux, eut ordre de bloquer le port avec l'armée navale qu'il commandoit. Sourdis n'approuvoit pas cette entreprise, il avoit vu les choses de plus près que le Comte de la Mothe, nouvellement débarqué d'Italie; que Desnoyers qui vouloit faire acquérir de la gloire à son parent; & que

Richelieu, qui envoyoit sans con-
1641. noissance les ordres de la Cour. Sourdis représenta qu'il n'avoit pas assez de vaisseaux pour empêcher la flotte d'Espagne de jetter du secours & des munitions dans la Place, & que l'armée du Comte de la Mothe n'étoit pas assez nombreuse pour ôter aux Assiégés toute communication du côté de la terre. On n'eut aucun égard à ses représentations. Il obéit, & il fut assez heureux pour écarter un premier secours que les Espagnols envoyoient à Tarragone, composé de quarante galeres, dont douze ferent prises, brûlées ou brisées sur la côte.

Cependant le Comte Duc d'Olivarés voulant faire un effort extraordinaire pour sauver Tarragone, assembla une des plus nombreuses flottes, qu'on eût encore vues sur la mer. On y comptoit trente-cinq vaisseaux de ligne & vingt-neuf galeres, qui parurent le 29 Août à la hauteur de Tarragone. La flotte françoise fit d'abord quelques mouvemens pour fermer l'entrée du Port aux galeres ennemies ; mais toute

leur armée navale étant venue fondre sur la nôtre avec l'avantage du vent & du nombre, les François furent obligés de prendre le large, & pendant le combat, qui dura jusqu'à la nuit, les Espagnols firent entrer dans le Port quarante ou cinquante brigantins chargés de munitions. Le Comte de la Mothe voyant que la Place étoit secourue, prit le parti de lever le siége. Le lendemain les ennemis ayant encore reçu un renfort de cinq vaisseaux, l'Archevêque, qui n'étoit pas en état de tenir la mer, fit voile vers les côtes de Provence. On le rendit responsable d'un événement si malheureux. On l'accusa de s'être laissé surprendre & de s'être mal défendu. Le Secretaire d'Etat des Noyers qui ne l'aimoit pas, & qui vouloit couvrir la faute du Comte de la Mothe, son parent, fit ôter à Sourdis le commandement de la flotte. Ce fut inutilement qu'il envoya une relation qui le justifioit, signée par tous les Capitaines des vaisseaux & des galeres. Le Cardinal & le dévot des Noyers, demeurerent convaincus

1641.

1641. que ce malheur étoit arrivé par la faute de Sourdis.

Voici le Jugement que Richelieu en porte dans son Testament politique : « Si cette même armée, composée de 18 galeres, de 20 vaisseaux » de combat & de plusieurs brulots, » ne fut pas si heureuse au second se- » cours de cette Place, la voix pu- » blique charge celui qui en avoit le » commandement, de ce mauvais » succès, qui pourroit être attribué » à l'inégalité du nombre des vais- » seaux, si notre armée eût rendu le » combat qu'on en devoit attendre, » au lieu de chercher sa sûreté dans » une prompte retraite, qui garan- » tit bien nos vaisseaux, mais non » la réputation de celui qui les com- » mandoit ».

Le Prélat disgracié se retira à Carpentras. On peut dire cependant que quoiqu'il fît un métier bien opposé à sa profession, il ne manquoit ni de valeur ni d'intelligence dans la Marine. Si l'on avoit suivi son avis, le Comte de la Mothe n'auroit peut-être pas reçu cet affront, & seroit demeuré sur terre maître de la cam-

pagne, dans laquelle il ne fit rien de considérable le reste de l'année. 1641.

Quoique le Cardinal ne fût pas absolument l'auteur de la révolution du Portugal, du moins il en affermit la Couronne sur la tête de Don Juan, par la protection du Roi de France, qu'il lui fit accorder, par la puissante diversion qu'il fit dans le Roussillon & dans la Catalogne, pour y attirer toutes les forces des Espagnols & les empêcher d'inquiéter les Portugais, & par la nombreuse *flotte qu'il envoya sous les* ordres du *Marquis de Brezé*, chargé de défendre les côtes de Portugal, & de disputer aux Espagnols l'empire de la mer. Brezé, après avoir battu la mer sans avoir rencontré la flotte Espagnole qui s'étoit retirée, se rendit à Lisbonne, où il trouva le Roi de Portugal occupé de la recherche & de la punition des complices d'une conspiration formée contre sa Personne par Don Sebastien de Matos, Archevêque de Brague, créature du Comte Duc d'Olivarés, & zélé partisan des Castillans, par le Comte d'Armanar, son neveu, &

1641. par le Marquis de Villareal, quoique celui-ci fût parent de la Maison de Bragance, & que Don Juan lui eût rendu & à son fils les titres que les Castillans avoient ôtés à cette branche des Menezés. La présence du Marquis de Brezé & des troupes qui étoient sur sa flotte, empêcherent les Conjurés d'exécuter leur complot, qui étoit sur le point d'éclater. La conspiration fut découverte; tous les complices furent arrêtés. Le Marquis de Villareal & le Duc de Camigna, son fils, furent punis de mort avec ceux qui y avoient eu part. A l'égard de l'Archevêque de Brague & de deux Evêques, ses complices, on ne prononça rien contr'eux, de peur d'irriter le Pape, que Don Juan ménageoit, afin d'être reconnu Roi par la Cour de Rome. On se contenta de les retenir en prison, malgré les plaintes que Sa Sainteté en fit. Le Roi se donna bien de garde de les lui envoyer comme elle le demandoit.

Le Cardinal de Richelieu résolut effectivement d'envoyer en Roussillon, au commencement de l'année 1642,

1642, une armée considérable commandée par les Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraye, de s'y rendre lui-même avec le Roi, pour animer les troupes & les Généraux par sa présence, pendant que le Comte de la Mothe feroit avec une autre armée diversion dans la Catalogne. 1641.

Ce Ministre ne bornoit pas ses projets, pour l'année suivante, à la campagne de Roussillon, il devoit rappeller le Prince de Condé à Paris, pour y commander pendant le voyage du Roi, faire nommer le Duc de *Bouillon Général* de l'Armée d'Italie, en rappeller le Comte d'Harcourt, le mettre à la tête de celle qu'il destinoit pour la Flandre, & donner au Maréchal de Guiche, Allié du Cardinal, celle de Champagne. Ces deux armées devoient se tenir sur la défensive & se prêter un secours mutuel, au cas qu'elles fussent attaquées.

Promotion de Mazarin au Cardinalat.

Richelieu eut enfin la satisfaction d'apprendre que Jules Mazarin, son bon ami, pour lequel il sollicitoit depuis longtems un Chapeau de Car-

dinal, avoit été compris dans la pro-
41. motion faite par le Pape Urbain VIII, le 16 Décembre de cette année. Mazarin avoit obtenu, quelques jours auparavant, l'Abbaye d'Orcan, que le Roi lui avoit donnée en nommant aux Bénéfices vacans par le décès du Comte de Soissons, & par la fuite du Duc de Guise, suivie de l'Arrêt du Parlement qui le condamnoit à mort, & surtout par son mariage avec la Comtesse de Bossu qu'il avoit épousée à Bruxelles.

Mazarin n'auroit probablement pas obtenu sitôt cette Dignité, *sans* la brouillerie arrivée entre le Pape, ou, pour mieux dire, le Cardinal François Barberin, son neveu, qui le gouvernoit absolument, avec Edouard, Duc de Parme & de Plaisance. Je n'entrerai point dans le détail de ce différend qui fut sur le point d'allumer une guerre en Italie. Je dirai seulement que les neveux d'Urbain, après avoir vivement poussé le Duc de Parme, levé même des troupes pour le contraindre à donner à leur oncle la satis-

faction qu'ils prétendoient lui être dûe, ſentirent qu'il leur étoit de la derniere importance de ſe faire des créatures, afin que ſi Urbain venoit à mourir avant que cette grande affaire fût terminée, ils puſſent lui donner un Succeſſeur qui ne les rendît pas reſponſables des ſuites fâcheuſes qu'elle pourroit avoir. Dans cette vûe, ils porterent leur oncle à faire enfin une promotion de Cardinaux, attendue depuis longtems, & inſtamment demandée par les Couronnes. Il étoit encore de l'intérêt du Pape & de ſes neveux de contenter l'Empereur, & les Rois de France & d'Eſpagne, & de les empêcher, par cette déférence, d'appuyer & de défendre trop fortement le Duc de Parme contr'eux. 1641.

Dans le même tems que les Barberins cauſoient ces mouvemens en Italie, il s'en fit un autre à Monaco, qui ne chagrina pas moins la Cour d'Eſpagne, qu'il cauſa de joie à celle de France. Depuis que l'Empereur Charles-Quint eut mis le Duché de Milan dans ſa Maiſon, les Princes voiſins furent preſque tous

Affaires d Monaco.

1641. obligés de s'accommoder avec lui, ou avec ſon fils, & de ſe rendre plus ou moins dépendans d'eux. Les Grimaldi, Princes de Monaco, Ville maritime ſur la côte de Gênes près de Nice, traiterent avec lui, & conſentirent de recevoir garniſon, mais à condition que les droits de Souveraineté leur demeureroient conſervés. Le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan ſous les Succeſſeurs de Charles-Quint, entreprit, dans l'année 1605, de mettre le Roi d'Eſpagne, ſon Maître, en poſſeſſion de Monaco. On dit que pour en venir plus aiſément à bout, il ſuborna des aſſaſſins qui tuerent Hercules Grimaldi, Prince de Monaco; d'autres accuſerent de ce meurtre Charles Emmanuel, Duc de Savoye. Quoi qu'il en ſoit, pendant la minorité d'Honoré Grimaldi, fils d'Hercules, la Cour de Madrid ſçut gagner le Tuteur du jeune Prince & l'engager à mettre Monaco dans une telle dépendance du Roi d'Eſpagne, que le Commandant de la garniſon Eſpagnole étoit Maître abſolu de la Place, & qu'il ne reſtoit au Prince

qu'un vain titre ſans autorité. Pour le dédommager, en quelque maniere, on lui donna des terres dans le Royaume de Naples. On le fit même enſuite Chevalier de la Toiſon d'Or, dans l'eſpérance que cette diſtinction l'attacheroit entierement aux intérêts de la Maiſon d'Autriche. 1641.

Soit qu'Honoré ſe voulût venger de ceux qu'il croyoit auteurs de la mort de ſon pere, ſoit que les Eſpagnols le tinſſent dans une trop grande ſervitude, & l'obligeaſſent, comme on l'a dit, à des dépenſes exceſſives, il réſolut de ſecouer le joug de leur domination. Cela ne ſe pouvant qu'en changeant de Maître, il rechercha la protection & l'appui de la France. Trop foible pour entretenir lui-même une bonne garniſon, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'en recevoir une Françoiſe en chaſſant l'Eſpagnole. Les conditions plus avantageuſes que le Cardinal de Richelieu lui offroit, & à Hercules Grimaldi, ſon fils, tenterent ſi fort Honoré, que pendant deux ou trois ans il chercha continuellement les

obligés de s'accommoder avec *lui*, *ou* avec son fils, & de se rendre *plus* ou moins dépendans d'eux. Les Grimaldi, Princes de Monaco, Ville maritime sur la côte de Gênes près de Nice, traiterent avec lui, & consentirent de recevoir garnison, mais à condition que les droits de Souveraineté leur demeureroient conservés. Le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan sous les Successeurs de Charles-Quint, entreprit, dans l'année 1605, de mettre le Roi d'Espagne, son Maître, en possession de Monaco. On dit que *pour* en venir plus aisément à bout, il suborna des assassins qui tuerent Hercules Grimaldi, Prince de Monaco: d'autres accuserent de ce meurtre Charles Emmanuel, Duc de Savoye. Quoi qu'il en soit, pendant la minorité d'Honoré Grimaldi, fils d'Hercules, la Cour de Madrid sçut gagner le Tuteur du jeune Prince & l'engager à mettre Monaco dans une telle dépendance du Roi d'Espagne, que le Commandant de la garnison Espagnole étoit Maître absolu de la Place, & qu'il ne restoit au Prince

qu'un vain titre ſans autorité. Pour le dédommager, en quelque maniere, on lui donna des terres dans le Royaume de Naples. On le fit même enſuite Chevalier de la Toiſon d'Or, dans l'eſpérance que cette diſtinction l'attacheroit entierement aux intérêts de la Maiſon d'Autriche. 1641.

Soit qu'Honoré ſe voulût venger de ceux qu'il croyoit auteurs de la mort de ſon pere, ſoit que les Eſpagnols le tinſſent dans une trop grande ſervitude, & l'obligeaſſent, comme on l'a dit, à des dépenſes exceſſives, il réſolut de ſecouer le joug de leur domination. Cela ne ſe pouvant qu'en changeant de Maître, il rechercha la protection & l'appui de la France. Trop foible pour entretenir lui-même une bonne garniſon, il ne pouvoit ſe diſpenſer d'en recevoir une Françoiſe en chaſſant l'Eſpagnole. Les conditions plus avantageuſes que le Cardinal de Richelieu lui offroit, & à Hercules Grimaldi, ſon fils, tenterent ſi fort Honoré, que pendant deux ou trois ans il chercha continuellement les

ci seront profondément endormis ; après un magnifique repas que le Prince leur doit donner le 17 Novembre. Les prisonniers acceptent la proposition. Honoré fait faire grande chere aux Officiers Epagnols, & les enyvre des vins exquis qu'il leur fait servir en abondance. Un peu avant le jour, le Prince & le Marquis Hercules son fils, forment deux compagnies de leurs prisonniers gagnés, surprennent ce qui reste de la garnison Espagnole, la désarment & s'assurent du commandant & des Officiers endormis. Le Comte d'Alais averti de l'exécution & de la réussite du projet, arrive incontinent à Monaco, avec un bon nombre de Soldats & beaucoup de munitions. Honoré renvoye au Gouverneur de Milan les Officiers & les Soldats Espagnols, rend le collier de la Toison d'Or, publie un Manifeste, & se met hautement sous la protection de la Couronne de France. Louis devoit lui donner en récompense l'Ordre du Saint Esprit, & le dédommager de ce qu'il perdoit dans le Royaume de Naples,

par des terres en Dauphiné près de Valence, qui furent depuis érigées 1641. en Duché-Pairie, sous le nom de Valentinois, pour lui & pour ses enfans. On lui en accordoit encore deux autres, avec le titre de Marquisat & de Comté, vingt-cinq mille écus d'argent, une pension de trois mille à son fils durant sa vie, & une compagnie de Gendarmes. Le Roi devoit mettre & entretenir une garnison de cinq cens hommes à Monaco, dont le Prince auroit le commandement, de maniere que le Lieutenant François nommé par le Roi ne commanderoit la garnison Françoise qu'en l'absence du Prince.

La satisfaction que devoit causer à Richelieu la réussite de tous les 1642. projets qu'il formoit pour la gloire de son Maître & le bien de l'Etat, étoit vivement troublée par les chagrins que lui causoit la faveur de Cinq-Mars; les coups que sa haine & son ambition lui porterent, auroient réussi à le perdre, s'il se fût conduit avec moins d'animosité & plus de prudence: mais Richelieu

1642. sçut faire avorter ses cabales & les complots formés contre sa puissance & contre sa vie, & il fit retomber sur ses ennemis la vengeance qu'ils préparoient contre lui.

Mort du Duc d'Epernon. Son caracte-

Le Duc d'Epernon ne fut pas témoin de leur fin tragique; il mourut à Loches, où il étoit relégué, le 13 Janvier de cette année, âgé de quatre-vingt huit ans. Comme il se faisoit instruire exactement de tout ce qui se passoit à la Cour, & qu'il avoit de grands sujets de haïr le Cardinal, il n'étoit pas fâché d'apprendre que le credit de Cinq-Mars paroissoit superieur à celui de ce Ministre. Il étoit même informé des brigues que l'on faisoit pour le perdre; mais il connoissoit trop bien le génie & la capacité de Richelieu, pour s'imaginer que Cinq-Mars, Fontrailles & de Thou pussent jamais renverser sa fortune. Il trembloit pour eux quand il les voyoit s'engager témérairement dans une entreprise au-dessus de leurs forces. Il n'écrivoit jamais à Fontrailles sans ajouter cette apostille de sa main: *Sur-tout gardez-vous de la Bastille.* De Thou l'étant

venu voir à Loches, il lui conseilla de rompre toutes les liaisons qu'il avoit à la Cour, & de faire un meilleur usage de son esprit & de ses talens, en prenant un emploi fixe dans la Robe à l'exemple de ses Ancêtres, & conformément aux vûes & aux desirs de sa famille. De Thou éprouva dans la suite, qu'il auroit beaucoup mieux fait de suivre ce conseil, que de s'attacher au Grand Ecuyer pour périr avec lui sur un échaffaut. 1642.

Henri III avoit élevé Epernon à une fortune qui paroissoit au-dessus de sa naissance. Il la soutint par son mérite & par ses grandes qualités, sous le Regne d'Henri IV qui ne l'aima jamais, parce qu'il ne se conduisit pas en sujet affectionné lors de l'avénement de ce Prince au Trône. Il conserva longtems le pouvoir qu'il s'étoit arrogé dans ses Gouvernemens, & la même considération à la Cour sous le Regne de Louis XIII, par ses charges, ses richesses, ses alliances & celles de ses enfans, dont l'un avoit épousé en premieres noces Louise-Angelique légitimée

de France, fille de Henri IV. Lorsque le Cardinal de Richelieu eut entrepris d'abbaisser les Grands du Royaume, Epernon ayant voulu continuer ces airs de fierté & d'indépendance, qui lui avoient réussi jusqu'alors, essuya de cruelles mortifications, qui lui firent comprendre que, dans un Etat Monarchique, un particulier ne résiste pas impunément à un Ministre qui sçait faire valoir l'autorité Royale dans toute son étendue ; mais comme il avoit l'ame ferme, il ne se laissa jamais abattre par aucune disgrace ; il vouloit même qu'on l'avertît, sans aucun déguisement, de tout ce qui pouvoit lui arriver de désagréable. Il répondoit à ceux qui vouloient plaindre ses malheurs, « que la fortune » l'avoit favorisé pendant plus de » 60 ans, qu'il ne devoit pas trou- » ver mauvais qu'elle l'abandonnât » pour le peu de tems qu'il lui res- » toit à vivre, & que ce n'étoit pas » un petit avantage, de n'éprouver » ses disgraces qu'à un âge où il » n'étoit plus en état de goûter ses » faveurs. »

1642.

Il avoua à ses amis, qu'il avoit prévu longtems auparavant les malheurs qui lui étoient arrivés, & que si ses enfans avoient voulu tenir la même conduite que lui, il les en auroit blâmés; mais qu'ayant fait paroître quelque fermeté pendant les Regnes passés, il ne démentiroit pas son caractere, pour conserver avec honte le peu de vie qui lui restoit encore, & que s'il falloit périr, il périroit tout entier. Dans le tems de son exil, quand il écrivoit au Cardinal, il ne lui donnoit jamais le titre de *Monseigneur*, ni celui d'*Eminence*, & il finissoit toujours par ces mots: *Votre très-humble & très-affectionné serviteur*. La prudence l'avoit cependant rendu un peu plus souple & moins entreprenant, depuis que le Cardinal étoit entré dans le Ministere. Il ne suivit point l'exemple des Seigneurs qui se révolterent ouvertement contre ce Ministre, dont il redoutoit le génie & la puissance; & lors même qu'il lui résistoit avec plus de hauteur, il évitoit toujours de lui donner la maligne satisfaction de le poursuivre 1642.

1642. comme un rébelle. Le Cardinal, de son côté, tint à peu près la même conduite à son égard. Il se contenta de l'humilier sans le perdre ; & lors même qu'il l'eut fait exiler à Loches, il ne cessa point de le traiter avec beaucoup de politesse & de ménagement.

J'ai rapporté précédemment les commencemens de la faveur de Cinq-Mars, & de quelle maniere le Cardinal de Richelieu y avoit contribué en le mettant auprès du Roi, dans le dessein d'éloigner Mademoiselle de la Fayette & Madame de Hautefort de la confiance du Roi. Richelieu avoit mis le comble à la faveur de Cinq-Mars, en lui faisant donner la charge de Grand Ecuyer. Il avoit cru le retenir par ce moyen dans sa dépendance, mais il avoit bien-tôt reconnu qu'il s'étoit trompé. Il ne suivoit ni les avis du Cardinal, ni ceux du sieur de Saint-Aoust que Richelieu avoit mis auprès de lui pour le conduire. D'ailleurs, il ne cherchoit véritablement à plaire ni au Roi, ni au Cardinal. Emporté par le feu de la jeunesse,

le goût qu'il avoit pour le plaisir le rendoit insensible aux appas de l'ambition; il étoit las de sa faveur qui l'obligeoit de passer sa vie auprès d'un Prince sérieux & mélancolique, qui ne connoissoit aucun de ces plaisirs bruyans qui plaisent si fort aux jeunes gens. Il regrettoit les fêtes somptueuses & délicates de l'Hôtel de Rohan, où il avoit passé une partie de sa jeunesse avec la compagnie la plus spirituelle & la plus brillante, qui s'y assembloit tous les jours, & que l'on appelloit *Messieurs du Marais*. Cinq-Mars n'avoit la permission de sortir de Saint-Germain que pour aller de tems en tems à Ruel rendre compte au Cardinal de ce qui se passoit à la Cour, & des entretiens qu'il avoit avec le Roi. Ce Ministre, naturellement haut & impérieux, traitoit Cinq-Mars comme un enfant qu'il avoit élevé. Il lui faisoit entendre qu'il étoit l'unique auteur de sa fortune, & qu'il ne tenoit qu'à lui de la détruire s'il ne s'attachoit pas à la mériter; quand il avoit commis quelque faute, ou fait quelqu'im-

1642.

prudence, il le menaçoit de le faire
1642. chasser de la Cour s'il ne s'y conduisoit pas avec plus de sagesse & de retenue. Le Maréchal de la Meilleraye, qui avoit épousé la sœur de Cinq-Mars dont il étoit veuf, se mêloit aussi de lui donner des avis.

Cinq-Mars ne dissimuloit pas au Roi l'ennui qui le dévoroit. Il lui disoit sans cesse, que la faveur singuliere dont il l'honoroit faisoit le malheur de sa vie; qu'il goûtoit plus de plaisir en un jour au Marais, qu'il n'en avoit à la Cour en un mois, & qu'il aimeroit mille fois mieux avoir moins de grandeur & plus de liberté.

Louis, qui voyoit avec chagrin que ses bonnes graces ne tenoient pas lieu de tout à son Favori, lui en faisoit souvent des reproches, & Cinq-Mars les recevoit avec tant d'aigreur, & même de mépris, qu'ils étoient quelquefois trois ou quatre jours sans se parler. Le Roi avoit recours au Cardinal, qui n'osoit encore lui proposer de renvoyer son Favori, parce qu'il s'appercevoit que les mécontentemens du Roi venoient plutôt d'un excès d'affection

que d'un véritable dégoût. Il étoit sans cesse occupé à les raccommoder; & quand il ne pouvoit pas aller à Saint-Germain, il y envoyoit Saint-Aoust, pour tâcher d'appaiser la colere du Maître & les emportemens du Favori. 1642.

Les plaintes continuelles que le Roi faisoit de Cinq-Mars au Cardinal, attiroient au Favori des reproches amers, ou des avis désagréables qui le fatiguoient extrêmement. Sa situation lui devenoit de jour en jour plus insupportable; il s'abandonnoit à son dépit; il demandoit à sortir du triste état où il étoit. Mais le Cardinal, qui prévoyoit la vive douleur que la retraite de Cinq-Mars causeroit au Roi, employoit tous ses soins à les reconcilier. La premiere condition que Louis mettoit toujours au raccommodement, étoit que le Grand Ecuyer ne reverroit plus les compagnies du Marais, & sur-tout qu'il s'abstiendroit d'aller chez une fille, célebre par sa beauté & par son esprit, nommée Marion de Lorme. Cinq-Mars le promettoit, mais il

1642. continuoit toujours à lui rendre de fréquentes visites ; & toute sa complaisance pour le Roi se réduisoit à la voir avec plus de secret & de précaution. Dès que le Roi étoit couché, Cinq-Mars montoit à cheval, & partoit seul de Saint-Germain pour venir au Marais. Il retournoit ensuite à Saint-Germain sur la fin de la nuit, pour se trouver au lever du Roi. Une vie si fatiguante altéroit sa santé & son humeur. La plus grande partie du jour se passoit en aigreurs & en reproches réciproques entre le Roi & lui. Il sembleroit qu'un Favori, qui se conduisoit si mal, ne devoit pas être fort à craindre ; cependant l'inclination que le Roi avoit pour lui étoit si forte, que tout ce qui auroit pu la détruire ne servoit qu'à l'augmenter.

Ce que je viens de rapporter s'étoit passé pendant les année 1640 & 1641, avant la révolte du Comte de Soissons.

Après la mort de ce Prince, le Grand Ecuyer s'étoit fort empressé auprès du Roi, pour rendre service

au Duc de Bouillon, dans l'affaire de son accommodement. Il s'étoit fait, pour ainsi dire, malgré le Cardinal, qui n'avoit osé s'y opposer, dans un tems où le Favori, plus brouillé que jamais avec lui, pensoit dès-lors à former un parti. Cinq-Mars avoit jetté les yeux sur le Duc pour le mettre dans ses intérêts & l'aider à perdre le Cardinal. 1642.

La nouvelle brouillerie avoit été causée par la priere que le Favori avoit faite au Roi, sans en parler au Cardinal, de l'élever à la dignité de Duc & Pair, dans la vue de se procurer un rang qui le rendît digne du mariage qu'il avoit dessein de contracter avec la Princesse Marie de Gonzague. Pour faire agréer à cette Princesse une alliance si disproportionnée, il lui faisoit accroire qu'il seroit bien-tôt Duc & Pair, Connétable & premier Ministre, après qu'il auroit fait chasser le Cardinal. Tels étoient les projets chimériques que faisoit Cinq-Mars (1).

(1) Relation du sieur de Fontrailles. Mé

1642. Lorsque le Cardinal apprit que le Favori avoit dessein d'épouser la Princesse de Mantoue, il s'y opposa fortement, il en fit même de piquantes railleries, en disant, *qu'il ne croyoit pas que la Princesse Marie eût tellement oublié sa naissance, qu'elle voulût s'abbaisser jusqu'à un si petit compagnon.* Il dit à Cinq-Mars lui-même, qu'il étoit fort surpris qu'il osât prétendre à une pareille alliance ; qu'il devoit se souvenir, qu'il n'étoit qu'un simple Gentilhomme, élevé par la faveur du Roi, & que le Marquis de Sourdis avoit fait beaucoup d'honneur à son frere aîné, en lui donnant sa fille. Cinq-Mars tâcha de s'excuser, sur ce que la Maréchale d'Effiat sa mere avoit approuvé son dessein. *Si vous dites vrai*, lui dit le Cardinal, *elle n'est pas plus sage que vous.*

Pendant que le Roi étoit à Mezieres, le Favori reçut une autre

---

moires de Puysegur. Mémoires du Duc de Bouillon. Mémoires de Littérature de l'Abbé d'Artigny.

mortification, qui lui fut peut-être encore plus sensible. Il avoit coutume d'être en tiers dans les conseils secrets que le Roi tenoit avec le Cardinal. *Je veux*, disoit Louis, *que mon cher ami s'instruise de bonne heure des affaires de mon Conseil, afin qu'il se rende capable de me rendre service.* Le Cardinal, à qui la présence de Cinq-Mars étoit importune, résolut de l'exclure de tous les Conseils. Il lui fit dire par le sieur de Saujon, *qu'il ne trouvoit pas bon qu'il lui marchât toujours sur les talons quand il alloit chez le Roi.* Cinq-Mars, surpris de ce discours, courut promptement chez Desnoyers pour sçavoir quelle étoit la cause de ce changement. Le Cardinal y arriva aussi-tôt que lui, & après lui avoir reproché son ingratitude dans les termes les plus forts, il lui dit, qu'il n'appartenoit pas à une tête aussi légere que la sienne, de prendre connoissance des affaires de l'Etat; qu'il ne faudroit qu'un homme tel que lui, dans le Conseil du Roi, pour décréditer le Gouvernement auprès des Etrangers; qu'il lui défendoit de se trou-

1642.

1642. ver dans la ſuite à aucun Conſeil; & qu'il pouvoit aller demander au Roi, s'il n'étoit pas de ce ſentiment.

Cinq-Mars fut tellement outré de ſe voir traiter avec tant de mépris, qu'il en pleura de dépit & de colere. Cet affront, dit Fontrailles (qui fut ſon confident par la ſuite) lui fit une ſi profonde playe dans le cœur, qu'il n'en guérit jamais, & qu'il réſolut de ne rien épargner pour ſe venger du Cardinal..

Cinq-Mars étoit dans ces diſpoſitions, lorſque le Duc de Bouillon vint à Mezieres pour ſe reconcilier avec le Roi. Ce Duc eut un entretien avec le Grand Ecuyer, qui lui dit, que le Roi étoit fort dégouté du Cardinal, mais qu'il ne ſçavoit comment s'en défaire, parce que cette Eminence étoit plus Maîtreſſe que lui dans ſon Royaume; que tous les Gouverneurs lui étoient dévoués, & que le Roi n'avoit pas une ſeule Place dont il fût aſſuré; que Sa Majeſté comptoit préſentement ſur la fidélité du Duc; qu'Elle croyoit avoir gagné par ſon accomodement un fort brave homme &

une bonne Place, & que si Elle entreprenoit de se délivrer d'un Ministre qui lui étoit insupportable, Elle espéroit que le Duc la seconderoit de tout son pouvoir. 1642.

Ce discours embarrassa le Duc de Bouillon ; son Traité n'étoit pas encore signé ; il craignoit de se fier trop légerement à un jeune homme, qui, par une confidence si précipitée, lui donnoit une preuve trop sensible de son indiscrétion. Il ne crut pas devoir lui découvrir ses véritables sentimens. Il lui répondit qu'il avoit peine à croire que le Roi pût jamais se résoudre à se défaire du Cardinal. *Je le connois*, ajouta-t-il, *pour un des plus habiles hommes & des plus grands Ministres qui soit au monde, & le plus fidele à son Maître ; si le Roi avoit dessein de le renvoyer, vous devriez être le premier à l'en détourner.* Cette réponse fit connoître au grand Ecuyer qu'il s'étoit trop avancé, & l'obligea de changer de discours ; mais elle ne lui ôta pas l'espérance d'engager par la suite le Duc de Bouillon dans ses intérêts.

Il étoit le seul Seigneur en France

1642. avec lequel Cinq-Mars pût lier une intrigue contre le Cardinal. Il n'y avoit que le Duc d'Orléans, dont la légereté naturelle, jointe au peu de considération qu'il avoit à la Cour, le rendoit toujours prêt à s'engager dans de nouveaux complots. Cinq-Mars, pour parvenir à ses desseins, avoit formé le projet de le lier avec le Duc de Bouillon; mais pour y parvenir, il falloit commencer par gagner Bouillon, qui s'étoit retiré à Sedan depuis la conclusion de son accomodement. Cinq-Mars jetta donc les yeux sur le sieur de Thou, pour faire de nouvelles propositions au Duc de Bouillon, dont il étoit parent & ami, & l'engagea de faire un voyage à Sedan.

Jacques-Auguste de Thou, fils aîné de l'Historien, après avoir été Intendant de l'armée du Cardinal de la Valette jusqu'en l'année 1638, étoit demeuré sans autre emploi que sa Charge de Conseiller d'Etat, dont il ne faisoit aucune fonction. Dans le tems qu'il étoit Intendant d'armée, le Cardinal de Richelieu découvrit qu'il entretenoit de secretes

liaisons

liaisons avec Madame de Chevreuse, & qu'il se chargeoit de faire tenir les Lettres qu'elle écrivoit dans les Cours étrangeres. Il avoua sa faute au Cardinal, qui voulut bien la lui pardonner. Il lui promit qu'il n'en seroit jamais parlé ; mais il le regarda dès-lors comme un homme suspect, & l'éloigna de tous les emplois de confiance. Il en demanda quelques uns qu'on lui refusa. Il voulut quitter la robe pour prendre l'épée ; & il finit par demeurer sans profession. Son inutilité lui devint à charge ; voyant qu'il n'avoit rien à espérer du Cardinal, il s'étoit attaché au Grand-Ecuyer, dans l'espérance de s'avancer, par le crédit d'un homme que l'on regardoit à la Cour comme le rival de Richelieu. Il fut le premier Architecte que Cinq-Mars employa pour construire l'édifice de ses intrigues, dont les ruines les accablerent tous deux, *parce que ses fondemens*, dit Montresor, *étoient peu solides, & les moyens de l'exécuter mal raisonnés.* 1642.

Le Roi étoit encore à Mezieres, lorsque le sieur de Thou se rendit

à Sedan. Le Duç lui raconta tout ce
1642. qui s'étoit passé dans l'affaire de Monsieur le Comte & dans celle de son accomodement. Il lui dit, qu'il étoit résolu de venir demeurer en France avec sa femme & ses enfans, afin que le Roi fût plus assuré de sa fidélité. De Thou lui répondit, qu'il ne devoit pas se presser de revenir à la Cour; qu'il lui conseilloit de rester encore quelque tems dans sa Principauté de Sedan, pour s'assurer par lui-même de la bonne ou mauvaise volonté qu'on auroit pour lui. Il parla ensuite au Duc du Grand Ecuyer, & l'assura qu'il *vouloit* être son ami, ajoutant qu'il l'avoit chargé de lui dire, qu'il étoit résolu d'en faire toutes les avances & de le servir auprès du Roi en toute occasion. Le Duc de Bouillon fut sensible à l'amitié du Grand Eeuyer, & quoique ses réponses parussent ne pas excéder les termes de la civilité ordinaire, elles pouvoient souffrir les interprétations les plus favorables. Le Duc fit un second voyage à Mezieres pour prendre congé de Sa Majesté, qui se disposoit à retour-

ner à Paris. Il dîna chez le Grand Ecuyer, d'où il sortirent ensemble pour aller chez le Roi. Quand ils furent dans la rue, Cinq-Mars dit au Duc de Bouillon, en lui serrant la main : » Je vous suis obligé de ce que vous avez témoigné à M. de » Thou que vous vouliez être de » mes amis. Je puis vous assurer que » je ne prétends tirer aucun avan- » tage de votre bienveillance jus- » qu'à ce j'aie trouvé l'occasion de » la mériter par des services essen- » tiels «. 1642.

Tel fut le commencement des intrigues tramées par Cinq-Mars & par de Thou contre le Cardinal de Richelieu. Lorsque le Roi fut de retour de Mezieres à Paris, on s'apperçut bien que l'ambition avoit enfin surmonté dans le cœur de Cinq-Mars le goût de la dissipation & l'amour du plaisir ; elle sembloit même avoir fixé sa légereté naturelle. Il étoit devenu assidu & complaisant auprès du Roi, & il avoit acquis un tel ascendant sur son esprit, que le Cardinal commençoit à le craindre. Cinq-Mars faisoit en

effet tout son possible pour engager
1642. le Roi à se délivrer d'un Ministre impérieux, qui le retenoit, disoit-il, dans une espéce de servitude, & qui ne lui laissoit tout au plus que le titre de Roi. Il s'appliquoit en toute occasion, à décrier sa conduite & à relever les défauts de son Gouvernement, & sur-tout son opiniâtreté à soutenir une guerre, qui lui attiroit la malédiction des Peuples. Louis applaudissoit à tout ce que son Favori lui disoit contre son Ministre ; mais quand il lui proposoit de le renvoyer, il reprenoit aussitôt son air froid & réservé. *Cinq-Mars* crut s'appercevoir que ce Prince ne pourroit jamais se résoudre à lui faire un pareil sacrifice, & que bien-loin d'avoir le courage de s'en défaire, il n'étoit pas même capable de le contredire. Il en fut pleinement convaincu, lorsque le Roi lui dit un jour de prendre garde à la conduite qu'il tiendroit à l'égard du Cardinal, parce que s'il se déclaroit ouvertement son ennemi, il ne pourroit s'empêcher de l'abandonner lui-même. Cinq-Mars fut donc obligé

de chercher d'autres moyens pour le perdre. 1642.

Le premier qu'il employa, fut de gagner la confiance du Duc d'Orléans, qui étoit déja dans ses intérêts. Il alla trouver ce Prince lorsque le Roi fut retour à Paris, vers le milieu du mois de Novembre 1641 : il lui dit que sa faveur étoit plus grande & plus assurée que jamais ; que le Cardinal travailloit sans cesse à perdre Son Altesse Royale dans l'esprit du Roi ; qu'on vouloit qu'elle fît le voyage de Roussillon sans charge ni commandement, afin de s'assurer de sa personne en cas que le Roi vînt à mourir. Il exagéra le détail des désagrémens que Son Altesse avoit tous les jours à essuyer de la part du Cardinal ; que le seul moyen qu'elle pouvoit prendre pour prévenir les malheurs dont elle étoit menacée, c'étoit de s'accorder avec M. de Bouillon, pour avoir la facilité de se retirer à Sedan en cas de besoin, qu'en même-tems il falloit traiter avec l'Espagne, pour avoir des troupes & de l'argent, & entrer ensuite en France à main armée.

1642. Le Duc d'Orléans, qui recevoit toutes les impressions qu'on lui présentoit, lui répondit qu'il n'avoit dans sa maison aucune personne assez intelligente pour envoyer en Espagne. Cinq-Mars lui dit, que Fontrailles se chargeroit volontiers d'y aller ; qu'après tout rien ne pressoit encore ; que Son Altesse Royale auroit le tems de faire ses réflexions sur ce projet ; qu'il falloit, avant de rien résoudre, prendre des mesures avec M. de Bouillon, qui étoit absent, & auquel il ne s'étoit point encore ouvert ; que M. de Thou étoit l'ami de M. de Bouillon & le sien, & qu'il comptoit se servir utilement de lui, pour déterminer le Duc à entrer dans ses vues.

Après cette conversation, Cinq-Mars dit à Fontrailles qu'il vouloit prier M. de Thou d'aller trouver le Duc de Bouillon, pour l'engager à venir promptement à la Cour, parce que le Roi étoit déterminé à renvoyer le Cardinal, & que Sa Majesté vouloit se servir du Duc de Bouillon pour consommer une affaire de cette importance. C'étoit une fausseté que

Cinq-Mars avoit imaginée pour tromper M. de Thou, afin qu'il eût moins de répugnance à se charger de cette commission. Fontrailles (1) n'approuva pas cette supercherie, & il persuada au Grand Ecuyer qu'il ne convenoit pas de faire partir un homme, comme M. de Thou, sans lui dire le véritable sujet de son voyage, ni de l'engager dans une affaire, où il couroit risque de perdre la vie ou la liberté, par une tromperie qu'on auroit à se reprocher éternellement, si elle étoit cause de sa perte. Ils convinrent qu'il falloit communiquer à M. de Thou les résolutions prises contre le Cardinal, & que s'il refusoit d'y prendre part, il étoit assez honnête homme & assez ennemi du premier Ministre, pour pouvoir compter sur sa discrétion. On eut assez de peine à déterminer M. de Thou à faire ce voyage, après l'avoir instruit des vues que Cinq-Mars & Fontrailles avoient sur M. de Bouillon; mais de Thou les assura qu'il laisseroit au 1642.

(1) Mémoires de Fontrailles.

Duc la liberté de prendre le parti
1642. qu'il jugeroit à propos, sans lui donner aucun conseil, ni pour le porter à entrer dans les vues du Grand Ecuyer, ni pour l'en détourner.

M. de Thou partit au commencement de Décembre 1641, pour aller trouver le Duc de Bouillon, qui étoit alors dans sa terre de Limeuil en Périgord. Ils se virent sans témoins, sur le grand chemin proche d'une métairie, située à mille pas de Limeuil. M. de Thou dit au Duc, qu'il venoit de la part de M. le Grand Ecuyer, qui l'avoit chargé de lui dire qu'il le prioit instamment de revenir au plutôt à Paris, pour des affaires de la derniere importance, & qu'il étoit absolument nécessaire qu'il lui parlât avant que le Roi partît pour son voyage de Roussillon.

Le Duc demanda à M. de Thou s'il ne sçavoit pas les raisons qui pouvoient obliger le Grand Ecuyer à lui proposer une démarche qui paroîtroit fort extraordinaire. De Thou lui répondit qu'il n'en avoit pas la moindre connoissance, & que

M. le Grand Ecuyer n'avoit pas jugé à propos de les lui confier.. M. de Bouillon fut extrêmement surpris de cette réponse, & il ne put jamais se persuader que son ignorance ne fût pas affectée. *Est-il possible*, lui dit-il, *que M. de Cinq-Mars vous ait caché le sujet pour lequel il vous en-voye ? Ne m'a-t-il pas assuré qu'il avoit en vous une entiere confiance, & que s'il avoit quelque chose à me faire sçavoir, ce seroit par vous que je l'apprendrois ?* De Thou lui protesta de nouveau, qu'il ignoroit absolument pourquoi le Grand Ecuyer avoit tant d'empressement de le voir. Le Duc lui représenta, qu'ayant pris congé du Roi, si l'on le voyoit revenir à la Cour sans y être attendu, ce retour imprévu & précipité pourroit donner lieu à quelques soupçons, à l'égard d'un homme nouvellement reconcilié ; que d'ailleurs il ne pouvoit abandonner sa femme, qui étoit prête d'accoucher, ni le soin de ses affaires domestiques, qui avoient besoin de sa présence. 1642.

De Thou ne chercha point à com-

battre les raiſons du Duc ; il lui dit
2. même, que s'il croyoit que le voyage qu'il lui propoſoit pût nuire à ſa fortune, il feroit fort bien de ne point partir. Ils ſe ſéparerent après s'être entretenus quelque tems des nouvelles de la Cour.

Cependant, huit jours après cette entrevue, le Duc de Bouillon ayant reçu une Lettre du Roi, qui lui ordonnoit de venir inceſſamment à Paris, il partit ſur le champ pour s'y rendre. Quoique Sa Majeſté ne parlât point dans ſa Lettre du commandement de l'armée d'Italie, *qu'elle* ſe propoſoit de donner au Duc, c'étoit cependant le motif de ſon voyage. On ignore ſi ce Prince y avoit été déterminé par Cinq-Mars, dans le deſſein d'être plus à portée de continuer ſes complots avec le Duc, ou ſi c'étoit Richelieu qui déſiroit s'attacher le Duc de Bouillon. A peine fut-il arrivé que de Thou vint lui dire, que le Grand Ecuyer vouloit lui parler avant qu'il eût vu le Roi & le Cardinal. Bouillon eut beaucoup de peine à s'y réſoudre, dans la crainte que le Cardinal

ne fût bien-tôt informé de cette visite. De Thou le rassura, en lui disant qu'il le meneroit à Saint-Germain dans son carrosse; qu'ils partiroient sur les sept heures du soir; qu'il iroit droit à l'appartement du Grand Ecuyer; qu'ils le trouveroient seul & sans domestiques, & qu'à la faveur des ténébres, il seroit facile d'entrer & de sortir sans être apperçu. Ils partirent donc ensemble, & étant arrivés sur les dix heures du soir dans la chambre de Cinq-Mars, le Duc fut fort surpris d'y trouver un homme qu'il ne connoissoit pas. C'étoit Fontrailles que Cinq-Mars lui présenta, en l'assurant qu'il étoit son intime ami, & qu'il en étoit sûr comme de lui-même; ensuite il pria Fontrailles & de Thou d'entrer dans son cabinet, & il demeura seul avec le Duc de Bouillon. 1642.

Les Mémoires du Duc & ceux de Fontrailles ne sont pas d'accord sur ce qui se passa dans cet entretien secret. Ce qui paroît de plus positif, c'est qu'après avoir exagéré le mauvais état de la santé du Roi,

1642. qu'on croyoit menacé d'une mort prochaine, Cinq-Mars dit à Bouillon, qu'il avoit pris la précaution de s'unir étroitement avec Monsieur, par l'entremise du Comte d'Aubijoux, que ce Prince lui avoit donné toute sa confiance, & qu'il étoit sûr de le faire entrer dans toutes les entreprises qu'on pourroit former contre le Cardinal; qu'il avoit conseillé à ce Prince de ne point aller en Catalogne & de penser plutôt à s'assurer des Espagnols, afin qu'au moment de la mort du Roi, le parti que Son Altesse Royale auroit en France se trouvât appuyé des Etrangers, par un Traité, qui auroit pour principal objet de terminer la guerre dont l'Europe étoit affligée. Enfin, après avoir long-tems délibéré entr'eux sur le parti qu'ils avoient à prendre, le Duc dit à Cinq-Mars, *qu'il ne falloit point marchander, & il se mit à lui dicter les propositions qu'on pouvoit faire aux Espagnols, pour conclure le Traité.* C'est l'aveu qu'en a fait Cinq-Mars dans son interrogatoire.

Le Duc de Bouillon demeura huit

ou dix jours à Saint-Germain, sans qu'on lui parlât de le mettre à la tête de l'armée d'Italie. Il étoit extrêmement flatté de voir le Roi lui offrir le commandement d'une de ses armées, six mois après la bataille de Sedan, & cette pensée ne contribua pas peu à le déterminer à l'accepter. Il y étoit déja résolu, lorsque la maladie du Roi empêcha qu'on ne lui en fît la proposition. Ce Monarque paroissoit si foible & si languissant, que les Médecins commençoient à craindre pour sa vie. On se croyoit à la veille d'une grande révolution. On étoit curieux & inquiet de sçavoir dans quelles mains passeroit le Gouvernement de l'Etat, si le Roi venoit à mourir. Toute la Cour étoit remplie de brigues & de cabales ; mais cette maladie, qui causoit tant d'allarmes ne dura que huit ou dix jours. Dès que le Roi fut hors de danger, le Cardinal de Richelieu déclara au Duc de Bouillon, que Sa Majesté lui donnoit le commandement de son armée d'Italie. 1642.

Le rétablissement de la santé du

Roi, & les préparatifs que l'on faisoit pour la campagne de Roussillon, où le Cardinal avoit disposé son Maître à se rendre, redoublerent l'ardeur de Cinq-Mars pour la réussite de ses projets. Il entreprit de raccomoder le Duc d'Orléans & le Duc de Bouillon, brouillés depuis plus de dix ans. Cinq-Mars y avoit déja disposé Monsieur, il ne s'agissoit plus que d'engager le Duc à voir Son Altesse. Cinq-Mars fit prier le Duc de se trouver à minuit dans une maison de la Place Royale, où Fontrailles logeoit avec le *Comte* d'Aubijoux. De Thou l'y conduisit dans son carrosse; mais il ne voulut point assister à leur conférence. *M. de Thou étoit par-tout*, dit Fontrailles dans ses Mémoires; *mais il ne vouloit rien sçavoir.* Il fut seulement jusqu'à la porte de la maison. Le Comte d'Aubijoux assura le Duc de Bouillon, en présence de Cinq-Mars & de Fontrailles, que Son Altesse Royale étoit disposée à lui rendre son amitié, & qu'elle seroit flattée d'avoir la sienne.

Le Duc parut d'abord fort éloi-

gné de prendre aucun engagement avec ce Prince ; mais quelques jours 1642. après il consentit à le voir à l'Hôtel de Venise, où étoient les écuries de Monsieur. Le sieur de Thou l'y conduisit encore dans son carrosse, sans vouloir y entrer lui-même. Ce fut-là qu'on convint de faire un Traité avec l'Espagne. Cinq-Mars en avoit apporté le projet, qui avoit déja été concerté avec le Duc de Bouillon. Monsieur promit d'y corriger lui-même ce qu'il pourroit y avoir de défectueux & d'y ajouter les clauses qu'il jugeroit nécessaires. On convint en même-tems, que Fontrailles iroit en Espagne pour le négocier, & quelques jours après, le Duc de Bouillon partit pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie.

Pendant que les ennemis du Cardinal étoient occupés de toutes ces intrigues, le Roi se disposoit, malgré la rigueur de la saison, à se rendre en Roussillon pour en achever la conquête, par le siége & la prise de Perpignan, qui étoit déja investi, & pour recevoir les hommages des Catalans, ses nouveaux Sujets. Il fut

1642. encore fortifié dans le dessein que le Cardinal lui avoit inspiré de faire cette campagne, par l'agréable nouvelle qu'il reçut, étant encore à Paris, de la glorieuse victoire que le Comte de Guebriant remporta au commencement de cette année sur les Impériaux.

Victoire remportée à Kempen par le Comte de Guébriant.

Le 13 Janvier 1642, le Comte de Guébriant, renforcé par les troupes de Hesse, forme le projet de passer le Rhin & d'aller attaquer le Général Lamboy, campé auprès de Kempen, où celui-ci attendoit le Général Hasfeld, qui devoit lui amener un renfort de troupes considérable. Guébriant s'approche le 16 des retranchemens de Lamboy, il force les barrieres, fait couper les haies & arracher les palissades, gagne le canon des Impériaux & le fait pointer contr'eux. La cavalerie Françoise & Hessoise entrent aussi-tôt à droite & à gauche dans le camp, mettent celle de l'ennemi en désordre & hors d'état de secourir l'infanterie. Enfin, Lamboy, Mercy, Major général, le Comte de Laudron, tous les autres Colonels, &

cinq mille, tant Officiers que soldats, demeurent prisonniers. Deux mille cinq cens Impériaux sont tués sur la place. L'artillerie, les munitions, le bagage, les drapeaux, tout fut la proie du Vainqueur. Quoique le combat eût duré depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi, les François & les Hessois n'y perdirent que cinq ou six Officiers, & environ cent soixante soldats, sans compter les blessés. Le Comte diligent à profiter de la victoire, acheve de ruiner l'armée de Lamboy, il oblige Hasfeld, Général du Duc de Baviere, qui s'approchoit, à se retirer derriere Juliers; il prend Kempen, Nuitz & plusieurs autres Places; enfin, il élargit ses quartiers dans le Pays de Cologne & de Juliers, où il acheve de passer l'hiver. 1642.

Au mois de Mai suivant, Lamboy, Mercy & Laudron furent conduits en France & mis au Château de Vincennes. Le Roi fit par la suite présent de leur rançon au Comte de Guébriant, qui eut vingt mille écus pour Lamboy, & trois mille pour les deux autres.

1642. Le Roi étoit encore à Paris, lorsqu'il apprit la nouvelle de la victoire de Kempen; il en partit le 25 Janvier pour aller en Roussillon. Il s'arrêta quelques jours à Fontainebleau, d'où il prit la route de Lyon avec le Cardinal, qui n'avoit point encore fait de si triste voyage. Il s'étoit apperçu que le Favori avoit pris le dessus, & toutes les fois que le Cardinal parloit au Roi, il recevoit de nouvelles preuves de la diminution de son crédit. Il se regardoit déja comme un homme disgracié. Il dissimuloit avec soin ses peines & ses inquiétudes. Le Roi lui laissoit cependant toujours l'administration des affaires; mais ceux qui n'étoient pas instruits des secrets du cabinet, ne s'appercevoient pas que son Maître étoit dégoûté de lui, & qu'au milieu du faste qui l'environnoit, il se croyoit sur le penchant de sa ruine.

Un des articles sur lequel Cinq-Mars attaquoit le Cardinal avec plus d'avantage, étoit cette guerre sanglante qu'il avoit allumée dans toute l'Europe, & dont il éloignoit la fin

pour se rendre nécessaire. Les Peuples en étoieut las, le Roi étoit touché de leur misere, & toutes les Puissances alliées ou ennemies de la France paroissoient désirer la paix. Le Favori représentoit à Sa Majesté que c'étoit à Elle à donner la paix à ses peuples ; que si Elle s'en rapportoit au Cardinal, il l'éloigneroit toujours ; que le seul moyen de découvrir la vérité dans une affaire de cette importance, c'étoit de charger une personne de confiance d'écrire en Espagne à l'insçu du Cardinal & des autres Ministres ; de s'informer de sa part de l'état des négociations, & que par les réponses qui en viendroient, Elle s'appercevroit bien-tôt, qu'il n'y avoit que le Cardinal qui s'opposât au bonheur des Peuples & aux justes desirs de Sa Majesté. 1642.

Le Roi fut si frappé de ce discours qu'il chargea son Favori de chercher un homme sage & éclairé à qui l'on pût confier, sans péril, une pareille commission. Cinq-Mars lui répondit, que le sieur de Thou en étoit très-capable, & qu'il s'en

1642. chargeroit volontiers. Le choix fut approuvé ; mais de Thou, qui sentoit toutes les conséquences de cette entreprise, dit à Cinq-Mars, qu'avant de s'en mêler, il falloit avoir un ordre du Roi par écrit & signé de sa main. Le Roi en donna deux, l'un pour son Favori & l'autre pour de Thou, par lesquels il les autorisoit à écrire & à négocier à Rome & à Madrid pour parvenir à la conclusion du Traité de paix. De Thou ayant reçu cet ordre, commença par le déposer dans des mains sûres, pour empêcher qu'il ne tombât dans celles du Cardinal, si l'on venoit à saisir ses papiers. Il écrivit ensuite à Rome & à Madrid, sans qu'on ait sçu quelles furent les suites de cette sourde négociation. On ne la connoît que par l'interrogatoire que le sieur de Thou subit à Tarascon, dans la chambre du Cardinal. On ne sçait pas même le tems où elle fut commencée. Il est certain qu'elle ne produisit aucun effet. Le Cardinal, toujours chargé du soin des affaires générales, en fut bien-tôt instruit, & n'eut pas de peine à faire échouer

un projet que le Roi n'osoit avouer, & qu'il n'avoit approuvé que par complaisance pour son Favori. On fut fort surpris que le sieur de Thou se fût chargé d'une commission si difficile & si délicate, qui ne pouvoit réussir que par le concours de Richelieu & des Plénipotentiaires François & étrangers assemblés à Hambourg : il est étonnant que le sieur de Thou ne s'apperçut pas qu'il indisposoit contre lui le Cardinal & les Ministres, qui lui sçurent effectivement très-mauvais gré, d'avoir prétendu lui seul parvenir à faire un aussi important Traité, sans leur consentement & leur aveu. 1642.

Le Roi, avant de partir de Lyon, avoit fait la revue de l'armée qu'il conduisoit en Roussillon, & il se rendit ensuite à Narbonne où il arriva le 10 Mars. La faveur de Cinq-Mars y parut plus grande & plus assurée que jamais. Le Cardinal appercevoit dans le Roi, une froideur & une indifférence qui redoubloient ses inquiétudes, & il remarquoit dans le Favori un air de confiance & d'audace, qui sembloit le mena-

cer à tous momens d'une prochaine
1642. disgrace. Cinq-Mars le bravoit ouvertement, il ne daignoit plus lui parler, & son silence faisoit assez entendre, qu'il se croyoit plus puissant & plus accrédité que jamais. Les Courtisans attentifs à étudier les mouvemens de la Cour, ne sçavoient encore lequel des deux l'emporteroit sur son Adversaire.

Cependant, malgré les efforts continuels que faisoit Cinq-Mars pour détruire le Cardinal de Richelieu dans l'esprit du Roi, la haute capacité de son Ministre, dont il étoit intimement persuadé, jointe aux succès qu'elle procuroit aux affaires de l'Etat, fixoit les irrésolutions de Louis, & l'empêchoit d'ôter toute sa confiance au Cardinal. Il en donna la preuve par la promotion qu'il voulut faire, à la dignité de Maréchaux de France, des Comtes de Guébriant & de la Mothe-Houdancourt. Lorsque le Cardinal proposa au Roi de donner à ces deux Généraux la récompense que méritoient leurs belles actions, Cinq-Mars s'y opposa vivement. On a dit qu'il leur

avoit écrit pour les engager à se lier avec lui, & que le refus qu'ils en avoient fait l'avoit indisposé contr'eux ; on a même rapporté qu'ils avoient instruit le Cardinal des propositions que Cinq-Mars leur avoit faites. Il suffisoit d'ailleurs que le Cardinal parût s'intéresser en leur faveur, pour engager Cinq-Mars à leur être contraire ; mais enfin Richelieu l'emporta, & ils furent tous deux nommés dans les premiers jours de Mars de cette anée, 1642.

Ce petit avantage, que Richelieu avoit obtenu sur Cinq-Mars, ne le dédommageoit pas des chagrins que lui causoit la faveur éclatante de cet ennemi ; mais celui-ci, guidé par son animosité & par des confidens imprudens, travailloit à sa propre ruine, par le Traité qu'il faisoit négocier avec l'Espagne, dont la découverte empêcha la perte de Richelieu, & le rendit plus puissant que jamais.

Négociation de Fontrailles en Espagne.

Le sieur de Fontrailles, chargé de cette négociation, étoit parti pour Madrid dans les premiers jours de Février de cette année, avec

1642. voyant si vivement pressé, crut pouvoir se contenter de la promesse du Comte-Duc. Il lui dit que les deux Seigneurs dont il vouloit sçavoir le nom, étoient M. de Bouillon & le Grand Ecuyer, & que la place frontiere étoit la Ville & Château de Sedan. Le Comte-Duc en parut fort satisfait; mais malgré la parole qu'il avoit donnée à Fontrailles, que le Traité seroit signé tel qu'il l'avoit présenté, il ne laissa pas de faire beaucoup de difficultés & de chicanes sur la plûpart des articles. Fontrailles picqué, fit sentir au Comte-Duc, *qu'il ne s'étonnoit pas de voir les affaires des Espagnols en si mauvais état, puisqu'ils s'amusoient à des bagatelles, lorsqu'il étoit question de sauver Perpignan, qui alloit être assiegé, & dont la prise entraîneroit infailliblement la perte de la Catalogne.* Le Comte regarda fixement Fontrailles sans lui répondre, il le retint quatre jours, encore l'assura-t-il, *qu'il avoit fait aller le Conseil d'Espagne à la Françoise, c'est-à-dire en poste,* contre l'usage & la pratique de la Nation.

Ce Traité fut enfin signé le 13 Mars : il portoit en substance, que le but principal que l'on se proposoit, étant de faire une juste paix, entre les deux Couronnes de France & d'Espagne, pour leur bien commun & pour celui de toute la Chrétienté, on ne vouloit rien entreprendre contre le Roi Très-Chrétien, ni au préjudice de ses Etats, ni contre les droits de la Reine regnante, qui seroit maintenue dans tout ce qui lui appartient. 1642.

Que Sa Majesté Catholique donneroit douze mille hommes de pied, & cinq mille chevaux de vieilles troupes Espagnoles & Allemandes, le plutôt qu'il seroit possible.

Que dès le jour que M. le Duc d'Orleans se trouveroit dans la place de sûreté, Sa Majesté Catholique lui feroit tenir quatre cens mille écus comptant pour être employés à faire des levées, &c.

Que les places qui seroient prises en France, soit par l'armée d'Espagne, soit par celle de son Altesse, seroient remises entre les mains de Son Altesse Royale, ou de ceux de son parti.

1642. voyant si vivement pressé, crut pouvoir se contenter de la promesse du Comte-Duc. Il lui dit que les deux Seigneurs dont il vouloit sçavoir le nom, étoient M. de Bouillon & le Grand Ecuyer, & que la place frontiere étoit la Ville & Château de Sedan. Le Comte-Duc en parut fort satisfait; mais malgré la parole qu'il avoit donnée à Fontrailles, que le Traité seroit signé tel qu'il l'avoit présenté, il ne laissa pas de faire beaucoup de difficultés & de chicanes sur la plûpart des articles. Fontrailles picqué, fit sentir au Comte-Duc, *qu'il ne s'étonnoit pas de voir les affaires des Espagnols en si mauvais état, puisqu'ils s'amusoient à des bagatelles, lorsqu'il étoit question de sauver Perpignan, qui alloit être assiégé, & dont la prise entraîneroit infailliblement la perte de la Catalogne.* Le Comte regarda fixement Fontrailles sans lui répondre, il le retint quatre jours, encore l'assura-t-il, *qu'il avoit fait aller le Conseil d'Espagne à la Françoise, c'est-à-dire en poste*, contre l'usage & la pratique de la Nation.

Ce Traité fut enfin ſigné le 13 Mars : il portoit en ſubſtance, que le but principal que l'on ſe propoſoit, étant de faire une juſte paix, entre les deux Couronnes de France & d'Eſpagne, pour leur bien commun & pour celui de toute la Chrétienté, on ne vouloit rien entreprendre contre le Roi Très-Chrétien, ni au préjudice de ſes Etats, ni contre les droits de la Reine regnante, qui ſeroit maintenue dans tout ce qui lui appartient. 1642.

Que Sa Majeſté Catholique donneroit douze mille hommes de pied, & cinq mille chevaux de vieilles troupes Eſpagnoles & Allemandes, le plutôt qu'il ſeroit poſſible.

Que dès le jour que M. le Duc d'Orleans ſe trouveroit dans la place de ſûreté, Sa Majeſté Catholique lui feroit tenir quatre cens mille écus comptant pour être employés à faire des levées, &c.

Que les places qui ſeroient priſes en France, ſoit par l'armée d'Eſpagne, ſoit par celle de ſon Alteſſe, ſeroient remiſes entre les mains de Son Alteſſe Royale, ou de ceux de ſon parti.

Que son Altesse auroit douze mille
142. écus de pension par mois, outre celle que Sa Majesté Catholique donne en Flandre à la Duchesse d'Orleans sa femme.

Que le Duc d'Orleans auroit le commandement général des troupes, & que les deux Seigneurs qui ne devoient être nommés qu'après la signature du Traité, recevroient de l'Empereur des Patentes de Maréchaux de Camp, & que Sa Majesté Catholique leur donneroit quatre-vingt mille ducats de pension, à partager entr'eux, avec la somme de trois cens mille livres pour munir la place de sûreté.

Que le Duc d'Orleans & ceux de son parti se déclarent, dès-à-présent, ennemis des Suedois, & de ceux qui sont ennemis de leurs Majestés Catholique & Impériale.

Que tout l'argent que l'on tirera du Royaume de France sera à la disposition de son Altesse, qui le partagera également entre les deux armées.

Que son Altesse desirant un plein pouvoir de Sa Majesté Catholique,

pour accorder la paix ou la neutralité aux Villes & Provinces de France qui la demanderont, il y aura toujours un Ambassadeur Plénipotentiaire du Roi d'Espagne, auprès de son Altesse, &c. 1642.

Le Traité ne fut signé que par le Comte-Duc, & par le sieur de Fontrailles, qui le signa sous le faux nom de *Clermont*, ainsi que la contre-lettre qu'il y ajouta, pour déclarer les noms des deux Seigneurs, & de la place de sûreté. Elle étoit conçue en ces termes :

» D'autant que par le Traité que » j'ai signé aujourd'hui, pour & au » nom de Monseigneur le Duc d'Or» leans, avec M. le Comte-Duc, » pour & au nom de Sa Majesté Ca» tholique, je suis obligé de décla» rer les deux personnes qui sont » comprises par son Altesse dans le » Traité, & la place qu'elle a pour » sa sûreté ; je déclare & assure que » les deux personnes sont le Sieur de » Bouillon & le sieur de Cinq-Mars, » Grand Ecuyer de France, que la » place de sûreté est Sedan, que le» dit Sieur de Bouillon lui met entre

1642. » les mains. Signé par supposition de » nom, *de Clermont*.

Tel fut le fameux Traité qui attira de nouveaux chagrins au Duc d'Orleans, qui fit perdre au Duc de Bouillon sa Principauté de Sedan, & qui causa la mort tragique du Grand Ecuyer & de son ami de Thou.

Les Espagnols ne devoient pas se flatter d'en tirer de grands avantages : ils y promettoient beaucoup plus qu'ils ne pouvoient tenir; loin d'avoir une armée à envoyer sur la frontiere de Champagne, à peine étoient-ils en état de défendre la Catalogne & le Roussillon.

Fontrailles ayant fait sa négociation, revint en France. Etant arrivé à Toulouse, il y trouva le Comte d'Aubijoux qui l'attendoit, & avec lequel il partit pour venir trouver le Grand Ecuyer à Narbonne. Ils convinrent de faire partir le sieur de Montmort pour informer Monsieur & le Duc de Bouillon du retour de Fontrailles. Montmort partit avec deux lettres de Cinq-Mars, l'une pour Monsieur, & l'autre pour

le Duc de Bouillon. Quand il eut remis au Duc d'Orleans celle qui lui étoit adressée, il alla chercher le Duc de Bouillon, qui étoit déja sur le chemin d'Italie. Il le joignit à Tarare & lui apprit le retour de Fontrailles, & la signature du Traité. 1642.

Fontrailles, qui étoit resté à Narbonne, étoit dans les plus grandes inquiétudes que lui causoit la crainte d'être découvert, étant obligé de paroître tous les jours chez le Roi & chez le Cardinal. On dit qu'il portoit l'original du Traité cousu dans la doublure de son habit. Il pria le Grand Ecuyer de trouver bon qu'il se retirât en Angleterre; celui-ci ne put y consentir : il convint seulement qu'il feroit bien de ne pas rester plus long-tems à la Cour. Fontrailles partit donc avec le Comte d'Aubijoux pour aller à Toulouse. Ils rencontrerent à Carcassonne le Comte de Charrot & le Sieur de Thou, qui étoient partis ensemble de Paris, l'un pour servir auprès du Roi son quartier de Capitaine des Gardes, & l'autre pour voir son ami Cinq-Mars.

1642. Le Sieur de Thou n'avoit pas suivi le Grand Ecuyer en Roussillon, il étoit resté à Paris, d'où il avoit fait un voyage à Vendôme, dans le dessein d'engager les Ducs de Beaufort & de Mercœur dans le parti de Monsieur & du Grand Ecuyer. Il les avoit trouvés fort éloignés de vouloir entrer dans aucune intrigue, & ils lui avoient répondu, qu'ils dépendoient uniquement de M. le Duc de Vendôme leur pere, & qu'ils ne pouvoient rien promettre sans son consentement.

Avant de partir de Paris pour joindre le Grand Ecuyer, le Sieur de Thou étant allé saluer le Comte de Brienne, son parent & son ami, il ne lui dissimula point qu'il partoit dans l'espérance de faire une grande fortune, par le crédit de M. de Cinq-Mars. M. de Brienne fit tout son possible pour le détromper. Il lui représenta qu'il ne connoissoit pas les véritables sentimens du Roi; que le Cardinal seroit toujours le maître, & que la faveur de Cinq-Mars ne seroit pas de longue durée. » Vous » verrez, dit-il, que ce favori, qui

» affecte de gagner les gens de guer- 1642.
» re, ne fait autre chose que prépa-
» rer des pierres qui serviront un
» jour à l'accabler. Je sçai certaine-
» ment que le Roi ne peut plus souf-
» frir ses hauteurs & la légereté de
» son caractere ».

De Thou lui soutint au contraire, que c'étoit plutôt le Cardinal que le Roi ne pouvoit souffrir, & que l'on verroit bientôt le Grand Ecuyer s'élever sur ses ruines. Brienne le conjura, par tous les liens qui les unissoient, de ne se pas laisser éblouir par les apparences, & d'ajouter plus de foi aux discours d'un homme qui étoit à portée de sçavoir ce qui se passoit dans l'intérieur du cabinet, & qui n'en jugeoit pas, comme lui, par les discours du Public. Il lui prédit que son attachement pour le Grand Ecuyer le perdroit infailliblement, & qu'au lieu de s'avancer par son crédit, il seroit bientôt écrasé par sa chûte (1).

De Thou arriva le 19 Avril à Nar-

(1) Mémoires de Brienne, Tome, 3.

bonne, où il ſalua le Roi, le Cardi-
42. nal & les Miniſtres.

Deux jours après, le Roi partit de Narbonne avec ſon Favori, pour ſe rendre au camp devant Perpignan, pendant que le Cardinal étoit demeuré malade à Carcaſſone. Son abſence augmenta le crédit & la confiance du Favori. Richelieu ne pouvoit traiter avec le Roi que par l'entremiſe de des Noyers & de Chavigni, qui venoient de tems en tems lui rendre compte de ce qui ſe paſſoit au camp.

Il y envoyoit auſſi le Cardinal Mazarin, pour éclairer les démarches du Grand Ecuyer, & pour ſonder les diſpoſitions du Roi. Cinq-Mars parut alors poſſéder toute la faveur. Le Roi n'écoutoit que lui, & il ne témoignoit que de l'averſion ou de la froideur à tous ceux qu'il ſçavoit être attachés au Cardinal.

Cinq-Mars cherchoit à ſe rendre agréable à toute l'armée, il careſſoit les Officiers & même les Soldats. Il promettoit ſa protection à tous ceux qui n'étoient pas en faveur auprès du Cardinal, ou qu'il croyoit capa-

bles de l'abandonner, pour se livrer à lui. Toute l'armée avoit pris parti entre le Cardinal & le Grand Ecuyer. On donnoit le nom de *Cardinalistes*, à ceux qui se déclaroient pour le premier, & l'on nommoit les autres *Royalistes*. 1642.

Quoique la conduite extérieure du Roi avec le Cardinal fît penser aux Courtisans, qu'il étoit sur le point de se détacher entiérement de lui, il est certain qu'il étoit fort indécis entre son Ministre & son Favori. Il ne fut jamais aveugle sur l'incapacité de l'un, & sur le mérite de l'autre. Je sçai, dit-il un jour à Fabert (qui a été depuis Maréchal de France) *que mon armée est partagée en deux factions, celle de Royalistes, & l'autre de Cardinalistes : de quel parti êtes-vous, Fabert ? Du dernier, Sire,* répondit-il, *car je connois si bien les talens de M. le Cardinal, & je suis si convaincu de sa fidélité & de son zele pour votre service, que je lui étois attaché, lors même qu'il paroissoit me haïr.* Le Roi, après avoir rêvé quelque tems, lui répliqua : *Il est vrai que le Cardinal de Richelieu m'a*

1642. *rendu des ſervices importans, il n'eſt pas juſte que des bagatelles me les faſſent oublier.*

Perte de la bataille d'Honnecour.

Pendant que le Cardinal étoit malade à Carcaſſone, encore plus d'eſprit que de corps, & qu'il étoit agité par les plus cruelles inquiétudes, le bonheur qui ne l'abandonna jamais, fit tourner à ſon avantage un événement fâcheux, dont la ſuite raffermit ſa fortune chancelante, & le fit triompher de ſes ennemis, en y joignant la découverte de la conſpiration de Cinq-Mars, & la punition de ſes complices.

Au commencement de cette année, le Roi avoit deux armées dans la Flandre, l'une commandée par le Maréchal de Guiche, & l'autre par le Comte d'Harcourt. Les Eſpagnols étoient entrés les premiers en campagne avec une armée conſidérable, commandée par Don Franciſco de Mello. Il avoit aſſiégé la Ville de Lens, que le ſieur Daniſi avoit rendue le ſecond jour du ſiége. L'armée du Comte d'Harcourt n'étant pas aſſez forte pour réſiſter aux Eſpagnols, s'il étoit attaqué, il écri-

vit au Comte de Guiche pour le prier de le venir joindre ; ce qu'il fit le 24 Avril. Les Espagnols avoient déja investi la Bassée, & les deux armées Françoises s'avancerent pour attaquer leurs lignes. Puysegur assure, dans ses Mémoires, qu'il n'en avoit jamais vû de si fortes : elles avoient douze à treize pieds de largeur, & dix à onze de profondeur ; c'est pourquoi les Généraux François jugerent qu'il seroit téméraire d'entreprendre de les forcer. Comme tout le pays alloit être ouvert par la prise de cette Place, ils prirent le parti de se séparer, dans l'incertitude où ils étoient du côté où les Espagnols porteroient leurs armes. Le Comte d'Harcourt marcha vers le Boulonnois pour couvrir Calais, & le Maréchal de Guiche vint camper sur l'Escaut à l'Abbaye de Honnecourt, pour couvrir Guise, Saint-Quentin & le Catelet.

1642.

Les ennemis s'étant rendus maîtres de la Bassée, s'approcherent de Honnecourt, dans le dessein d'attaquer les retranchemens du Maréchal de Guiche. Leur armée étoit de

vingt sept mille hommes, & le Maréchal n'en avoit que onze mille, tout au plus. Nos troupes ne laisserent pas de se défendre avec beaucoup de valeur, le combat dura depuis midi jusqu'à six heures du soir. L'aîle droite ayant plié la premiere, une partie de l'Infanterie fut taillée en pieces. La Cavalerie prit la fuite & se sauva au Catelet. Les ennemis s'emparerent du canon, du bagage, de la caisse militaire, & d'un grand nombre de drapeaux.

Le Maréchal après avoir fait d'inutiles efforts pour rallier ses troupes, demeura des derniers sur le champ de bataille, qu'il ne voulut pas abandonner. Il fut enfin obligé de gagner Saint-Quentin, avec cinq ou six escadrons qui ne l'avoient point quitté pendant toute l'action. Rambures, après s'être rendu, fut tué brutalement par des gens qui vouloient avoir part à sa rançon, & empêcher celui qui l'avoit pris d'en profiter. Rantzau, Roquelaure, Saint-Megrin & Puysegur furent faits prisonniers; *en pareilles occasions*, dit ce dernier, *il fait bon pro-*

mettre à tous, tant à celui qui vous tient, qu'à ceux qui vous veulent avoir. 1642.
C'est ainsi que cet Officier sauva prudemment sa vie. *Notre Régiment de Piedmont fut enveloppé de tous côtés*, dit-il; *je rencontrai un Officier ennemi qui venoit à moi & me vouloit tuer.* Vous gagnerez beaucoup plus à me laisser la vie; voila tout ce que j'ai sur moi, *dis-je, en lui montrant mon habit.* Que me donneras-tu? *me demanda-t-il.* Mille florins, *répondis-je.* Viens, tu es mon homme, *reprit-il*, j'en ai payé autant il n'y a que dix jours, lorsque je fus pris par les troupes de M. de Guébriant. *A cent pas de-là trois Irlandois voulurent m'arracher des mains de celui qui me menoit.* Vous ne l'aurez pas, *crioient-ils*, nous le tuerons plutôt que de vous le laisser. Je vous donnerai autant qu'à lui, *dis-je à ces gens*, qu'un de vous vienne avec nous. *Ils me demanderent combien je leur promettois? Mille florins, leur répondis-je. Ils me conduisirent au bagage & me firent boire avec eux.* Le Maréchal de Guiche ne parut pas étonné de sa défaite; il rassembla les débris de son armee &

1642. se jetta dans Guise, pour défendre cette place, en cas de siége, pendant que le Comte d'Harcourt s'approchoit de Saint-Quentin pour rassurer les peuples effrayés.

Le bruit courut que le Maréchal avoit eu ordre du Cardinal de se laisser battre, pour embarrasser le Roi & le mettre dans la nécessité d'avoir recours à son Ministre. Le Marquis de Montglat, dit qu'il suspend son jugement là-dessus. *Les faquins*, dit l'Auteur des Mémoires du Maréchal de Grammont, *& les gens ennemis du Ministre publierent par-tout, que le Maréchal de Guiche avoit perdu ce combat par ordre du Cardinal de Richelieu.* Il paroît probable que ce bruit ne fut répandu, que lorsqu'on fut informé que cet événement, loin de perdre le Cardinal, augmenta la confiance que le Roi avoit en lui. Effectivement, ayant reçu la nouvelle de la défaite de son armée à Honnecourt, il envoya Chavigny à Richelieu avec la lettre suivante, écrite de sa propre main.

» J'envoye M. de Chavigni vous » trouver, sur le malheur arrivé au

» Maréchal de Guiche. Nous avons » fait un Mémoire de ce qui peut se » faire là-dessus ; sur quoi me remet- » tant, je finirai, en vous assurant, » que, quelque faux bruit qu'on » fasse courir, je vous aime plus que » jamais, & qu'il y a trop long-tems » que nous sommes ensemble, pour » être jamais séparés ; ce que je » veux bien que tout le monde sça- » che. *Signé*, LOUIS. » 1642.

Avant l'arrivée de cet événement, le Cardinal de Richelieu étoit malade à Narbonne. Les inquiétudes qui le dévoroient avoient beaucoup contribué à augmenter sa maladie : elle étoit devenue si considérable, qu'on avoit désespéré de sa vie, & il avoit fait son testament le 23 Mai. S'étant trouvé un peu mieux, les Médecins lui avoient conseillé de changer d'air & d'aller à Tarascon pour y prendre les eaux ; mais la lettre qu'il reçut lui causa une joye qu'il seroit difficile d'exprimer. Le retour de la confiance du Roi étoit seul capable d'adoucir les maux dont son esprit & son corps étoient accablés ; & ce retour attira des dé-

1642. sagrémens à Cinq-Mars, qui lui firent connoître que sa faveur commençoit à diminuer. Un jour le sieur Fabert étant venu rendre compte à ce Prince des travaux du siege de Perpignan, le Grand Ecuyer, qui étoit alors avec le Roi, se mit à plaisanter sur les raisonnemens de cet Officier. *Vous avez sans doute passé la nuit à visiter les ouvrages*, lui dit le Roi, *puisque vous en parlez si sçavament ?* *Non, Sire*, répondit froidement Cinq-Mars. *Allez*, reprit le Roi avec emportement, *vous m'êtes insupportable : vous voulez que l'on croye que vous employez une partie de la nuit à régler avec moi les affaires de mon Royaume, & vous la passez dans ma garde-robe à lire des Romans avec mes Valets-de-Chambre. Allez, orgueilleux, il y a six mois que je vous vomis.* Le Grand Ecuyer se retira, en disant à Fabert : *Monsieur, je vous remercie. Que vous dit-il*, s'écria le Roi, *je crois qu'il vous menace ?* *Non, Sire*, répondit Fabert, *on ne fait point de menaces en présence de Votre Majesté, & ailleurs on ne les souffriroit point.*

Ces discours dont Richelieu fut informé, & la lettre affectueuse que le Roi lui avoit écrite, sembloient lui annoncer la prochaine disgrace de Cinq-Mars ; & la découverte que son Eminence fit peu de jours après du Traité que le Duc d'Orleans, le Duc de Bouillon & Cinq-Mars avoient fait avec l'Espagne, le mit bien-tôt en état de triompher de tous ses ennemis. 1642.

Ils n'étoient pas sans inquiétudes de leur côté. Fontrailles alla trouver Monsieur à Chambord, pour lui dire que les affaires de M. le Grand étoient en mauvais état, & qu'il étoit tems qu'il fît demander au Duc de Bouillon les ordres nécessaires pour être reçu à Sedan, sans quoi, ils étoient tous menacés des derniers malheurs. Monsieur envoya le Comte d'Aubijoux en Italie, prendre les ordres du Duc de Bouillon, qui les lui donna ; & Fontrailles retourna au camp devant Perpignan. Malgré la résolution qu'il avoit prise de ne plus retourner à la Cour, il évita seulement de s'y montrer, & il ne

1642. voyoit le Grand Ecuyer que l
nuit.

Cinq-Mars lui montra une lettre de la Princesse Marie de Gonzague, qui lui mandoit en propres termes: *Que son affaire étoit sçue à Paris, comme on y sçavoit que la Seine passoit sous le Pont-Neuf.* Fontrailles lui conseilla de partir sans differer pour se retirer à Sedan. Il crut un moment l'y avoir déterminé; mais Cinq-Mars changeant tout-à-coup de sentiment, lui dit qu'il ne vouloit pas se presenter à Monsieur comme un fugitif; qu'il étoit plus convenable de le prévenir auparavant, & qu'il alloit lui envoyer Montmort, afin de le faire convenir du jour & du lieu où il iroit le trouver pour sortir du Royaume avec lui. Fontrailles l'exhorta inutilement à prendre le parti le plus sûr, & à ne pas hasarder sa vie sur une bienséance; & quand ils se séparerent, il lui prédit avec douleur qu'ils ne se reverroient plus. Fontrailles se retira d'abord dans ses Terres; & lorsqu'il apprit que Cinq-Mars avoit été arrêté, il sortit

promptement du Royaume, & se retira en Angleterre. 1642.

Cinq-Mars ne tarda pas à s'appercevoir que les allarmes de Fontrailles n'étoient que trop bien fondées. Le Cardinal de Richelieu étant sur le chemin de Tarascon, reçut, à ce qu'on prétend, un paquet qui lui donna plus de connoissance & de certitude sur le Traité des Conjurés avec la Cour d'Espagne, qu'il n'en avoit eu jusqu'alors, & il l'envoya sur le champ au Roi par le sieur de Chavigny.

On n'a jamais sçu, ni ce que contenoit ce pacquet, ni le nom de celui qui le fit tenir au Cardinal. Les Historiens du tems se sont abandonnés sur ce fait à des conjectures, dont les unes sont évidemment fausses, & les autres ne paroissent appuyées sur aucune preuve admissible.

J'en hasarderai cependant une assez curieuse, dont je ne garantirois pas la vérité; mais que j'ai trouvée dans les Mémoires de Rochefort, l'un de ces Espions spirituels & intelligens, dont le Cardinal se ser-

1642. voit dans ses plus secretes & plus importantes intrigues. Il dit qu'un soir se retirant assez tard, il vit sortir par une petite porte secrete du Palais d'Orleans (1), où logeoit Monsieur, un homme employé dans ces sortes d'affaires par les Espagnols, qu'il avoit connu à Bruxelles dans le tems que lui Rochefort, déguisé en Capucin, y étoit pour quelque négociation particuliere. Cet homme fut si bien observé, qu'on le suivit à la piste dans toutes ses démarches, & sur-tout sur les frontieres d'Espagne, où Rochefort fut envoyé par le Cardinal se mettre postillon. Il reconnut Fontrailles qui alloit à Madrid, & l'homme de Bruxelles qui le suivit quelque tems après. Fontrailles revint en France par une autre route; mais l'homme de Bruxelles revint par la même; & Rochefort, qui avoit des ordres

(1) C'étoit le Luxembourg; on avoit mis ce titre sur la porte; où il est encore; ce qui n'a pas empêché de continuer de l'appeller le Luxembourg, qui est son premier nom.

précis & des gens tout prêts, l'arrêta. Se voyant surpris, il prit du poison qu'il avoit sur lui sans que Rochefort s'en apperçût, & mourut en deux heures de tems. « J'avois » trouvé dans la semelle d'une de » ses bottes, dit Rochefort, l'ori» ginal du Traité que Fontrailles » venoit de négocier en Espagne; & » prenant la poste en même tems, » je l'apportai à M. le Cardinal, que » je trouvai malade de corps & d'es» prit, mais encore plus de l'un que » de l'autre, & qui me reçut comme » son Ange tutélaire (1). » 1642.

L'Auteur de la vie du Maréchal de Gassion assure, que les Ministres & les plus clairvoyans de la Cour s'accordoient à dire, que le Maréchal de Schomberg avoit été le premier auteur de la découverte; & leur opinion se trouve confirmée par deux lettres des 11 Mai & 22 Juin 1642, qui se conservent à la Bibliotheque du Roi. « Il semble en » apparence, dit-on dans la pre-

(1) Mémoires de Rochefort, pag. 87, Edition de 1694.

1641. » miere, que le Maréchal de Schom-
» berg & M. le Grand sont fort
» bien ensemble ; mais beaucoup
» de raisons font croire, que le pre-
» mier est tout à M. le Cardinal ; &
» dans l'autre, M. le Grand a été
» mené dans la Citadelle de Mont-
» pellier ; & de-là, tout ce qui re-
» garde M. le Maréchal de Schom-
» berg a été pleinement éclairci. »

Le Maréchal de Schomberg commandoit, conjointement avec le Maréchal de la Meilleraye, l'armée du Roi au siege de Perpignan. Cinq-Mars le voyoit tous les jours, & lui parloit souvent en particulier. On étoit surpris de voir ce Maréchal, qui avoit toujours paru dévoué au Cardinal, se lier si étroitement avec son plus mortel ennemi. Ceux qui ne jugeoient que sur les apparences, s'imaginoient que Schomberg avoit changé de parti. D'autres, plus éclairés, pensoient qu'il n'affectoit de paroître ami de Cinq-Mars que pour le trahir, & qu'il cherchoit à découvrir ses secrets pour en informer le Cardinal. Il est certain que Richelieu les apprit par des

des gens qui lui étoient attachés, & qui ne voulurent point être cités. Il nous l'apprend lui-même dans un Mémoire qu'il envoya le 7 Juillet aux sieurs de Chavigny & des Noyers. « Si ceux qui sçavent beau- 1642.
» coup de particularités de cette
» affaire, vouloient être allégués,
» on n'auroit pas tant de peine;
» mais la raison veut qu'on choie
» ses amis, & qu'on les serve selon
» leur goût. Avec le tems, M. de
» Schomberg seroit nécessaire de
» deça. »

Louis étoit encore au camp devant Perpignan, lorsque le Cardinal fit cette découverte. L'arrivée de Chavigny, & les longues conférences qu'il eut avec le Roi, donnerent beaucoup d'inquiétudes à Cinq-Mars; cependant, au lieu de prendre la fuite, il fut assez imprudent pour accompagner le Roi à Narbonne, où ce Prince étoit revenu le 11 Juin.

Malgré les preuves & les indices du crime de son Favori qu'on lui mettoit sous les yeux, il ne pouvoit se résoudre à le sacrifier. Cinq-Mars

l'avoit accoutumé à se défier du Cardinal; il craignoit que cette découverte du Traité avec l'Espagne; ne fût un nouvel artifice pour le tromper. Chavigny lui représentoit qu'il falloit au moins faire son possible pour approfondir la vérité; qu'il s'agissoit d'une conspiration contre l'Etat, qui devoit être examinée dans les formes de la Justice; que ces sortes de faits ne pouvoient être éclaircis qu'en arrêtant les accusés, en saisissant leurs papiers, & leur donnant des Commissaires pour les interroger; que s'ils étoient coupables, le Roi seroit toujours le maître de leur pardonner; & que si leur innocence étoit reconnue, il ne tiendroit qu'à Sa Majesté de les dédommager, par de nouveaux bienfaits, de tout ce qu'ils auroient souffert pendant le cours de la procédure.

Le Roi, cédant enfin aux instances de Chavigny, consentit que l'on arrêtât Cinq-Mars, de Thou, le Duc de Bouillon, Chavagnac, Gentilhomme attaché au Grand Ecuyer, & d'Ozonville, Lieutenant des Gardes du Duc de Bouillon. Les ordres

ne furent cependant expédiés que le 12 Juin au soir. Le même jour Cinq-Mars, qui soupoit chez le sieur de Beaumont, fut averti que le Roi alloit se retirer, ce qui l'obligea de sortir sans flambeau & sans domestiques, pour se trouver au coucher de Sa Majesté. Lorsqu'il fut auprès de l'Archevêché, un homme inconnu lui mit dans la main un billet. Il demanda ce que c'étoit : cet homme lui répondit qu'il n'avoit qu'à lire. Il l'ouvrit en entrant chez le Roi, & il y lut ces seules paroles, *on en veut à votre personne.* Aussi-tôt il se retira chez le sieur de Siouzac. 1642.

L'Auteur de la vie du Maréchal de Gassion rapporte, que lorsque Cinq-Mars disparut, l'ordre de l'arrêter n'étoit pas encore donné ; que Chavigny fit entendre au Roi que la fuite de Cinq-Mars étoit une preuve évidente qu'il se sentoit coupable, & que le Roi, après avoir jetté quelques soupirs, se détermina enfin à faire expédier les ordres, pour faire arrêter les coupables, & à donner au Comte de Charrost

1642. celui qui regardoit le Grand Ecuyer. On le chercha inutilement toute la nuit. On fit le lendemain de nouvelles perquiſitions, & l'on publia une défenſe, ſous peine de la vie, de recéler le ſieur de Cinq-Mars; le ſieur de Siouzac, dont la femme lui avoit donné aſyle en l'abſence de ſon mari, étant revenu chez lui le 13 au matin, ne crut pas devoir expoſer ſa vie en le gardant plus long-tems dans ſon logis. Il avertit les Magiſtrats, qui vinrent auſſi-tôt à ſa maiſon avec une troupe de ſoldats. On le conduiſit à l'Archevêché où il fut mis en la garde du ſieur Ceton, Lieutenant de la garde Ecoſſoiſe. De Thou & Chavagnac furent arrêtés quelques heures avant le Grand Ecuyer. D'Ozonville, que le Duc de Bouillon avoit envoyé à la Cour, & qui retournoit en Piedmont, fut arrêté à Valence. Tous ceux qui avoient eu part à la conſpiration prirent la fuite. Fontrailles ſe retira en Angleterre, d'Aubijoux & le Comte de Brion ſortirent pareillement du Royaume.

Chavigni, ayant expédié deux ou

1642.

-dres pour faire arrêter le Duc de Bouillon au milieu de son armée, les fit partir pour l'Italie par un courier extraordinaire. Le premier étoit adressé au sieur d'Aiguebonne, Maréchal de Camp, & Ambassadeur du Roi en Piedmont, au Comte du Plessis-Praslin, & au sieur de Castellans, Maréchaux de Camp. Le Roi y avoit ajouté ces mots de sa main : *Ceci est ma volonté.* Le second étoit adressé à tous les Officiers qui servoient dans l'armée d'Italie. Ces ordres y étant arrivés le 20 ou 21 Juin, furent remis au Comte du Plessis-Praslin, qui les communiqua au sieur de Castellans. Ils résolurent ensemble d'en différer l'exécution jusqu'à ce que le Duc fût arrivé à Cazal, où il devoit aller le lendemain. Ces Officiers s'y rendirent secrettement. Ils firent avertir le sieur de Couvonge, Gouverneur de Cazal, de les venir trouver dans la maison d'un Particulier, où ils se tenoient cachés ; & après lui avoir montré les ordres qu'ils avoient reçus de la Cour, ils convinrent avec lui qu'ils attendroient que le

Le Duc de Bouillon est arrêté.

1642. Duc de Bouillon fût couché pour l'arrêter. Mais Couvonge, lui ayant indiſcretement parlé de cet ordre, & le Duc ayant demandé à le voir, il s'évada pendant que Couvonge le quitta pour l'aller chercher. Après avoir erré quelque tems dans la Ville ſans pouvoir trouver aucune iſſue pour en ſortir, ni trouver un aſyle, il entendit crier à ſon de trompe, qu'on donneroit mille piſtoles à celui qui le livreroit mort ou vif, avec défenſes, ſous peine de la vie, de le recéler. Il apperçut dans un Cul-de-ſac un petit cabaret où il ſe réfugia.. Il n'y trouva qu'une femme, dont le mari vint un moment après. Le Duc donna de l'argent à la femme pour aller chercher du vin, & quand elle fut ſortie, il offrit ſa bourſe, où il y avoit vingt ou trente piéces d'or, au Cabaretier, en lui diſant qu'il étoit ce Duc de Bouillon que l'on cherchoit, & qu'il feroit ſa fortune s'il vouloit lui aider à ſe ſauver. Le Cabaretier le cacha dans ſon grenier, qui étoit rempli de foin. La femme étant revenue, intimidée par les défenſes

qu'elle avoit entendu publier, & craignant de perdre ſon mari, alla promptement avertir le ſieur de Couvonge du lieu où étoit le Duc; il y accourut avec une troupe de ſoldats, l'arrêta, le fit conduire au Château, & peu de jours après il fut mené dans un carroſſe cadenaſſé à la Citadelle de Pignerol, avec une nombreuſe eſcorte. 1642.

Comme on avoit prévu que l'emprisonnement de Cinq-Mars cauſeroit de vives allarmes à Monſieur, on n'oublia rien pour le raſſurer, juſqu'à ce que les ordres qu'on envoyoit de toutes parts, pour empêcher ſon évaſion, fuſſent arrivés ſur les frontieres. Le Roi lui manda qu'il le nommoit pour commander l'armée de Champagne, & lui donna encore une autre marque de confiance, qui n'étoit pas moins capable de lui en impoſer.

Auſſi-tôt que Cinq-Mars avoit été arrêté à Narbonne, Louis avoit envoyé un Gentilhomme à Monſieur avec cette lettre, datée du 13 Juin.

» Depuis ma lettre écrite ce ma-

1642. » tin, Cinq-Mars a été trouvé ca-
» ché dans un logis à Narbonne,
» où je l'ai fait arrêter. Les inso-
» lences extraordinaires qu'il a com-
» mises en mon endroit, m'ont con-
» traint d'en user de la sorte. Je
» m'assure que vous approuverez
» que je châtie ainsi ceux qui per-
» dent le respect qu'ils nous doi-
» vent. Je vous ai voulu donner
» cet avis aussi-tôt, & à notre pre-
» miere entrevue, je vous en dirai
» toutes les particularités.

Cependant, Monsieur s'apperçut bien-tôt qu'on avoit usé de dissimulation avec lui; & lorsqu'il apprit, quelques jours après, par Chavigny son Chancelier, que la Cour étoit informée du Traité qu'il avoit fait avec l'Espagne, & qu'il sçut en même-tems les précautions qu'on avoit prises pour l'empêcher de se retirer chez les Espagnols, il chargea l'Abbé de la Riviere d'aller trouver le Roi & le Cardinal, pour ménager son accomodement. Il implora le secours du Cardinal Mazarin & des sieurs Chavigni & Desnoyers. » Il faut me tirer de la peine

» où je suis, écrivit-il à Chavigny, 1642.
» vous l'avez déja fait deux fois
» auprès de Son Eminence ; je vous
» jure que ce sera la derniere fois
» que je vous donnerai de pareils
» emplois. Je ne fais point de compli-
» mens, je les réserve pour quand
» vous m'aurez tiré de l'embarras
» où je suis «.

Le Cardinal étoit fort embarrassé à trouver des preuves suffisantes pour faire le procès à Cinq-Mars & à ses complices, lorsque l'Abbé de la Riviere arriva très-à-propos à Tarascon, pour le tirer d'inquiétude. Il avoit ordre de lui témoigner, de la part de Monsieur, le déplaisir qu'il ressentoit d'avoir offensé le Roi, & de lui dire, qu'il desiroit passionnément de voir son Eminence, à laquelle il étoit résolu de déclarer tout ce qu'il sçavoit de la conspiration.

Richelieu répondit à l'Abbé de la Riviere, qu'il ne pouvoit pas voir Monsieur, jusqu'à ce que Son Altesse Royale fût rentrée dans les bonnes graces du Roi ; qu'au reste il pouvoit l'assurer, que le Roi ne

1642. pardonneroit jamais à son frere; s'il ne commençoit par déclarer, sans aucun déguisement, tout ce qui s'étoit passé dans cette affaire, dont il vouloit avoir les aveux les plus détaillés. C'est ce que le Cardinal insinuoit à Monsieur, dans la lettre qu'il lui écrivit pour répondre à celle qu'il en avoit reçue. » Monseigneur, lui-dit-il, puisque Dieu » veut que les hommes aient re- » cours à une ingénue & entiere » confession, pour être absous de » leurs fautes en ce monde, je vous » enseigne le chemin que vous de- » vez tenir pour vous tirer de la » peine en laquelle vous êtes. Vo- » tre Altesse a bien commencé, » c'est à elle d'achever, & à ses ser- » viteurs de supplier le Roi, d'user » en ce cas de sa bonté en votre » endroit. C'est tout ce que vous » peut dire celui qui desire vérita- » blement votre contentement, & » qui a toujours été, & veut être: » Votre, &c.

L'Abbé de la Riviere retourna avec cette réponse, après avoir dit au Cardinal, qu'il ne doutoit pas

que Son Alteſſe ne donnât une déclaration telle qu'on la deſiroit. Mais en attendant qu'on eût pris une derniere réſolution ſur ce qui regardoit ce Prince, il fut obligé de ſortir du Royaume & de ſe retirer à Annecy en Savoye, ſans avoir vu le Roi ni le Cardinal. 1642.

Richelieu, que ſa maladie retenoit à Taraſcon, ſçachant que le Roi étoit réſolu de retourner à Paris, avoit chargé les ſieurs Chavigni & Deſnoyers, de lui demander s'il trouveroit bon qu'il donnât, en ſon abſence, les ordres dans les affaires importantes & preſſées, ainſi qu'il avoit déja fait en d'autres occaſions avec l'agrément de Sa Majeſté. Le Roi lui envoya les pouvoirs les plus amples qu'il pouvoit deſirer par cette lettre datée de Bagnols le dernier Juin.

» Mon couſin, étant contraint
» par la conſidération de mes affai-
» res & par l'état auquel eſt votre
» ſanté, de vous laiſſer en ce Pays
» avec très-grand regret, je vous
» écris cette lettre pour vous dire,
» qu'ayant ma confiance entiere en

1642. » vous, mon intention eſt, que
» vous faſſiez les choſes, qui re-
» garderont mon ſervice, avec la
» même autorité que ſi j'y étois;
» que les ordres que vous enver-
» rez, ſoit dans les Provinces de
» deçà, ou hors du Royaume, à
» mes Lieutenans Généraux d'ar-
» mée ou à mes Miniſtres, ſoient
» auſſi ponctuellement exécutés que
» les miens propres, & que vous
» pourvoyiez aux choſes preſſées
» ſans m'en donner avis. Je ſuis aſſu-
» ré que je ne ſçaurois mettre mes
» affaires en meilleures mains, &
» qu'elles ne vous ſont pas moins
» à cœur qu'à moi. Je vous conjure
» ſeulement de les faire ſans altérer
» votre ſanté, qui m'eſt chere au
» dernier point. Je finirai en priant
» Dieu, qu'il vous la redonne telle
» que je la deſire. LOUIS.

Le Cardinal, muni de cet ample pouvoir, fit travailler avec toute la diligence poſſible & la plus ſcrupuleuſe attention, au procès des Accuſés.

Cinq-Mars fut interrogé à Montpellier le 20 Juillet par le Premier

Président & l'Intendant de Grenoble. Il nia constamment d'avoir jamais eu aucune liaison particuliere, ni avec Monsieur, ni avec le Duc de Bouillon, & qu'il eût jamais entendu parler d'aucun Traité fait avec l'Espagne. 1642.

Le Cardinal avoit coutume de faire interroger par un Commissaire ceux qu'il vouloit mettre en justice, avant que d'établir un Tribunal pour les juger. Il sçavoit que le sieur de Thou avoit écrit à Rome & en Espagne, pour négocier le Traité de paix sans sa participation, & il résolut de l'interroger lui-même sur cet article. Il envoya ordre à l'Exempt qui le gardoit de l'amener dans sa chambre; & dès qu'il parut : *Monsieur*, lui dit-il, *je vous prie de m'excuser de vous avoir donné la peine de venir ici*. De Thou lui répondit, que c'étoit plutôt une faveur dont il se tenoit honoré. Le Cardinal l'ayant fait asseoir auprès de son lit, entra d'abord en matiere, en le priant de lui expliquer tout ce qui s'étoit passé depuis quelque tems, par rapport aux négo-

De Thou est interrogé par le Cardinal.

ciations de la paix. De Thou se con-
1642. tenta de lui répondre : *Monseigneur, il n'y a personne qui le puisse mieux sçavoir que votre Eminence. Je n'ai point d'intelligence en Espagne pour le sçavoir*, reprit le Cardinal. *Monseigneur*, répliqua le sieur de Thou, *je n'ai rien fait que par le commandement du Roi, & je ne puis me persuader que Sa Majesté elle-même ne vous ait pas instruit des ordres qu'elle m'avoit donnés.*

Le Cardinal, voyant que de Thou cherchoit à éluder la question, lui demanda, s'il avoit écrit à Rome & à Madrid. *Oui Monseigneur*, dit le sieur de Thou, *par le commandement exprès du Roi. Quel pouvoir aviez-vous*, reprit le Cardinal, *pour écrire ainsi dans les Cours étrangeres, êtes-vous Secrétaire d'Etat ? Non, Monseigneur*, répliqua le sieur de Thou, *mais le Roi me l'ayant commandé, on ne sçauroit me faire un crime d'avoir exécuté ses ordres, mon pouvir étoit fondé sur la parole du Roi & sur un commandement par écrit.* Cette réponse étonna le Cardinal. *Si est-ce*, dit-il, *que Monsieur de Cinq-*

Mars n'en a rien dit. Il a eu tort, reprit M. de Thou, *de ne l'avoir pas dit, car il en a reçu le commandement aussi-bien que moi.* Le Cardinal lui demanda où étoient ces commandemens ? Il répondit qu'ils étoient en bonnes mains, & qu'on les produiroit quand il en seroit tems. C'est ainsi que se termina la conversation que le Cardinal fit mettre par écrit. De Thou fut renvoyé dans sa prison, & l'on ne parla plus à lui, ni à Cinq-Mars des lettres envoyées à Rome & à Madrid. 1641.

Le sieur de Thou fut interrogé le 24 Juillet, & nia aussi tous les faits dont on lui demanda l'explication. Le Duc de Bouillon fut celui des trois Accusés dont on tira le plus de lumieres. Il déclara tout ce qui s'étoit passé dans les entrevues secretes qu'il avoit eues avec le Duc d'Orléans & le Grand Ecuyer ; mais il soutint toujours qu'il avoit défendu à Fontrailles de faire aucunes propositions de sa part à la Cour d'Espagne, & qu'en donnant à Monsieur les pouvoirs nécessaires pour être reçu dans la Ville de

Sedan, il avoit toujours mis pour
1642. condition, que ce Prince n'en feroit aucun usage, que dans le cas de la mort du Roi ; c'est ce que le Duc de Bouillon assura constamment pendant tout le cours du procès. Il déclara pareillement, que M. de Thou n'avoit jamais assisté à leurs conférences, & qu'il étoit convenu avec Cinq-Mars, qu'on ne lui parleroit point du Traité d'Espagne. Ainsi de Thou n'étoit accusé jusqu'alors que par la seule déclaration de Monsieur.

Dans le tems que le Roi étoit à Lyon, l'Abbé de la Riviere lui apporta deux déclarations que Monsieur avoit faites. Gaston racontoit dans la premiere, tout ce qui s'étoit passé entre le Duc de Bouillon, Cinq-Mars, Fontrailles & lui, par rapport au Traité d'Espagne. Il accusoit M. de Thou d'avoir sçu toute l'affaire, & d'avoir tâché d'engager le Duc de Beaufort à y entrer. Dans la seconde, il parloit uniquement du projet d'assassiner le Duc de Richelieu, dont il assuroit qu'il n'avoit jamais eu aucune connoissance.

Ces deux piéces furent portées au Cardinal à Tarascon, où Chavigni se rendit avec l'Abbé de la Riviere. Outre cela, Monsieur demandoit avec instance, que l'on lui permît de rester dans le Royaume, & qu'on ne l'obligeât point à subir la confrontation avec les Accusés. Le Cardinal eut de la peine à se relâcher sur ce dernier article. Cependant le Roi étant arrivé à Fontainebleau, chargea le Chancelier de chercher quelque moyen d'épargner à son frere une démarche si humiliante, sans rien perdre des forces de la preuve qu'on pouvoit tirer de son témoignage. Le Chancelier imagina, que pour suppléer à la confrontation, il suffiroit qu'il se transportât chez Monsieur pour recevoir sa déposition, en présence de cinq ou six des Commissaires qui devoient être Juges au procès; de lire cette déposition aux Accusés, en les sommant d'y répondre; & de communiquer ensuite à Monsieur leurs réponses & leurs reproches, c'est-à-dire, de faire une espéce de confrontation par écrit, à laquelle il 1642.

1642. ne manqueroit que la présence des Accusés ; mais avant d'employer cette forme, qui pouvoit paroître singuliere & inusitée, on crut devoir prendre l'avis de quelques Magistrats célebres & éclairés. Le 30 Juillet, Jacques Talon, Omer, son frere, & le sieur Bignon, reçurent ordre du Roi de venir trouver le Chancelier à Fontainebleau. S'y étant rendus le lendemain, le Chancelier leur demanda leur avis par écrit sur la nouvelle forme qu'il avoit imaginée. Ils l'approuverent, & par un écrit qu'ils signerent tous trois, ils déclarerent qu'il étoit sans exemple, qu'aucun fils de France eût été entendu dans un procès criminel par forme de déposition, mais seulement par une déclaration signée de sa main, contenant la vérité du fait dont il s'agissoit. Ils citerent ensuite divers exemples tirés des Registres du Parlement, & entr'autres celui du procès criminel de la Mole & Coconas, dans lequel non seulement M. le Duc d'Alençon, fils de France, mais même le Roi de Navarre, qui étoit encore plus éloi-

gné de la Couronne, avoient simplement donné leurs déclarations, 1642.
que les Juges avoient regardées comme suffisantes.

Le même jour l'Abbé de la Riviere signa un écrit, par lequel il déclaroit, que si Sa Majesté vouloit s'engager, par une promesse signée de sa main, de permettre à Son Altesse Royale de rentrer dans le Royaume, pour demeurer d'abord à Trevoux ou à Villefranche, & ensuite à Blois, avec la jouissance de tout son appanage, & une déclaration pour le pardon de sa faute, vérifiée au Parlement, Son Altesse Royale lui avoit commandé de donner sa parole, qu'il reconnoîtroit devant M. le Chancelier la vérité de sa premiere déclaration & celle du Traité d'Espagne, avec toutes les circonstances. On convint que cet écrit demeureroit secret, & qu'il seroit rendu à l'Abbé de la Riviere dans trois semaines, supposé que Monsieur n'eût pas satisfait aux conditions qu'on lui proposoit. On mit au bas de cet écrit, une promesse que le Roi signa, d'accorder à son

1642. frere ce qu'il demandoit, pourvû qu'il exécutât de sa part ce qu'on exigeoit de lui. Le Chancelier envoya au Cardinal l'avis des trois Magistrats que le Roi avoit consultés, avec une Lettre où il développoit, avec beaucoup de soin, toutes les raisons sur lesquelles ils fondoient leurs opinions.

Mort de la Reine Marie de Médicis.

Le Roi n'étoit pas encore arrivé à Fontainebleau, lorsqu'il apprit que la Reine Marie de Medicis sa mere, étoit morte à Cologne le 3 Juillet. Il y avoit neuf ou dix mois qu'elle s'étoit retirée dans cette Ville, ne pouvant plus rester en Angleterre, où le Roi Charles premier, son gendre, étoit sur le point d'être accablé par le parti des Puritains. Elle fut attaquée sur la fin de Juin d'une fievre violente, & Riolant, son premier Medecin, ayant apperçu quelques signes de gangrêne sur ses jambes, elle ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Elle fut assistée, dans ses derniers momens, par Rosetti, Nonce ordinaire à Cologne, & par Fabio Chigi, Nonce extraordinaire, qui fut depuis élu Pape,

sous le nom d'Alexandre VII, & par des Religieux de différens Ordres, qui furent présens à la lecture de son Testament, & qui le signerent. Elle le fit la veille de sa mort. Il contenoit un grand nombre de dispositions, dont la premiere étoit qu'elle desiroit que son corps fût inhumé dans l'Eglise de Saint Denis en France, auprès de celui d'Henri IV. Elle faisoit à toutes les personnes de sa Maison, des legs & des gratifications assez considérables, qui devoient être acquités sur ce qui lui étoit dû de son douaire & de ses pensions. Ce Testament demeura sans exécution pendant la vie du Cardinal de Richelieu, qui ne lui survêcut pas long-tems. Ce ne fut qu'après sa mort, que le Roi envoya le sieur Peni à Cologne pour faire transporter en France le corps de sa mere, qui y fut conduit avec beaucoup de pompe. On lui rendit de grands honneurs dans les Villes où il passa, & il fut déposé dans l'Eglise de Saint Denis le 8 Mars 1643. Aussi-tôt que le Cardinal de Richelieu eut appris la mort de cette Prin-

1642.

cesse, il lui fit faire, dans la princi-
1642. pale Eglise de Tarascon, un Service magnifique, qui fut celebré le 16 Août.

Je crois qu'il seroit inutile de tracer ici le portrait de Marie de Medicis. Le Lecteur judicieux pourra connoître, par les faits que j'ai rapportés dans cette Histoire, & dans celle de Henri IV, quel etoit le véritable caractere de cette Reine, parce que c'est sur les actions des Grands qu'ils doivent être jugés par la posterité.

Le lendemain du Service de Marie de Medicis, le Cardinal de Richelieu partit de Tarascon pour se rendre à Lyon. Comme il ne pouvoit souffrir la litiere, il entreprit de remonter le Rhône, & il fit mettre le Sieur de Thou, avec une troupe de gardes, dans un bateau attaché au sien. Il arriva par eau jusqu'à Valence, où l'on imagina de faire avec des planches, une chambre portative assez grande pour contenir un lit, une chaise & une table. Elle etoit portée par dix-huit de ses Gardes, dont il y avoit

des relais placés de distance en distance, & qui marchoient tête nue, quelque tems qu'il fît. Il ne put arriver à Lyon que le 3 Septembre. 1642.

Le Roi avoit fait expédier à Chantilli une commission datée du 27 Août, & adressée au Chancelier Seguier, au Sieur Frere, Premier Président au Parlement de Grenoble, à six Conseillers du même Parlement, & aux Sieurs de Laubardemont, de Miromenil, de Marca, de Chazé & de Champigni, tous Conseillers d'Etat ou Maîtres des Requêtes, pour faire le procès au Duc de Bouillon, & aux Sieurs de Cinq-Mars, de Thou, d'Aubijoux, Montresor, Fontrailles, & à tous leurs complices. Le Sieur Faure, Procureur Général au Parlement de Grenoble, fut nommé par d'autres Lettres Patentes, Procureur Général de cette Commission.

Ensuite le Chancelier partit le 28 Août, accompagné de cinq Conseilles d'Etat, & de deux Maîtres des Requêtes, pour aller à Villefranche en Beaujollois, recevoir la déclaration de Monsieur.

1642. Ils y arriverent le 29, entre dix & onze heures du matin, & descendirent dans une maison voisine de celle du Prince. Le Chancelier se rendit seul chez lui en robe de cérémonie, avec le sieur Lebret, son Secretaire. Le Chancelier, après avoir salué Monsieur, se couvrit aussi-tôt, parce qu'il faisoit, en ce moment, la fonction de Juge. Il s'assit à côté de lui pour l'interroger, & dicter à son Secretaire les réponses du Prince. On commença par lui lire sa premiere déclaration, qui fut insérée dans le procès-verbal. Monsieur y ajouta un détail beaucoup plus circonstancié des conversations qu'il avoit eues avec Cinq-Mars & le Duc de Bouillon, sur le projet de se retirer à Sedan, & sur le Traité d'Espagne. Il déclara que l'instruction donnée à Fontrailles, avoit été lue en présence du Duc de Bouillon, & que ce Duc y avoit fait ajouter un article, pour demander que l'on commençât par s'assurer d'un poste avantageux auprès de la Ville de Sedan, qu'il désigna. Il ajouta que le sieur de Thou

lui

lui avoit dit un jour, qu'il ſçavoit que M. de Bouillon avoit offert ſa place de Sedan à ſon Alteſſe Royale, pour s'y retirer, en cas de beſoin, & pour en uſer comme elle jugeroit à propos. Il ne dit point que M. de Thou eût été informé du Traité d'Eſpagne ; il l'accuſa ſeulement d'avoir été trouver M. de Beaufort, pour le prier, de la part de M. le Grand Ecuyer, de s'unir avec lui, ſans expliquer ce que le ſieur de Thou entendoit par cette union, & s'il prétendoit y comprendre le Traité d'Eſpagne. Il paroît que le Chancelier, qui n'avoit aucune envie de perdre M. de Thou, ne preſſa pas beaucoup Monſieur ſur cet article. 1642.

Quand on eut écrit tous les éclairciſſemens que Monſieur voulut donner, il remit au Chancelier une copie du Traité fait avec le Miniſtre d'Eſpagne, & il reconnut qu'il étoit conforme à l'original qu'il avoit brulé. A cinq heures du ſoir, on fit appeller les Commiſſaires qui étoient venus avec le Chancelier. On lut en leur préſence le procès-verbal, qui

1642. contenoit la premiere déclaration de Monsieur, avec toutes les circonstances qu'il y avoit ajoutées; & Monsieur assura, foi de Prince, qu'il n'y avoit rien qui ne fût véritable. Lorsque les Commissaires eurent entendu la lecture du procès-verbal, ils monterent en carrosse avec le Chancelier pour retourner à Lyon.

Le Duc de Bouillon y avoit été transferé de Pignerol. Le Chancelier, accompagné des Sieurs de Marca & de Laubardemont, alla l'interroger le 31 Août, & les jours suivans, au Château Pierre-Encise. Il fit le détail des différentes conversations qu'il avoit eues avec le Duc d'Orleans, & avec Cinq-Mars, de Thou, Fontrailles, le Comte d'Aubijoux & Montresor. Il avoua qu'il avoit promis à Monsieur, & au Grand Ecuyer, de leur donner une retraite à Sedan, supposé que le Roi vînt à mourir, & il soutint que c'étoit contre son avis qu'ils avoient conclu leur Traité avec l'Espagne, & qu'il avoit expressément défendu au sieur de Fontrailles, en passant

par Limoges, de faire aucune mention de lui dans ce Traité. A l'égard du Sieur de Thou, il le chargea seulement de lui avoir inspiré beaucoup de défiance des promesses de la Cour depuis son accommodement; d'avoir été l'entremetteur de ses liaisons avec le Grand Ecuyer; mais il ajouta qu'il ne lui avoit jamais parlé du Traité d'Espagne, & que Cinq-Mars l'avoit assuré que de Thou n'en avoit aucune connoissance. 1642.

Cinq-Mars étant arrivé le 4 Septembre à Lyon, on le conduisit au Château de Pierre-Encise, où il fut interrogé le lendemain par le Chancelier, accompagné du Premier Président de Grenoble, des Sieurs de Simiane & de la Côte, Présidens au même Parlement, & des Sieurs de Laubardemont & de Marca, Conseillers d'Etat. Cinq-Mars nia, sans aucune exception, tous les faits qui pouvoient le rendre coupable. Voyant que le Chancelier ne cessoit de lui demander un compte exact & rigoureux de toutes ses paroles, & des moindres circonstances de ses actions, il lui rappella les démêlés qu'ils

1642. avoient eu ensemble, & qui devoient faire souhaiter à l'un de ne le point avoir pour Juge, & à l'autre de ne l'être pas. Le Chancelier se contenta de lui répondre, qu'il se souvenoit bien qu'il avoit fait des plaintes de lui, mais que Sa Majesté l'avoit assuré elle-même, que Cinq-Mars n'avoit point été cause de la réprimande qu'elle avoit jugé à propos de lui faire à Saint-Germain, & qu'elle ne lui auroit pas commandé de présider à l'instruction du procès, si elle n'en avoit pas été persuadée. Le Chancelier lui fit ensuite de nouvelles questions, & ils continuerent, l'un à interroger avec la même exactitude, & l'autre à nier tous les faits avec la même hardiesse.

Le Cardinal ne s'étoit fait porter à Lyon que pour redoubler, par sa présence & par ses avis, l'activité du Tribunal.

La condamnation de Cinq-Mars paroissoit indubitable, puisqu'il étoit convaincu, par le témoignage de Monsieur, & par celui du Duc de Bouillon, d'avoir traité avec l'Espagne ; celle de M. de Thou faisoit

eaucoup plus de difficulté ; on n'a- 1642.
oit aucune preuve qu'il eût con-
nti au Traité, ni même qu'il en
ût eu aucune connoissance. Mon-
eur l'accusoit seulement d'avoir sçu
projet que les conjurés avoient
ormé entr'eux de se retirer à Sedan.
Ce chef d'accusation paroissoit bien
éger, pour punir un homme du
ernier supplice.

Le 6 Septembre, les Commissai-
res rendirent un Arrêt sur les con-
clusions du Procureur Général, pour
ordonner que le Duc de Bouillon, & les Sieurs d'Effiat, de Thou, d'Ozonville, & autres Accusés & Témoins, seroient confrontés en leurs dépositions, & qu'en ce qui concernoit la déclaration de M. le Duc d'Orleans, elle seroit lue auxdits Accusés pour valoir confrontation, après qu'ils auroient déclaré s'ils avoient des reproches à donner contre lui. Par le même Arrêt les Comtes d'Aubijoux, de Montresor, de Brion, & les Sieurs de Fontrailles & de Montmort, furent decretés de prise de corps.

Cinq-Mars fut confronté le même

1642. jour au Duc de Bouillon par le Chancelier, en présence d'une partie des Commissaires. Il fut fort surpris quand il entendit la lecture de l'interrogatoire du Duc de Bouillon. Il comprit alors que toute la conspiration étoit découverte. Il ne laissa pas de nier hardiment tous les faits que le Duc avoit avoués, ou de les expliquer à son avantage, en disant qu'il n'avoit desiré de voir le Duc de Bouillon, que pour lui demander son amitié, sans aucun dessein contraire au service du Roi. Le Duc, de son côté, lui soutint qu'il n'avoit rien dit que de véritable. On lut à Cinq-Mars la déclaration de Monsieur; il prétendit qu'elle étoit fausse dans tous les points. On lui présenta la copie du Traité d'Espagne, & de la contre-lettre avec la reconnoissance de Monsieur. Il dit qu'il n'avoit eu aucune part à ce Traité, & que n'en ayant pas vu l'original, il ne pouvoit sçavoir si la copie étoit vraie ou supposée.

Le Sieur de Thou, qui fut interrogé le 7 Septembre par le Chancelier, assisté du Rapporteur & de

ſept autres Commiſſaires, nia pareillement tous les faits avancés par le Duc de Bouillon, qui pouvoient le convaincre ou le faire ſoupçonner d'avoir eu part à la conſpiration, ou même de l'avoir ſçue. 1642.

Les interrogatoires étant finis, le Grand Ecuyer fut amené à la Chambre à huit heures du matin, pour être interrogé ſur la ſellette. Le Chancelier commença l'interrogatoire en prenant l'affaire dès ſon origine. Enſuite ayant dit, que pour abréger, il valoit mieux qu'il déclarât de lui-même tout ce qui s'étoit paſſé. Cinq-Mars, qui comptoit avoir ſa grace, ſe mit à raconter toutes les circonſtances de la conſpiration, & la maniere dont la réſolution avoit été priſe, entre M. le Duc d'Orleans, le Duc de Bouillon & lui, de traiter avec l'Eſpagne (1).

M. Dupuy aſſure au contraire (2) » que ce fut Cinq-Mars lui-même,

(1) Interrogatoire de Cinq-Mars. Journal de Richelieu.

(2) Mémoire pour juſtifier M. de Thou.

1642. » qui, de son propre mouvement, » interrompit le Chancelier pour lui » dire : *je vois bien, Monsieur, où* » *vous en voulez venir ; pour abréger* » *l'affaire, je vous dirai tout ce que* » *j'en sçai ; puisqu'on m'a manqué de* » *parole ; je suis dispensé de tenir la* » *mienne ;* persuadé, sans doute, » comme M. de Laubardemont l'en » avoit assuré, que M. de Thou l'a» voit trahi ; car on rapporte que » ce Commissaire avoit eu avec » Cinq-Mars plusieurs conversa» tions, pour l'engager à révéler » toutes les circonstances de la cons» piration, en l'assurant que M. de » Thou étoit convenu de tout ; qu'il » ne serviroit de rien à Cinq-Mars » de persister dans sa dénégation, » qui l'exposeroit à souffrir la ques» tion ordinaire & extraordinaire, » & l'avoit assuré que son aveu pour» roit lui procurer sa grace ».

Cinq-Mars déclara donc que Monsieur l'avoit sollicité plusieurs fois de former un parti, & il chargea le Duc de Bouillon d'avoir été le premier à conseiller le Traité d'Espagne, & d'en avoir dicté plusieurs

articles ; que le Duc de Bouillon & lui s'étoient promis réciproquement de ne point s'accuser l'un l'autre, quoi qu'il pût arriver, s'ils n'étoient assurés mutuellement de leur grace. Il protesta que sa confession étoit véritable, ingénue, & tout-à-fait exempte de passion, disant qu'il ne suivoit pas l'exemple de M. de Bouillon, qui, pour sa propre décharge, avoit voulu rejetter sur lui tous les faits dont il étoit lui-même coupable. Ce discours, qui fut écrit dans l'interrogatoire, peut prouver que Cinq-Mars n'avoit avoué son crime, que dans l'espérance d'avoir sa grace.

1642.

Le Chancelier lui demanda si le Sieur de Thou avoit eu connoissance du Traité d'Espagne, & de la liaison qui étoit entre Monsieur & le Duc de Bouillon ; s'il l'avoit sçu dès le tems de leurs premieres conférences, & s'il avoit été informé du voyage que Fontrailles devoit faire en Espagne.

Il répondit que M. de Thou avoit été instruit de tout ce qui s'étoit passé entre Monsieur & le Duc de Bouil-

lon, qu'il avoit sçu le traité qu'ils
1642. vouloient faire en Espagne, & le voyage de Fontrailles; qu'enfin il avoit eu la connoissance entiere de la résolution qui avoit été prise, & de la forme dont on étoit convenu pour l'exécution; qu'à la vérité il ne l'avoit pas approuvée au commencement, & qu'il en avoit fait des reproches à Fontrailles.

Ce Magistrat lui fit encore plusieurs questions sur le projet d'assassiner le Cardinal de Richelieu. Il avoua seulement que Fontrailles lui avoit dit plusieurs fois, qu'il y avoit des voies plus courtes & plus sures que celles que l'on prenoit pour s'en délivrer; mais il ajouta qu'il avoit toujours rejetté ces propositions, comme infâmes, quoique Fontrailles le pressât avec beaucoup d'ardeur d'y consentir; il ajouta qu'il n'avoit jamais eu de mauvais dessein contre la personne du Cardinal, & qu'il n'avoit connoissance d'aucune entreprise formée contre lui; qu'à la vérité il avoit fait tout ce qu'il avoit pu, dans le tems de sa faveur, pour lui faire perdre les bonnes graces du Roi.

Les nouvelles réponſes de Cinq-Mars changeoient abſolument l'état du procès, par rapport au Sieur de Thou. Le Chancelier ayant promis au Cardinal que l'affaire ſeroit jugée ce jour-là, donna ordre qu'on amenât promptement le Sieur de Thou pour le confronter avec Cinq-Mars. De Thou étant arrivé, le Chancelier lui demanda s'il avoit ſçu le Traité d'Eſpagne. Il répondit, comme il avoit fait juſqu'alors, qu'on ne lui en avoit jamais parlé. On fit entrer Cinq-Mars, & l'on demanda au ſieur de Thou, s'il avoit quelque reproche à propoſer contre lui. Il déclara qu'il n'en avoit aucun, & qu'il reconnoiſſoit le ſieur de Cinq-Mars pour un homme de bien, qui ne pouvoit avoir dit que la vérité. On lui lut enſuite la dépoſition de ſon ami, qui lui cauſa la plus grande ſurpriſe. Il le regarda fixement, & lui dit avec émotion : *Eſt-il vrai, Monſieur, que vous avez dit tout ce qu'on vient de lire ? Donnez-vous patience, Monſieur*, reprit Cinq-Mars, *je vais m'expliquer*. De Thou ne lui en donna pas le tems ; & 1642.

adressant la parole aux Juges, il
1642. leur dit : » Messieurs, il est vrai
» que, passant à Carcassonne, les
» sieurs de Fontrailles & d'Aubijoux
» me vinrent voir chez M. le Comte
» de Charrost. Après les premiers
» complimens, je parlai au sieur de
» Fontrailles en particulier. Il me
» dit qu'il avoit été en Espagne,
» où Monsieur lui avoit commandé
» d'aller pour un Traité dont je
» pouvois avoir connoissance. Je
» ne rapporterai point ici tout ce
» que je lui dis, pour lui faire sentir
» à quel point je désapprouvois un
» Traité fait avec les ennemis de
» l'Etat. J'allai ensuite à Narbonne
» & à Perpignan. J'appris de M. le
» Grand, que Fontrailles ne m'a-
» voit rien dit qui ne fût véritable;
» & je le prie de déclarer lui-même,
» en quels termes je lui parlai du
» Traité d'Espagne; je m'en rap-
» porte à sa bonne foi & à sa cons-
» cience. »

Cinq-Mars dit alors, que de Thou avoit toujours été contraire à ce Traité depuis qu'il étoit venu à sa connoissance. « Monsieur le

» Grand ne peut disconvenir, ajouta le sieur de Thou, « qu'après lui » avoir exposé les motifs de l'hon- » neur & de la conscience qui au- » roient dû l'empêcher de consentir » au Traité, je lui représentai, qu'il » ne pouvoit tourner qu'à sa ruine » par la foiblesse des Espagnols, & » par le décri général de leurs af- » faires. Si vous me demandez » pourquoi je n'ai pas fait part au » Roi, que je voyois tous les jours » au camp de Perpignan, de la con- » noissance que j'avois de ce Traité, » ainsi que mon devoir m'y obli- » geoit ? Je vous prierai de considé- » rer les raisons qui m'ont déterminé » à garder le silence. Il eût fallu me » rendre délateur d'un crime d'Etat » contre Monsieur, frere unique du » Roi, contre M. de Bouillon & » M. le Grand, qui étoient tous » beaucoup plus puissans & plus ac- » crédités que moi; je ne pouvois » manquer de succomber dans cette » accusation, n'étant pas en état de » la vérifier par aucune preuve. Je » n'aurois pu citer que le témoi- » gnage de Fontrailles qui étoit ab-

1642.

1642. » ſent. M. le Grand auroit peut-
» être nié alors qu'il m'en eût parlé.
» J'aurois donc paſſé pour un calom-
» niateur, & mon honneur, qui me
» ſera toujours plus cher que ma
» propre vie, étoit perdu ſans reſ-
» ſource ; c'eſt ce qui me fit prendre
» la réſolution de me retirer à Ro-
» me ; & je l'aurois exécutée ſans
» un abcès qui me vint à la gorge,
» & qui dura près de trois mois. »

Lorſque les deux Accuſés furent ſortis de la Chambre, le Procureur Général ſe leva & prit ſes Concluſions verbalement, en diſant : « Je
» requiers pour le Roi, que les ſieurs
» d'Effiat & de Thou ſoyent décla-
» rés atteints & convaincus du cri-
» me Lèze-Majeſté : ſçavoir ledit
» d'Effiat, pour les conſpirations &
» entrepriſes, proditions, Ligues
» & Traités faits avec l'Etranger
» contre l'Etat ; & ledit de Thou,
» pour avoir eu connoiſſance & par-
» ticipation deſdites conſpirations,
» entrepriſes & Traités ; & pour
» réparation dudit crime, qu'ils
» ſoyent privés de tous états, hon-
» neurs & dignités, & condamnés

» d'avoir la tête tranchée, tous & » uns chacuns leurs biens acquis & » confisqués au profit du Roi, &c. » 1642.

Dès que le Procureur Général les eut prononcées, on alla aux opinions ; il n'y eut pas deux avis sur ce qui regardoit le sieur de Cinq-Mars, toutes les voix se réunirent pour le condamner à la mort, & à être appliqué à la question avant de le conduire au supplice. On ne s'attendoit pas que le sieur de Thou seroit condamné à perdre la vie ; mais l'aveu qu'il fit d'avoir eu connoissance du Traité, les preuves qui étoient au procès des démarches qu'il avoit faites pour la liaison des complices, le tems de six semaines, ou plus, qu'il étoit demeuré au siege de Perpignan, logé dans la maison du Grand Ecuyer : *Tout cela joint ensemble*, dit M. de Marca (1), *porta les Juges à le condamner comme criminel de Lèze-Majesté, suivant les Loix & Ordonnances qui sont expresses contre ceux qui ont*

(1) Lettre de M. de Marca à M. de Brienne.

ſçu une conſpiration contre l'Etat & ne l'ont pas revélée.

1642.

L'Ordonnance, dont parloit M. de Marca, étoit celle de Louis XI. Ceux qui blâmerent le Jugement rendu contre M. de Thou, prétendirent que c'étoit une Ordonnance oubliée, que l'on avoit tirée de la pouſſiere où elle étoit enſevelie, dans la ſeule vûe de ſatisfaire la haine & la vengeance du Cardinal de Richelieu. Il eſt cependant vrai qu'avant M. de Thou, il y avoit eu des gens punis de mort en vertu de cette Ordonnance, uniquement pour avoir ſçu des conſpirations qu'ils n'avoient point revélées, quoiqu'ils les euſſent formellement déſapprouvées. M. de Thou l'Hiſtorien, pere de l'Accuſé, en rapporte un exemple ſingulier au Livre 43 de ſon Hiſtoire, ſous l'an 1569.

» Dans le même tems, dit-il, on » découvrit une conſpiration tra» mée par le ſieur de Catteville, » Gentilhomme Proteſtant, avec la » Nobleſſe du Pays, pour ſurpren» dre la Ville de Dieppe. Il commu» niqua ſon deſſein à un Officier,

» qui en avertit le ſieur de Cigo-
» gne, Gouverneur de la Ville.
» Celui-ci en donna auſſi-tôt avis à
» Jean de Mouy, Seigneur de la
» Malleraye, qui fit arrêter Catte-
» ville. On lui fit ſon procès; &
» lorſqu'il fut interrogé, il déclara
» qu'il avoit parlé de cette conſpi-
» ration au ſieur de Ligneboeuf.
» Celui-ci fut arrêté, & avoua dans
» ſon interrogatoire, que Catte-
» ville lui avoit fait part de la conſ-
» piration; mais il ajouta que, loin
» d'approuver ce deſſein criminel,
» il avoit fait ſon poſſible pour l'en
» détourner. Catteville en convint
» à la confrontation; cependant
» Ligneboeuf fut condamné, par un
» Arrêt du Parlement de Rouen, au
» même ſupplice que Catteville,
» pour n'avoir pas découvert cette
» conſpiration. Il y en eut qui blâ-
» merent la ſévérité du ſieur de la
» Malleraye, & la plûpart le loue-
» rent de n'avoir pas épargné ſon
» ami, dans une affaire où il s'agiſ-
» ſoit du bien de l'Etat. »

Ce trait ſeul ſuffit, dit le Pere

1642. Griffet (1), pour réfuter une grande partie du Mémoire que M. Dupuy composa dans la suite pour justifier M. de Thou.

On a publié plusieurs relations de la mort de Messieurs de Cinq-Mars & de Thou, qui se contredisent toutes dans plusieurs circonstances. M. Dupuy s'inscrit en faux contre celles qui portent, qu'ils reconnurent qu'on les avoit jugés selon les Loix & dans les formes, & que Cinq-Mars, en particulier, avoit remercié le sieur de Laubardemont, en lui disant qu'il l'avoit jugé en homme de bien. « Lui, dit M. Dupuy, » qui l'avoit trompé & suborné; » lui qui lui avoit promis la vie, à » la charge de déposer contre M. de » Thou; lui qui avoit fait dans toute » cette affaire, ce que le plus capital » ennemi des Accusés n'eût pas » voulu faire. C'est, ajoute-t-il, ce » que M. le Grand reprocha aigrement au sieur de Laubardemont, » auquel il adressa ces paroles, qui » furent entendues de tout le mon-

(1) Tome 3, page 525.

» de : *Vous m'en répondrez devant* 1642.
» *Dieu.* »

M. Dupuy rapporte encore, que lorſque l'Arrêt fut ſigné, le Chancelier écrivit une lettre, par laquelle il rendoit compte au Cardinal de tout ce qui s'étoit paſſé dans la derniere ſéance. L'Exempt lui apporta cette lettre du Chancelier, en lui diſant, que M. le Grand & M. de Thou venoient d'être condamnés à mort (1). *M. de Thou*, dit le Cardinal avec un air de ſatisfaction ! M. le Chancelier m'a délivré d'un grand fardeau ; enſuite faiſant réflexion que le Bourreau de Lyon s'étoit caſſé la jambe ; *mais Picaut*, reprit-il, *ils n'ont point de Bourreau.* L'Exempt lui fit entendre, qu'on trouveroit quelqu'un pour le remplacer. On choiſit en effet un homme de la lie du peuple, qui ſe chargea de l'exécution pour cent écus, que le Chancelier lui fit donner.

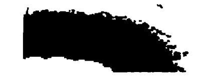
Je n'entrerai pas dans un long détail des circonſtances de la mort de Meſſieurs de Cinq-Mars & de

(1) Mémoires de M. Dupuy.

1642. Thou ; on les peut voir fort détaillées dans l'Histoire du Pere Griffet, & dans les autres relations du tems.

Je dirai seulement, que les sieurs de Laubardemont & Robert de Saint-Germain sortirent exprès de la Chambre, pour disposer les deux Prisonniers, qui étoient restés dans le Palais, à la lecture de leur Arrêt. Quand ils sçurent qu'ils étoient tous deux condamnés à mort, de Thou prenant la parole, dit à Cinq-Mars : *Eh bien, Monsieur, humainement parlant, je pourrois me plaindre de vous ; vous m'avez accusé, vous me faites mourir ; mais Dieu sçait combien je vous aime.* Ils s'embrasserent, en se disant l'un à l'autre, que puisqu'ils avoient été si bons amis pendant leur vie, ce seroit une consolation pour eux de mourir ensemble.

Pendant qu'ils s'entretenoient, le sieur Palerne, Greffier Criminel du Présidial de Lyon, arriva pour leur lire leur Arrêt. Ils entendirent cette lecture à genoux & tête nue. Quand on lut les termes *de conspirations, entreprises & proditions*, le sieur de Thou dit seulement, *que ces mots*



n'étoient pas faits pour lui. Ils demanderent chacun leur Confeſſeur; c'étoient deux Peres Jeſuites choiſis par le Cardinal de Lyon, auxquels on avoit permis de les aller voir pendant qu'ils étoient en priſon. Le Confeſſeur du Grand Ecuyer ſe nommoit le Pere Malavalette, & celui de M. de Thou le Pere Mambrun. 1642.

Quelque tems après, Laubardemont & le Greffier vinrent prendre Cinq-Mars pour le conduire dans la Chambre de la queſtion. C'étoit un réduit obſcur qui n'étoit éclairé que par trois chandelles allumées. *Mon Dieu! où me menez-vous*, dit-il en y arrivant, *qu'il ſent mal ici!* Lorſqu'il y fut arrivé, on l'interrogea de nouveau ſur différens chefs. Quand il eut ſigné ſon interrogatoire, on l'attacha au banc de la queſtion, & on le ſomma de déclarer tous ceux qui avoient eu connoiſſance & participation de ſon crime. Il proteſta qu'il avoit déclaré tout ce qu'il ſçavoit, & que tous les tourmens du monde ne lui en feroient pas dire davantage. Alors on le détacha, & il fut con-

1642. duit dans une autre chambre, où il se confessa. A cinq heures du soir, les Officiers firent avertir le Pere Malavalette, qu'il étoit tems de partir. *On nous presse*, dit Cinq-Mars, *il faut s'en aller*; & s'approchant du sieur de Thou, *allons Monsieur*, lui dit-il, *il est tems*. Ils trouverent en sortant du Palais un carrosse qui les attendoit. Ils se mirent tous deux dans le fond, les Confesseurs aux portieres, & leurs Compagnons sur le devant. Ils contesterent ensuite à qui mourroit le premier. Cinq-Mars dit que c'étoit à lui comme le plus coupable & le premier jugé; & il ajouta, que ce seroit le faire mourir deux fois, s'il mouroit le premier. De Thou prétendit que c'étoit à lui à donner l'exemple, comme le plus âgé. Il avoit 37 ans, & Cinq-Mars n'en avoit que 22.

Mort de Mrs de Cinq-Mars & de Thou.

Le carrosse s'étant approché de l'échaffaut, le Prévôt Thomé dit à Cinq-Mars, que c'étoit à lui à monter le premier. L'Exécuteur s'étant approché pour lui couper les cheveux, il lui ôta les ciseaux & les présenta au Pere Malavalette, en

lui disant, mon Pere, rendez-moi ce dernier service. Ce fut le compagnon du Pere qui les lui coupa. Il récita encore quelques prieres, & ayant posé sa tête sur le billot, l'Exécuteur la lui trancha d'un seul coup. 1642.

Le sieur de Thou étant monté sur l'échaffaut, il voulut que ce fût l'Exécuteur qui lui coupât les cheveux, & il eut même le courage de l'embrasser. Ayant appuyé sa tête sur le billot, on s'apperçut que tout son corps trembloit, l'Exécuteur frappa trop près de la tête sans la couper, & de Thou tomba sur le côté gauche. L'Exécuteur voulut le remettre sur le billot, mais effrayé par les cris du peuple, il lui donna trois ou quatre coups sur la gorge & acheva de lui trancher la tête, Son corps & celui de Cinq-Mars furent portés à l'Eglise des Feuillans. Cinq-Mars fut inhumé devant le grand Autel, & le corps du sieur de Thou fut remis à Madame de Pontac sa sœur, qui le fit embaumer. On plaignit moins le sort de Cinq-Mars que celui de M. de Thou. Le premier étoit inexcusable d'avoir

fait un Traité avec l'Espagne ; l'autre ne paroissoit coupable que pour n'avoir pas voulu trahir le secret de son ami. *Ils périrent tous deux*, dit Fontrailles, *l'un pour s'être engagé dans cette affaire, sans être persuadé qu'il y eût aucun crime capable de l'embarrasser, & l'autre pour avoir trop négligé sa sûreté, & pris trop de confiance en sa bonne fortune.* On fit alors ce distique sur la mort de ces deux infortunés.

1642.

Morte pari periere duo, sed dispare causa.
Fit reus ille loquens, fit reus ille tacens.

On ne sçauroit assez louer la prudence du sieur de Thou dans cette occasion. Il est certain que ce ne fut pas Fontrailles qui donna le premier, au sieur de Thou, la connoissance du Traité, lorsqu'ils se virent à Carcassone chez le Comte de Charrost. Fontrailles, dans sa relation, parle autrement, que de Thou n'avoit fait dans sa confrontation avec Cinq-Mars. Il s'explique ainsi. (1) *Eh bien! vous venez d'Espagne*,

(1) Mémoires de Bouillon & de Montresor. Relation de Fontrailles.

me

me dit M. de Thou, dès que je fus seul avec lui. Cela me surprit fort ; car enfin, je croyois qu'on lui avoit celé mon voyage, selon la résolution qui en avoit été prise. Cela est vrai, lui avouai-je de bonne foi. Mais vous, dis-je à M. de Thou, qui vous en a tant appris ? La Reine, reprit-il, Monsieur lui a tout découvert. A la vérité, je ne la croyois pas si bien instruite, quoique je ne doutasse point qu'elle ne souhaitât fort de voir une cabale formée à la Cour, & qu'elle n'y eût contribué de tout son pouvoir. Cela lui étoit trop avantageux, soit pour ruiner le Cardinal, son ennemi, soit pour éloigner Monsieur de ses prétentions à la Régence. Lui seul étoit capable de se déclarer son compétiteur, ou du moins de partager l'autorité avec elle. Si au tems de la mort du Roi il se fût trouvé absent ou embarrassé, il falloit nécessairement qu'il s'appuyât de la Reine, & qu'il lui accordât des conditions avantageuses. 1642.

L'aveu que le sieur de Thou fit à ses Juges, de n'avoir eu connoissance du Traité que par Fontrailles, est un effet de sa discrétion &

[illegible]

Le [illegible] de dire qu'il [illegible] au projet du [illegible] & [illegible] avoit été in[illegible] qu'il avoit [illegible] Carcassonne. [illegible] Mais ce men[illegible] pour empêcher que [illegible] exposée à être per[illegible] ressources, et [illegible] capable [illegible] diamans.

Le Duc de Bouillon ne fut point compris dans le jugement qui avoit condamné Cinq-Mars & de Thou. Le Roi & le Cardinal de Richelieu avoient pris la résolution d'accorder la grace, aux vives & pressantes sollicitations, que le Prince d'Orange avoit fait faire en faveur du Duc, par le Comte d'Estrade, Ambassadeur de France auprès des Etats Generaux. Aussi-tôt

qu'il eut appris que ſon neveu étoit arrêté & que l'on parloit de lui faire ſon procès, il pria le Comte d'Eſtrades de ſe rendre à la Cour, & de préſenter au Roi des lettres de ſa part, de ſupplier Sa Majeſté de lui accorder la vie du Duc de Bouillon, & de le punir par toute autre peine, que celle qui lui épargneroit la douleur de voir répandre le ſang de ſon neveu ſur un échaffaut. 1642.

Le Comte d'Eſtrades fut chargé de voir enſuite le Cardinal, & de lui dire, qu'il feroit un ſenſible plaiſir au Prince d'Orange, s'il obtenoit du Roi, non ſeulement la vie, mais encore la liberté de ſon neveu, à condition qu'il remettroit Sedan à Sa Majeſté, qui lui donneroit d'autres terres en dédommagement.

Le Comte d'Eſtrades eut une audience du Roi à Livri, dans laquelle Sa Majeſté fit de grandes plaintes du Duc de Bouillon, qu'elle accuſoit d'avoir débauché Monſieur & le Grand Ecuyer, & lui dit qu'il méritoit d'être puni comme le plus criminel.

1642. Le Comte répondit, que c'étoit au contraire le Grand Ecuyer qui avoit débauché le Duc de Bouillon par de fausses confidences, en lui disant, que le Cardinal de Richelieu étoit perdu dans l'esprit de Sa Majesté, & que le Duc de Bouillon avoit cru trop légerement les discours de ce jeune étourdi. Le Roi, après avoir entretenu le Comte d'Estrades assez long-tems, envoya chercher Chavigni & des Noyers, avec lesquels il eut une conférence pendant près de deux heures. Leur délibération étant finie, on fit rentrer le Comte d'Estrades, à qui le Roi dit, qu'il l'enverroit lui-même porter ses ordres au Cardinal de Richelieu, & qu'en considération de Monsieur le Prince d'Orange il accordoit la vie au Duc de Bouillon.

Le Cardinal qui, dans les commencemens, ne paroissoit pas favorable au Duc de Bouillon, car il n'avoit pas encore oublié l'affaire du Comte de Soissons, se radoucit lorsqu'il eut parlé au Comte d'Estrades, qui lui présenta les dépêches du Roi & des deux Ministres avec

une Lettre du Prince d'Orange, en le priant d'accorder la vie & la liberté au Duc de Bouillon, à condition qu'il céderoit au Roi sa Principauté de Sedan. Richelieu ayant lu ces lettres, dit au Comte d'Estrades, qu'il reconnoîtroit en toutes occasions les obligations qu'il avoit à M. le Prince d'Orange, & qu'on n'accorderoit, qu'à sa seule considération, des graces au Duc de Bouillon, pourvu qu'il consentît à perdre sa Principauté de Sedan. Il permit même au Comte d'Estrades de l'aller voir dans sa prison, pour sçavoir s'il y vouloit consentir. 1642.

D'Estrades le trouva fort abbatu, il avoit déja subi plusieurs interrogatoires, & il se croyoit perdu sans ressource. Le Comte le rassura en lui disant, que le Prince d'Orange ne l'abandonneroit pas, & qu'il l'avoit envoyé exprès pour demander sa grace au Roi, & à Monsieur le Cardinal; qu'il se croyoit sûr de l'obtenir, mais qu'il lui en coûteroit sa Principauté de Sedan, & qu'on lui donneroit d'autres terres en échange. Le Duc, transporté de

1642. joie, se jetta au col du Comte, & lui dit qu'il consentiroit à tout ce que l'on voudroit, pourvu qu'on lui conservât la vie.

Cependant le Duc étoit dans l'incertitude s'il obtiendroit sa grace. Elle ne lui avoit pas encore été promise en des termes assez précis, pour le délivrer de toute inquiétude. Lorsqu'il fut informé de la fin tragique des sieurs de Cinq-Mars & de Thou, il envoya dès le soir même, le sieur de Boislouet au Chancelier, pour le prier de le venir trouver dans sa prison. Le Comte de Roussi, son beau-frere, étoit déja parti, pour aller offrir de sa part sa Ville de Sedan au Roi, & pour obtenir sa grace à ce prix. Seguier se rendit le lendemain au Château de Pierre-Encise, accompagné des sieurs Frere, Simiane, de la Coste, de Laubardemont, de Miromenil, de Marca & de Chazé.

Le Duc de Bouillon lui dit en leur présence, » qu'ayant sçu le ju» gement & l'exécution des sieurs » de Cinq-Mars & de Thou, & con» noissant par les charges qui étoient

» au procès contre lui, & par sa pro- 1642.
» pre confession, qu'il ne pouvoit
» éviter une pareille condamnation,
» s'il étoit jugé; il le supplioit, au
» nom de Dieu, de différer à met-
» tre son procès sur le Bureau, jus-
» qu'à ce qu'il eût reçu réponse à
» une proposition qu'il vouloit faire
» au Roi; que la Place de Sedan
» ayant été la cause de tous ses
» malheurs, il supplioit le Roi de
» la recevoir, & de lui accorder sa
» grace; qu'il n'avoit point de con-
» dition à faire avec son Maître,
» qu'il lui remettoit cette Place pu-
» rement & simplement, & qu'en
» attendant, il prendroit la hardies-
» se d'écrire à Monsieur le Cardi-
» nal Duc, pour lui expliquer ses
» intentions, lesquelles il soumet-
» toit toutefois entierement à la vo-
» lonté du Roi; qu'il ne faisoit point
» cette proposition pour gagner du
» tems, puisqu'il prétendoit, s'il
» plaisoit à Sa Majesté, lui faire re-
» mettre la Place dans dix jours,
» étant résolu d'y envoyer exprès
» un de ses beaux-freres à cet effet.
Le Chancelier lui donna parole

1642. de différer le jugement de son procès, & de lui faire sçavoir la résolution de Sa Majesté. On dressa un procès-verbal de tout ce qui s'étoit dit de part & d'autre, qui fut signé par le Duc de Bouillon, par le Chancelier & par les Commissaires qui l'avoient accompagné.

Accommodement du Duc de Bouillon.

Richelieu, avant de partir de Lyon, avoit laissé au Cardinal Mazarin un pouvoir spécial, pour terminer & pour signer, en son absence, l'accommodement de M. de Bouillon. Mazarin vint le trouver dans sa prison, pour régler avec lui les conditions du Traité. Ils convinrent ensemble, qu'aussi-tôt que la Ville, Château & Citadelle de Sédan seroient entre les mains du Roi, on donneroit les ordres nécessaires pour faire sortir le Duc de Bouillon de Pierre-Encise, d'où il pourroit aller à Roussi, à Turenne ou autres lieux qu'il lui plairoit, & le Cardinal Mazarin lui en donna une promesse par écrit, datée du 15 Septembre. Le 19 Richelieu, étant arrivé au Château de Marigni à quatre lieues de Rouanne, déclara au

sieur Fabre, Capitaine aux Gardes, que Sa Majesté lui donnoit le gouvernement de Sedan. Il lui ordonna d'aller trouver le Roi, & de ne point parler de cette nomination, jusqu'à ce qu'elle lui eût été annoncée par Sa Majesté. Le Cardinal Mazarin fut encore chargé d'aller prendre possession de Sedan au nom du Roi, qui accorda au Duc de Bouillon des Lettres d'abolition. Sa Majesté y déclaroit, qu'elle s'étoit déterminée d'autant plus volontiers à lui pardonner sa faute, qu'elle en avoit été instamment priée par son cousin le Prince d'Orange, & par sa cousine la Landgrave de Hesse. Aussi-tôt que les troupes du Roi furent entrées dans la Ville de Sedan, on envoya les ordres nécessaires pour faire sortir le Duc de Bouillon & le sieur d'Ozonville de Pierre-Encise. 1642.

Le Duc de Bouillon ne s'étoit pas pressé de demander au Roi les dédommagemens qu'on lui avoit promis pour le Domaine de Sedan. Richelieu n'étoit pas disposé à le traiter favorablement, & il mourut

M v

ayant de les lui avoir procurés.
1642. Après la mort de Louis XIII, le Duc eut quelque espérance de rentrer dans sa Principauté ; mais Mazarin s'y opposa, & il ne put jamais l'obtenir de la Reine Regente : cependant on ne lui refusa pas les dédommagemens qui lui avoient été promis.

Louis XIV, par un Traité d'échange du 10 Mars 1651, lui donna le Comté d'Evreux, & les Duchés de Château-Thierry & d'Albret ; avec d'autres terres d'un revenu très-considérable.

Accommodement du Duc d'Orleans.

L'accommodement de Monsieur avoit précédé celui du Duc de Bouillon. Il obtint la permission de revenir dans le Royaume à des conditions exprimées dans un écrit qu'il fut obligé de signer, & qui font voir à quel degré d'humiliation il se trouva réduit. On en jugera par la lecture de cet écrit, qui étoit conçu dans les termes suivans :

Gaston, fils de France, &c.

» Après avoir donné une ample déclaration au Roi, du crime » auquel le sieur de Cinq-Mars,

» Grand Ecuyer de France, nous » a fait tomber par ses pressantes » sollicitations ; recourant à la clé- » mence de Sa Majesté, nous dé- » clarons, que nous nous tiendrons » extrêmement obligés & bien trai- » tés, s'il plaît à Sa Majesté nous » laisser vivre comme simple parti- » culier dans le Royaume, sans » gouvernement, sans Compagnies » de Gendarmes ni de Chevaux-Le- » gers, & sans prétendre jamais pa- » reilles Charges, ni administra- » tions telles qu'elles puissent être, » & à quelles occasions qu'elles puis- » sent arriver, &c. 1642.

Telle fut la fin de cette grande affaire qui pensa renverser la fortune du Cardinal de Richelieu, mais qui ne servit qu'à le rendre plus puissant.

Le procès de Cinq-Mars & de Thou n'étoit pas encore jugé lorsque la Ville de Perpignan ouvrit ses portes aux François. Cette Ville étoit investie depuis le mois d'Avril par une armée de vingt-deux mille hommes de pied, & d'environ quatre mille hommes de Cavalerie, Prise de Perpignan.

1642. parmi lesquels on comptoit quinze cens Gentilshommes volontaires. Ils étoient commandés par le jeune Duc d'Enghien, connu depuis sous le nom du grand Prince de Condé, qui faisoit alors son apprentissage en l'art militaire, dans lequel il se rendit depuis si recommandable. Les François, qui ne prétendoient pas prendre la Ville de force, se contenterent de la tenir bloquée & d'empêcher qu'elle ne pût recevoir de dehors aucun secours. Les Assiégés firent peu de sorties, & il y eut encore moins d'attaques de la part des Assiégeans. Les premiers ayant consommé tous leurs vivres, se trouverent enfin réduits à la plus affreuse disette. Ils envoyerent le 26 Août aux Maréchaux de Schomberg & de la Meilleraye, pour demander à capituler. On écouta leurs propositions & la capitulation fut signée le 29. Les François entrerent dans Perpignan le 9 Septembre; ils y trouverent un arsenal des mieux fournis qu'il y eût alors dans l'Europe. Il y avoit de quoi armer vingt mille hommes, plus de cent pié-

tes de canons de différens calibres, trois cens milliers de poudre & une quantité prodigieuse d'affuts, d'outils & d'autre munitions, dont on eut soin de publier une liste détaillée, pour faire connoître aux peuples l'importance de cette conquête. Le Cardinal annonça en même-tems au Roi, la prise de Perpignan & le supplice des sieurs de Cinq-Mars & de Thou, par une lettre qui commençoit en ces termes *Sire, vos ennemis sont morts, & vos armes sont dans Perpignan, &c.* 1642.

La Ville de Salces, située sur le bord de l'Etang de Malpas, étoit la seule Place qui restât aux Espagnols dans le Roussillon. Les deux Généraux François résolurent de la faire assiéger ; la garnison n'étoit pas en état de se défendre long-tems. L'armée navale de France, commandée par le Marquis de Brezé, empêchoit qu'elle ne pût recevoir aucun secours par la mer, dont il s'étoit rendu le maître, après avoir battu deux fois la flotte d'Espagne. Le siége étoit à peine commencé, que Dom Henriquès de Quiroga,

1642. qui en étoit Gouverneur, envoya des Députés aux Maréchaux qui étoient encore à Perpignan, pour régler les articles de la capitulation. Elle fut ſignée le 15 Septembre, à des conditions à peu près ſemblables à celles de Perpignan; ainſi toute la Province de Rouſſillon ſe trouva ſoumiſe à la domination du Roi par cette derniere conquête.

Les Eſpagnols voulurent ſe dédommager de la perte du Rouſſillon par la priſe de Lérida. Le Maréchal de la Motte-Houdancourt vint au ſecours de cette Place. Il attaqua le 7 Octobre l'armée ennemie, quoiqu'elle fût de vingt-cinq mille hommes & qu'il n'en eût que douze mille, & après un combat, qui dura depuis dix heures du matin juſqu'à la nuit, il demeura maître du champ de bataille.

Suite de la campagne des Eſpagnols en Flandre.

Ils agiſſoient par-tout avec tant de foibleſſe, & leurs projets étoient ſi mal concertés, qu'ils ne tirerent preſqu'aucun fruit de l'avantage qu'ils avoient remporté ſur les François à la bataille d'Honnecourt. Au lieu d'entreprendre, après cette vic-

toire, le siége de quelque Place importante, leurs Généraux reçurent ordre, de marcher contre le Maréchal de Guebriant & de joindre les troupes Impériales & Bavaroises, commandées par le Général Hasfeld. Il eût fallu, pour exécuter ce Projet, forcer le Maréchal & le Prince d'Orange dans les postes qu'ils occupoient. Les Espagnols n'oserent tenter cette attaque, & ils furent obligés de revenir sur leurs pas. Le Prince d'Orange rentra dans les Pays-Bas, pour les empêcher d'attaquer les Places des Etats Généraux. Leurs troupes se trouverent fatiguées par des marches inutiles, qui avoient donné le tems aux François de réparer leurs pertes, en sorte que les Espagnols ne purent rien entreprendre pendant le reste de la campagne. 1642.

L'Espagne éprouva encore de plus grandes disgraces en Italie, par l'accommodement de la Duchesse de Savoye avec ses beaux-freres. Ces deux Princes, mécontens de ce que les Espagnols cherchoient à s'assurer de toutes les Places qu'ils prenoient

Accommodement de la Duchesse de Savoye avec ses beaux-freres.

1642. dans le Piedmont, par l'attention qu'ils avoient d'en exclure les troupes Piedmontoises, contre la disposition expresse de leur Traité, s'apperçurent enfin qu'une alliance si désavantageuse, causeroit infailliblement la ruine de leur maison & de leur pays. Ils entrerent donc en négociation avec les Comtes de Beüil & de Bar, qui les sollicitoient depuis long-tems de se reconcilier avec la Duchesse, & de réunir toutes les forces de leur maison contre les usurpateurs de leur héritage. Ils reconnurent enfin la solidité des conseils de Richelieu, qui s'accordoient parfaitement avec les intérêts du Duc de Savoye, qui étoient d'être parfaitement uni avec la France, comme de sa part cette Puissance trouvoit son avantage dans son alliance avec la Maison de Savoye.

Dès que leur accommodement fut conclu, le Prince Thomas eut une entrevûe avec la Duchesse de Savoye, sur le chemin d'Yvrée à Turin, dans laquelle ils se témoignerent l'un & l'autre la joie réciproque qu'ils avoient de se revoir,

après avoir été si long-tems séparés. Le Prince monta ensuite dans le carrosse de sa belle-sœur, qui le conduisit à Turin, où il entra au milieu des acclamations du peuple, qui ne pouvoit se lasser d'applaudir à une union si désirée. 1642.

On étoit convenu, par le Traité fait avec Madame de Savoye, que ce Prince entreroit au service du Roi; & afin de l'engager plus promptement à se déclarer, le Comte du Plessis, & les autres Maréchaux de Camp se hâterent de le reconnoître pour leur Général, sans attendre qu'il eût reçu la Commission du Roi pour commander l'armée Françoise. Le Cardinal de Savoye, que l'on appelloit le Prince Maurice, depuis qu'il avoit renvoyé à Rome son chapeau de Cardinal, épousa la Princesse de Savoye, sa niéce, & cette alliance mit en quelque sorte le sceau à la réconciliation de la Duchesse avec ses beaux-freres. L'affection des peuples & les forces de l'Etat cesserent de se partager entre la France & l'Espagne, tout se réunit en faveur de la France,

& les Espagnols ne trouvant plus
1642. les mêmes ressources dans les naturels du Pays pour soutenir la guerre, furent obligés d'abandonner toutes les Places qu'ils possédoient en Savoye, & de se retirer dans leur Duché de Milan.

Je crois que je ne m'éloignerois pas de la vérité, si je disois que, dans la fin de cette année, la puissance de la France fut portée à un degré de gloire & de splendeur, qu'elle n'avoit point encore connue depuis le regne de Charlemagne. Elle avoit mis les Espagnols hors d'état de lui résister, par la perte du Roussillon, dont elle avoit fait la conquête & par celle de la Catalogne, qui s'étoit mise sous sa protection. Les armes des Suédois unies à celles de la France remportoient tous les jours de nouveaux avantages sur l'Empereur, qui l'empêchoient de donner aucun secours à l'Espagne. Enfin Richelieu avoit accompli le projet formé par Henri le Grand, de donner de justes bornes à la puissance de la Maison d'Autriche. Outre le Portugal, les Prin-

les Proteſtans d'Allemagne, & la Suede, unis d'intérêts avec la France, elle avoit encore pour Alliés le Duc de Savoye, le Roi de Dannemarc & les Provinces-Unies, qui la rendoient la plus formidable Monarchie de l'Europe. 1642.

Cet état de ſplendeur étoit l'ouvrage du génie ſublime, des grandes qualités, de la prudence & des ſoins de Richelieu. Il avoit établi la puiſſance de cette Monarchie ſur des fondemens ſi ſolides, qu'ils aſſurerent les grands événemens du régle éclatant de Louis XIV, qui ſe trouverent néceſſairement liés avec ceux du regne précédent; parce que les guerres que Louis XIII eut à ſoutenir, formerent un grand nombre d'habiles Généraux, & les négociations que Richelieu entretenoit continuellement dans toutes les Cours formerent les plus habiles Miniſtres.

Quels devoient être les ſentimens intérieurs de Richelieu, & de quelle ſatisfaction ne devoit-il pas jouir, d'avoir rempli tous les objets de ſon ambition? Cette paſſion, lorſqu'elle

1642. est conduite avec tant de sagesse, est la plus louable, & la plus désirable dans ceux qui ne l'employent que pour la gloire du Prince & le bonheur de ses Sujets, comme on peut dire avec Justice, qu'avoit fait ce grand Ministre.

Mais il ne jouit pas long-tems de cette satisfaction. Son tempérammment, épuisé par les travaux excessifs de son Ministere fut obligé de succomber sous le poids. Après avoir réglé les affaires du Roussillon, il s'embarqua à Roanne vers le milieu de Septembre pour descendre la Loire, & arriva le 12 Octobre à Nemours. Il y reprit la machine dont il s'étoit servi pour se faire porter de Valence à Lyon & de Lyon à Roanne, & il arriva le 13 à Fontainebleau, où le Roi étoit venu coucher la veille pour le recevoir. Il en partit le 16, il se mit sur la Seine dans un bateau, dans lequel il se rendit à Paris, où en arrivant il rentra dans sa machine, & se fit porter jusqu'à son Palais

Ce Ministre étoit dans un état de langueur & d'infirmité qui faisoit

craindre pour sa vie ; cependant il se soutenoit encore par son courage, & il ne démentit pas un seul instant, jusqu'à son dernier soupir, la fermeté de son caractere. Mais malgré le pouvoir absolu dont il jouissoit, & qui paroissoit plus affermi que jamais, par les terribles exemples de sévérité qu'il avoit donnés, & par la perte ou l'éloignement des ennemis de l'Etat & des siens ; il étoit encore dans de continuelles appréhensions pour une vie qu'il étoit sur le point d'abandonner. Le complot que Cinq-Mars avoit fait pour la lui ôter, lui revenoit sans cesse à l'esprit : quoique Cinq-Mars eût nié le fait dans tous ses interrogatoires, il en avoit trop de preuves pour le révoquer en doute, puisque le Roi en étoit convenu dans une lettre qu'il avoit écrit au Chancelier. Richelieu sçavoit d'ailleurs, que Treville, Commandant des Mousquetaires du Roi, & les sieurs de Tilladet, de la Salle, & des Essarts, Capitaines aux Gardes, étoient entrés dans le complot. Le Marquis de Monglat dit dans ses

1642.

1642. Mémoires (1), » que Cinq-Mars » ayant un jour représenté au Roi, » dans un de ses momens de mau» vaise humeur contre le Cardinal, » que la voye la plus sure & la plus » courte pour se délivrer de ses in» quiétudes, étoit de le faire assassi» ner quand il viendroit dans son » appartement; que ce Prince, éton» né de cette parole, répondit à » Cinq-Mars, qu'il seroit excom» munié, parce que Richelieu étoit » Prêtre & Cardinal; mais que Tre» ville, qui étoit présent à la con» versation dit au Roi, que pourvu » qu'il eût l'aveu de Sa Majesté, il » ne s'en mettoit pas en peine, & » qu'il iroit, pour s'en faire absou» dre, à Rome, où il étoit sûr d'ê» tre bien reçu. Mais, ajoute Mont» glat, ils ne purent jamais le faire » abandonner par le Roi, qui étoit » persuadé, que s'il perdoit Riche» lieu il seroit perdu lui-même «.

Il est certain que dès-lors le Cardinal étoit perdu, si Louis avoit donné le moindre consentement à

(1) Mémoires de Montglat, Tom 5.

ces Officiers. L'on peut présumer, qu'après la mort de Cinq-Mars, le Cardinal prit trop chaudement l'allarme contr'eux, avec la résolution de les faire absolument chasser de la Cour, pour mettre sa vie en sûreté; car les choses étoient bien changées. 1642.

Richelieu chargea Chavigny d'aller trouver le Roi & de lui dire de sa part, qu'il ne pouvoit être en sûreté dans aucune des Maisons Royales, avec des gens qui avoient voulu l'assassiner, & qu'il prioit Sa Majesté de les renvoyer. Louis reçut fort mal cette proposition. Il répondit que ces quatre Officiers étoient très-affectionnés à son service, & qu'ils n'avoient rien fait qui méritât un pareil traitement. Le Cardinal, qui s'étoit attendu à cette réponse, avoit ordonné à Chavigny de ne se pas rebuter pour un premier refus. Il insista donc sur sa demande, & il dit au Roi, que si Sa Majesté ne vouloit pas absolument renvoyer ces Officiers, elle devoit au moins souffrir que les Gardes du Cardinal le suivissent, sans quitter

1642. leurs armes, dans ſon appartement, où ils ſe mêleroient avec ceux de Sa Majeſté. Le Roi, naturellement jaloux des prérogatives de ſa Souveraineté, répondit avec aigreur, qu'il étoit étonné que l'on oſât ſeulement lui faire une pareille propoſition. Chavigny lui répliqua, que s'il ne pouvoit ſe réſoudre à donner cette ſatisfaction au Cardinal, il devoit du moins pour le raſſurer, renvoyer ces quatre Officiers, dont il avoit tant de raiſon de ſe défier. *Puiſque je ne me mêle point*, dit le Roi, *de ce qui regarde la Maiſon du Cardinal, il n'eſt pas juſte qu'il prétende exclure de la mienne des Officiers dont je ſuis content, ſur des prétextes imaginaires, & ſur des craintes mal fondées. Sire*, reprit Chavigny, *ſi M. de Richelieu ſçavoit qu'il y eût quelqu'un dans ſa Maiſon qui ne fût pas agréable à Votre Majeſté, il le chaſſeroit ſur le champ & ne le verroit jamais. Il ne vous verroit donc plus*, reprit Louis avec emportement, *car je ne puis vous ſouffrir, & il y a longtems que je ne vous vois qu'avec peine ;* en même tems il lui tourna le dos & le laiſſa confus & conſterné.

Le

Le Cardinal renvoya le sieur des Noyers à Saint-Germain faire de nouvelles instances au Roi pour renvoyer ces Officiers ; mais ce Prince lui dit qu'il n'en vouloit rien faire, & qu'il n'étoit pas juste qu'il se privât des gens qu'il aimoit, & qui le servoient avec fidélité, sur une terreur panique qui prenoit au Cardinal sans aucun fondement. Des Noyers se retira en levant les épaules sans oser lui répliquer, de peur de s'attirer une réponse aussi dure que celle qu'il avoit faite à Chavigny. Le Roi dit ensuite à ses Courtisans, *que le Cardinal lui avoit envoyé deux hommes, dont l'un, se voyant confondu, ne lui répondoit que des sottises, & l'autre, ne sçachant plus que dire, se contentoit de lever les épaules.*

1642.

L'aigreur & la défiance augmentoient tous les jours entre Louis & son Ministre. Cinq-Mars avoit appris à l'un à sentir son esclavage, & l'autre ne songeoit qu'à se prévaloir de l'ascendant qu'il avoit pris. La Reine étant allée lui rendre visite à Ruel, il ne quitta point son

fauteuil devant elle; & au lieu de
1642. s'excuser sur sa maladie, il lui dit qu'elle ne devoit pas s'en étonner, puisqu'à la Cour d'Espagne où elle étoit née, les Cardinaux avoient le fauteuil devant les Reines. Cette Princesse, qui le craignoit trop pour le blâmer ouvertement, se contenta de lui repondre, *qu'elle étoit devenue Françoise, & qu'elle avoit entiérement oublié les coutumes d'Espagne.* Ceci pouvoit avoir un double sens, & servir de remontrance à Richelieu qui étoit en France & non pas en Espagne. Le Roi se tint offensé du peu de respect que le Cardinal avoit témoigné à la Reine dans cette visite, & il n'en devint que plus ferme à lui refuser l'éloignement des quatre Officiers qu'il desiroit avec tant d'ardeur.

Mais cette fermeté ne dura pas longtems. Richelieu résolu de forcer, en quelque sorte, ce Prince à lui accorder la grace qu'il demandoit, déclara qu'il aimoit mieux abandonner la conduite des affaires, que de vivre dans de continuelles alarmes, & qu'il alloit se retirer

au Havre dont il étoit Gouverneur, 1642.
pour y mettre sa vie en sûreté. Il affecta même de refuser audience aux Ambassadeurs, & de laisser sans réponse les dépêches qu'il recevoit des Généraux d'armée & des Ministres. Louis consentit enfin, avec tant de regret, à l'exil des quatre Officiers, qu'il en versa, dit-on, des larmes de dépit : ils eurent donc ordre du Roi de se retirer, mais il leur fit dire que leurs emplois seroient exercés par leurs Lieutenans, & qu'ils recevroient toujours leurs appointemens.

Louis XIII sçut très-mauvais gré au Cardinal, de la hauteur avec laquelle il l'avoit obligé de lui faire un pareil sacrifice ; & comme il n'osoit lui en témoigner son ressentiment, toute sa colere tomba sur Chavigny. Le Cardinal Mazarin fit plusieurs voyages à Saint-Germain pour engager le Roi à rendre ses bonnes graces à Richelieu ; & le trouble subsistoit encore dans l'intérieur du Cabinet, lorsque la mort de ce Ministre, qui arriva quelque tems après le départ des quatre

Exilés, fit oublier au Roi tous ses mécontentemens.

1642.

Mort du Cardinal de Richelieu.

La nuit du 28 Novembre Richelieu fut attaqué d'une fievre assez forte, accompagnée d'un point de côté. Son mal s'étant augmenté, il fut saigné deux fois le 30 : toute sa famille en fut allarmée ; & le soir, la Duchesse d'Eguillon & les Maréchaux de Brezé & de la Meilleraye vinrent loger au Palais Cardinal. Il parut si tranquille la matinée du Lundi premier Décembre, que l'on crut que sa maladie n'auroit aucune suite ; mais sur les trois heures après-midi, l'on perdit presque toute espérance. Il lui prit un crachement de sang, joint à une si grande difficulté de respirer, qu'il fallut encore le saigner deux fois. Le lendemain, on fit pour lui des prieres publiques dans toutes les Eglises de Paris ; & le Roi vint exprès de Saint-Germain pour le voir. Lorsqu'il fut auprès de son lit, le Cardinal, après l'avoir remercié de l'honneur qu'il lui faisoit : *Sire*, lui dit-il d'un ton ferme, *voici le dernier adieu : En prenant congé de Votre Majesté, j'ai la conso-*

lation de laisser votre Royaume dans le plus haut degré de gloire & de réputation où il ait jamais été, & vos ennemis abbatus & humiliés. La seule récompense de mes peines & de mes services que j'ose demander à Votre Majesté, c'est qu'elle continue à honorer de sa protection & de sa bienveillance, mes neveux & mes parens. Je ne leur donnerai ma bénédiction, qu'à la charge qu'ils ne s'écarteront jamais de l'obéissance & de la fidélité qu'ils vous doivent, & qu'ils vous ont vouées pour toujours. 1642.

Le Roi le lui promit, & ils eurent ensemble un entretien particulier, dans lequel le Cardinal lui recommanda les Ministres qui étoient actuellement en place, en l'assurant qu'ils étoient parfaitement instruits des affaires & très-affectionnés à son service. Il ajouta, qu'il ne connoissoit personne plus capable de remplir la place qu'il quittoit, que M. le Cardinal Mazarin, dont il avoit éprouvé en plusieurs occasions le zèle & la capacité. Le Roi lui répondit, qu'il suivroit toujours ses conseils, dont il connoissoit depuis

1642. longtems la sageſſe & l'utilité, & qu'il ſe ſerviroit du Cardinal Mazarin & des autres Miniſtres, qui ſeroient maintenus dans leurs emplois.

Quand le Roi ſe fut retiré, le Cardinal demanda aux Médecins, combien ils croyoient qu'il avoit encore de tems à vivre. *Ne craignez point*, leur dit-il, *de me dire vos véritables ſentimens, vous parlez à un homme parfaitement réſigné à la volonté de Dieu, pour la vie & pour la mort.* Ils lui dirent, qu'ils ne croyoient encore rien de déſeſpéré, & qu'il falloit attendre le ſeptiéme jour pour former un jugement certain ſur ſon état. *Voila donc qui va bien*, dit-il; mais ſur le ſoir, il eut un redoublement ſi conſidérable, qu'il fallut encore le ſaigner deux fois. *M. Chicot*, dit-il en adreſſant la parole à un des Médecins du Roi, *Je vous conjure, non comme Médecin, mais comme mon ami, de me parler à cœur ouvert. Monſeigneur*, répondit Chicot, après avoir fait quelque difficulté de dire ſon avis, *je crois que dans vingt-quatre heures vous ſerez*

mort ou guéri. C'est parlé comme il faut, reprit le Cardinal, *je vous entends*. Il se confessa au Docteur Lescot, nommé à l'Evêché de Chartres, & ensuite il demanda le Viatique, qui lui fut apporté à une heure après minuit par le Curé de Saint Eustache. *Voila mon Seigneur & mon Dieu que je vais bien-tôt recevoir*, s'écria le Cardinal, *je proteste devant lui & je le prends à témoin, que dans tout ce que j'ai entrepris pendant mon Ministere, je n'ai jamais eu en vûe que le bien de la Religion & de l'Etat*. Quelques heures après, il reçut l'Extrême-Onction. *Monseigneur*, lui dit le Curé, *pardonnez-vous à vos ennemis?* On dit qu'il répondit, *je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'Etat*. D'autres assurent, qu'il dit simplement, oui de tout mon cœur, & comme je prie Dieu qu'il me pardonne.

1642.

Le Mercredi 3 Décembre, les Médecins l'abandonnerent & le laisserent entre les mains d'un Empyrique nommé le Fevre, natif de Troyes, qui entreprit de le guérir. Il lui donna d'une certaine eau,

dont il vantoit beaucoup les effets;
1642. & il lui fit prendre une pilule, qui lui procura un soulagement considérable, mais fort court. Les Secrétaires d'Etat venoient toujours prendre ses ordres, & il les envoyoit souvent parler au Roi de sa part. Il dit adieu aux sieurs des Noyers & Chavigny, & leur fit présent à chacun d'une bague de grand prix.

Le 3 Décembre, sur les cinq heures du soir, il prit une seconde pilule, qui lui fit passer la nuit assez tranquillement. Le lendemain, une médecine qu'on lui donna parut lui rendre la santé. Sur les dix heures, il se trouva en état de recevoir l'Abbé de la Riviere, qui vint le saluer de la part de Monsieur, & un Gentilhomme que la Reine lui envoya. On remarqua qu'il répondit à leurs complimens avec beaucoup de force & de présence d'esprit. Une heure après il tomba dans une si grande foiblesse qu'il s'apperçut que sa fin approchoit. *Ma niece*, dit-il à la Duchesse d'Eguillon, *je suis bien mal, retirez-*

vous je vous en conjure, vos larmes m'attendrissent, épargnez-vous la douleur de me voir mourir. Le Pere Léon, Carme déchaussé, s'étant approché du Cardinal, lui dit, qu'il étoit à la fin de sa vie, dont il alloit rendre compte à Dieu, il lui fit baiser le Crucifix, & lui donna la derniere absolution. Le Maréchal de Brezé envoya chercher le Docteur Lescot, qui se mit à réciter les prieres des agonisans; à peine étoient-elles commencées que le Cardinal expira le 4 Décembre à midi, dans la cinquante-huitieme année de son âge, & la dix-huitieme de son ministere. 1642.

Son corps fut ouvert. On lui trouva le poulmon gâté & des abcès dans la poitrine, mais toutes les parties de son cerveau étoient en très-bon état. Peu de tems après deux personnes étant venues consécutivement dire au Roi que son Ministre étoit expiré. *Voilà un grand politique mort*, dit froidement Sa Majesté à quelques-uns de ses Courtisans.

Richelieu a eu le sort de tous ceux qui s'élevent au-dessus des autres

1642. par leur mérite & par leurs belles actions. L'envie, conduite par l'ambition & l'intérêt, fut continuellement occupée à former des brigues & des complots pour le renverser, & même contre sa vie. La haine impuissante de ses ennemis fut réduite à remplir la France de libelles & de satyres pour le décrier, pendant que les Etrangers le regardoient avec admiration. Beautru se se plaignant un jour au Comte Duc d'Olivarès, des libelles diffamatoires, qu'on imprimoit en Flandre contre le Roi & contre son Conseil, le Comte Duc lui répondit : » Je » ferai tout mon possible pour em- » pêcher ce désordre, y étant moi- » même intéressé en qualité de Minis- » tre. Mais pour ce qui regarde la » personne du Cardinal Duc, J'ai » souvent déclaré au Roi d'Espagne, » que son plus grand malheur venoit » de ce que le Roi de France avoit » le plus habile Ministre, qui eût » paru depuis mille ans dans la Chré- » tienté. Pour moi je consentirois » volontiers que l'on imprimât tous » les jours des bibliotheques entie-

» res contre moi, pourvu que les » affaires de mon Maître fussent aussi » bien conduites que celles du Roi » Très-Chrétien «. Ce Ministre avoit raison, les satyres s'évanouissent, & la postérité rend toujours justice à ceux qui ont fait de belles actions. 1642.

De toutes les Satyres qui ont été faites contre le Cardinal de Richelieu, je ne rapporterai que le sonnet fait par Pierre Corneille après la mort de Louis XIII, c'est le Pere Griffet Jesuite, qui nous l'a conservé dans son Histoire de ce Prince (1). » Il dit, que Pierre Corneille, si connu par ses Tragédies, qui » ne pouvoit pardonner au Cardi- » nal de Richelieu la critique du » Cid, fit un portrait affreux de ce » Ministre, dans un sonnet qu'il » composa peu de tems après la mort » de Louis XIII, comme pour lui ser- » vir d'épitaphe. Cette Piece n'a » jamais été imprimée du vivant de » Corneille, qui se contentoit de la » réciter à ses plus intimes amis, » en leur faisant promettre qu'ils lui

(1) Tom. 3. pag. 579.

1642. » garderoient le secret. On a cru » que les Lecteurs ne seroient pas fâ» chés de la trouver ici «.

EPITAPHE DE LOUIS XIII.

SONNET.

Sous ce marbre repose un Monarque François,
Que ne sçauroit l'envie accuser d'aucun vice,
Il fut & le plus juste & le meilleur des Rois;
Son Regne fut pourtant celui de l'injustice.
Sage en tout, il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont longtems nous & lui portâmes le supplice;
L'orgueil, l'ambition, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de son nom nous donnerent des Loix.
Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa Cour;
Son Tyran & le nôtre à peine sort du jour,
Que dans la tombe même, il l'oblige à le suivre.
Jamais pareils malheurs furent-ils entendus?
Après trente-trois ans sur le Trône perdus,
Commençant à régner, il a cessé de vivre.

Si la postérité jugeoit les personnes en place sur de pareilles satyres, elle se tromperoit souvent sur le mérite des grands hommes; mais le tems, qui découvre la vérité, leur fait rendre la justice qu'ils méritent & les fait triompher de l'envie & de la calomnie.

Jamais Miniſtre ne trouva de plus grands obſtacles à l'exécution de ſes deſſeins que Richelieu. Il ne ſe paſſoit preſque pas d'année où il n'y eût une cabale formée pour le perdre, & une conſpiration pour l'aſſaſſiner. S'il avoit vécu ſous Henri IV, Richelieu n'eût peut-être pas fait verſer tant de ſang. Les grands Seigneurs, qu'il a pour ainſi dire anéantis, ſe ſeroient ſans doute conſervés. Henri IV auroit ſçu les contenir dans les bornes du devoir où il les avoit conduits par ſa douceur, ſa prudence & ſa fermeté. Les Grands obéiſſent plus facilement à un Prince, qui ſçait maintenir ſon autorité, qu'au Miniſtre auquel il la confie, qu'ils regardent ordinairement comme leur égal & ſouvent comme leur inférieur ; de-là ſont venus ces complots & ces brigues dont il fut aſſailli pendant toute ſa vie, & qui l'obligerent d'employer la rigueur dans les occaſions où la douceur & la raiſon furent inſuffiſantes. Il donna lui-même un jour une idée aſſez juſte de ſon caractere en parlant au Marquis de la 1642.

1642. Vieuville. *Je n'ose rien entreprendre, lui dit-il, sans y avoir bien pensé; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, & ensuite je couvre tout de ma soutane rouge.*

Il eût bien voulu conserver les bonnes graces de la Reine mere, & même celles de Monsieur, sans manquer à ce qu'il croyoit devoir au service du Roi & au bien de l'Etat. » Il disoit quelquefois qu'il avoit » trois Maîtres, le Roi, Marie de » Médicis & le Duc d'Orléans; que » son honneur & son devoir l'o» bligeoient de les servir tous » trois, mais avec ordre, & cha» cun dans leur rang; & qu'il ne » lui seroit jamais reproché d'avoir » donné au troisieme ce qu'il ne de» voit qu'au premier «. Mais il ne put réussir à plaire à ces trois personnes qui n'avoient souvent, ni les mêmes vûes, ni les mêmes intérêts, & le Roi qu'il servoit avec tant de zéle & de succès, lui causoit encore plus de peines & de chagrin que les deux autres. Il avoit coutume de dire, *que le cabinet de ce Prince &*

le petit coucher lui causoient plus d'embarras que l'Europe entiere. Quoique le Cardinal dominât le Roi, ce n'étoit jamais que par la raison & avec respect. 1642.

On raconte qu'un jour Louis, sortant le soir de son appartement pour aller chez la Reine, précédé de ses Pages qui portoient des flambeaux, s'entretenoit de quelqu'affaire avec le Cardinal. A la premiere porte, Richelieu se retira pour laisser entrer le Roi le premier. *Passez, passez*, lui dit ce Prince d'un air chagrin, *n'êtes-vous pas le Maître?* Le Cardinal prit aussi-tôt de la main d'un des Pages un flambeau, qu'il porta devant le Roi, en lui disant: *Sire, je ne puis passer devant Votre Majesté qu'en faisant la fonction du plus humble de vos serviteurs.*

Il étoit infatigable au travail, quoiqu'il eût une santé délicate & qu'il fût attaqué de maladies presque continuelles. Il se couchoit ordinairement sur les onze heures, & il ne dormoit d'abord que trois ou quatre heures de suite. Quand son premier sommeil étoit passé, il se fai-

1642. soit apporter de la lumiere & son porte-feuille, pour écrire lui-même, ou pour dicter à un Secrétaire qui couchoit dans sa chambre. Il se rendormoit ensuite sur les cinq ou six heures, & se levoit entre sept & huit.

Quoiqu'il fût haut & impérieux, il avoit l'air doux & il recevoit tout le monde avec beaucoup de politesse. M. Talon dit même qu'il étoit civil à l'excès. Il tendoit ordinairement la main à ceux qui venoient lui parler, & lorsqu'il avoit dessein de les gagner, il les combloit de louanges & de caresses.

On pouvoit compter sur sa parole; & quand il avoit promis une grace, on étoit sûr de l'obtenir. Il étoit ardent à rendre service à ses amis, & à tous ceux qui lui étoient attachés. Il étoit libéral à récompenser ses domestiques, aussi n'en avoit-il que de très-affidés, & dont il avoit éprouvé l'attachement pour lui. Les Officiers de sa Maison le regardoient comme le meilleur de tous les Maîtres. Il ne leur donnoit que des marques de bonté, & ils se

croyoient heureux de le ſervir. Lorſqu'il lui échappoit quelque mouvement de colere ou d'impatience, ce qui ne lui étoit pas ordinaire, il les dédommageoit par des careſſes & des bienfaits. 1642.

Il dit un jour au ſieur de Saint-Georges, ſon Capitaine des Gardes, qu'il alloit dans ſa galerie avec M. Deſnoyers, & qu'il ne vouloit y voir perſonne. Il fut fort ſurpris, en y entrant, d'y trouver deux Peres Capucins. Il leur donna audience ſans leur laiſſer appercevoir ſon mécontentement; & quand M. Deſnoyers fut ſorti, il fit une réprimande fort ſévere au ſieur de Saint-Georges, & lui dit quelques paroles aſſez dures, en lui déclarant qu'il vouloit être obéi, & que s'il lui arrivoit encore de contrevenir à ſes ordres, il n'en ſeroit pas quitte à ſi bon marché.

Saint-Georges, piqué au vif, ne crut pas pouvoir reſter plus longtems dans la Maiſon du Cardinal, il prit de lui-même ſon congé, & ſe retira ſans dire adieu à perſonne. Richelieu, ne le voyant plus, de-

1642. manda où il étoit. On lui dit qu'il s'étoit retiré dans un mouvement de dépit & de colere. Il pria aussi-tôt le Commandeur de la Porte, de l'aller trouver de sa part & de le ramener; le Commandeur y alla, mais il ne put jamais le déterminer à revenir. Le Cardinal chargea M. de la Meilleraye d'y aller à son tour, & de le ramener à quelque prix que ce fût. Saint-Georges se laissa gagner; & le Cardinal le voyant entrer dans sa chambre, s'avança cinq ou six pas au-devant de lui, & lui dit en l'embrassant : *Saint-Georges, nous avons été tous deux bien prompts; mais si vous faites comme moi, vous ne vous en souviendrez jamais. A Dieu ne plaise que ma promptitude ruine la fortune d'un Gentilhomme comme vous; au contraire, je veux vous faire tout le bien que je pourrai.*

La dépense de sa Maison montoit à quatre millions par an, en y comprenant l'entretien de sa Garde. Il avoit cent Gardes à cheval, commandés par un Capitaine, un Lieutenant, deux Maréchaux des Logis & quatre Brigadiers. C'étoit la pre-

miere Garde que le Roi lui avoit accordée dans le tems de la conspiration de Chalais. Depuis 1632, le Roi y avoit ajouté une Compagnie de deux cens Mousquetaires, ensuite une seconde de cent vingt Gendarmes, & une troisiéme de six vingts Chevaux-Légers; elles servoient par quartiers comme celles du Roi. Le nombre de ses domestiques étoit prodigieux. Il n'eut jamais moins de vingt-quatre ou vingt-cinq Pages; il en eut quelquefois jusqu'à trent-six, qu'il faisoit élever avec beaucoup de soin & de dépense. Il y avoit tous les jours quatre tables chez lui, toutes servies magnifiquement. La premiere étoit de quatorze couverts, & il n'y admettoit ordinairement que les plus grands Seigneurs, ses parens ou ses amis particuliers. Il y en avoit une seconde dans une autre salle, qui avoit son Maître d'Hôtel particulier, qui étoit de trente couverts. Une troisiéme pour ses Pages & pour les principaux Officiers de sa Maison; & une quatriéme pour la Livrée, qui étoit très-nombreuse.

1642.

1642. Quand il voyageoit, la quantité de voitures de toutes especes qui l'accompagnoient, sembloient annoncer la marche d'un Souverain, plutôt que celle d'un riche particulier. Sa Musique, qui le suivoit partout, étoit composée de douze Musiciens, choisis entre les plus habiles qu'il y eût en France, soit pour les voix, soit pour les instrumens; & sa Maison étoit mieux payée & mieux entretenue que celle du Roi. Le faste de son Ministre lui déplaisoit. Il ne cachoit pas au Cardinal ce qu'il en pensoit, sur-tout dans certains instans de mauvaise humeur causés par quelque fâcheuse nouvelle; & quand il n'osoit lui en parler, il s'en plaignoit à ceux qui avoient plus de part à sa confiance.

Le corps du Cardinal de Richelieu fut transporté le 13 Décembre sur un char élevé, & accompagné de tous les Officiers de sa Maison, dans l'Eglise de Sorbonne, qu'il avoit fait reconstruire avec une magnificence Royale. On y voit son tombeau de marbre blanc, qui passe pour un chef-d'œuvre de Sculpture

& un des plus beaux monumens qu'il y ait en France. Il eſt de Girardon, célebre Sculpteur François. 1642.

On a rapporté que Madame de Pontac, ſœur de M. de Thou, étant entrée quelques années après dans l'Egliſe de Sorbonne, pour voir le tombeau du Cardinal de Richelieu, elle lui adreſſa ces paroles : *Seigneur, ſi vous euſſiez été ici, mon frere ne ſeroit pas mort.*

L'on n'apperçut d'abord aucun changement dans la conduite des affaires; cependant il étoit difficile qu'elles reſtaſſent longtems dans la même ſituation. Il n'y avoit plus de premier Miniſtre. Le Cardinal Mazarin, qui tenoit le premier rang dans le Conſeil, n'en avoit ni le titre, ni l'autorité; & il étoit trop patient & trop habile pour entreprendre de gouverner avec le même empire que Richelieu, un Monarque défiant & ſoupçonneux, qui diſoit hautement, qu'il ne vouloit plus avoir de Gouverneur. D'ailleurs, Louis XIII, qui avoit beaucoup de jugement, avoit acquis de grandes connoiſſances ſur le gouvernement

1642. de son Etat, par les continuelles conversations qu'il avoit eues avec Richelieu pendant son Ministere.

Les Courtisans les moins prévoyans s'étoient imaginés que la mort du Cardinal de Richelieu apporteroit de grands changemens à la Cour. Peu de personnes ignoroient que le Roi avoit souffert fort impatiemment l'autorité que le Cardinal avoit prise; mais les plus clairvoyans s'appercevoient bien, qu'il avoit mis les affaires du Royaume dans un tel état de solidité, qu'il étoit presqu'impossible d'en déranger l'ordre, sans s'exposer à détruire l'harmonie qui régnoit dans le Gouvernement. Excepté Mazarin, Chavigny, & Desnoyers qui avoient tout le secret des affaires, aucune personne à la Cour n'en étoit assez instruite pour oser prétendre à la confiance du Roi; depuis le retour du Cardinal & pendant sa maladie, ils étoient les seuls qui travailloient avec lui. Ce Prince avoit pris, pour ainsi dire, l'habitude de les voir remplacer le Cardinal, dont ils ne faisoient qu'exécuter les résolutions.

Lorsque le Cardinal de Richelieu fut mort, le Roi fit connoître à toute sa Cour, qu'il avoit résolu de continuer de faire usage des conseils que son Ministre lui avoit donnés. Ils avoient concerté ensemble une Déclaration, pour exclure le Duc d'Orleans de la Régence au cas que Louis vînt à mourir. Ce Prince ayant pris la résolution de la faire enregistrer au Parlement, avoit envoyé le 3 Décembre, veille de la mort du Cardinal, ordre au Premier Président Molé, aux autres Présidens, aux Avocats & Procureur Généraux, de se rendre au Louvre. Lorsqu'ils y furent arrivés, le Roi leur dit : la conduite irréguliere que le Duc d'Orleans a tenue jusqu'alors, & que je lui ai pardonné jusqu'à trois fois, me doit faire craindre que mon frere ne conserve encore quelques mauvais desseins contre mon Etat ; je ne puis me résoudre à lui confier ce que j'ai de plus cher au monde, mon Royaume & mes deux fils ; & je veux que le Parlement procéde, le plus promptement qu'il sera possible, à l'en- 1642.

regiſtrement d'une Déclaration qui
1642. j'ai fait dreſſer, & que je crois néceſſaire à la tranquillité publique. Elle fut remiſe au Procureur Général; & dès le lendemain, le Roi manda encore les Préſidens, Avocats & Procureur Généraux, qui ſe rendirent au Louvre deux heures après la mort du Cardinal.

Louis XIII, après leur avoir témoigné ſa douleur ſur la perte qu'il venoit de faire, leur dit qu'elle ne devoit point empêcher, ni même retarder l'enregiſtrement de la Déclaration dont il leur avoit parlé la veille, & qu'au contraire il y falloit travailler avec d'autant plus de diligence, que dans la conjonćture préſente, il étoit important de faire voir que l'on agiſſoit ſur les mêmes principes, & de prévenir les ſoupçons qu'on pourroit avoir, que la mort du Cardinal cauſeroit quelque changement dans l'adminiſtration des affaires.

Le 5 Décembre, la Déclaration fut miſe ſur le Bureau par les Gens du Roi, avec une Lettre de cachet qui en ordonnoit la vérification.

L'une

L'une & l'autre étoient datées du premier Décembre. Les Gens du Roi, qui vouloient ménager le Duc d'Orleans, s'abstinrent de faire aucun discours pour en requérir l'enregistrement; & ils se contenterent de dire simplement, qu'ils apportoient à la Compagnie des Lettres dont elle connoîtroit toute l'importance quand on en auroit fait la lecture. Alors le Premier Président prenant la parole, rapporta tout ce que Sa Majesté lui avoit dit au Louvre en présence des autres Présidens & des Gens du Roi; & il conclut son Rapport en disant, que la Compagnie étant si clairement informée des ordres & de la volonté du Roi, ne pouvoit se dispenser de s'y conformer. La Déclaration étoit conçue dans ces termes. « Louis, » par la grace de Dieu, Roi de » France & de Navarre; à tous » ceux qui les présentes Lettres » verront: Salut. Lorsque nous pen» sons quelle a été la conduite de » notre très-cher & très-aimé frere » unique le Duc d'Orleans envers » nous, nous ne sçaurions, qu'avec 1642.

1642. » étonnement, nous représenter » toutes les entreprises qu'il a faites contre notre service. Nous » pouvons dire, avec vérité, qu'il » n'y a jamais eu fils de France qui » ait reçu de si grands bienfaits du » Roi son frere, & qui les ait moins » reconnus. Notre amour a toujours » été si grand pour lui, que sa méconnoissance ne nous a jamais » fait perdre la volonté de lui bien » faire, qui a été telle, que lors » même qu'il s'est porté contre notre service, nous l'avons toujours » sollicité de se remettre en son devoir, & n'avons oublié aucuns » moyens pour l'y obliger. Mais » tous ces bons traitemens, qui devoient être autant de liens pour » le tenir étroitement attaché à » nous, n'ont pas eu assez de force » pour l'empêcher de prendre, en » divers tems, parti avec nos plus » grands ennemis, & de fortifier » leurs mauvais desseins. » Elle contenoit un ample détail de tout ce que le Duc d'Orleans avoit fait contre le service du Roi depuis l'an 1626. Le Roi déclaroit ensuite,

qu'il lui pardonnoit le dernier Traité qu'il avoit fait avec le Roi d'Espagne, & qu'il le laisseroit jouir de ses pensions & de son appanage, où il pourroit demeurer librement, à condition qu'il ne paroîtroit point à la Cour sans une permission expédiée en bonne forme. Enfin, il ordonnoit qu'il ne pourroit jamais à l'avenir avoir aucune administration dans le Royaume, ni la Régence pendant la Minorité de ses enfans, dont il le déclaroit incapable, &c. 1642.

Après la mort de Richelieu le Roi forma un Conseil, auquel il admit Mazarin, Chavigny, Desnoyers, le Chancelier Seguier, Boutillier, Surintendant des Finances, Brienne & la Vrilliere, Secrétaires d'Etat. Ce Conseil se tenoit une ou deux fois la semaine; mais le Conseil étroit, où l'on régloit les affaires les plus importantes & les plus secretes, n'étoit composé que des trois premiers, & ils en tenoient tous les jours un avec le Roi.

Se voyant appellés au Ministere après la mort de leur Protecteur,

1642. ils convinrent, que le seul moyen de s'y maintenir étoit d'être unis ensemble ; mais quelque résolution qu'ils eussent prise, la différence de leur caractere, de leurs intérêts & de leur conduite, fit bientôt connoître qu'ils étoient secretement divisés. Mazarin & Chavigny, amis depuis longtems, s'unirent encore plus étroitement dans cette conjoncture. Pour s'insinuer plus facilement dans l'esprit du Roi, ils témoignerent un grand désintéressement, & ils n'affecterent aucun empressement de remplacer le Cardinal dans l'autorité qu'il avoit prise. Ensuite ils penserent à mettre dans leurs intérêts beaucoup de personnes capables de les prôner.

Ils commencerent par faire revenir à la Cour le Commandeur de Souvré, dont le pere avoit été Gouverneur de Louis, & avec lequel le fils avoit été élevé. Il leur parut fort capable de les servir utilement, quoique Richelieu, qui craignoit l'esprit du Commandeur, l'eût éloigné de la Cour depuis le siege de la Rochelle. Souvré, qui n'avoit pas

oublié la maniere de s'insinuer dans l'esprit du Roi, rentre en peu de jours dans une assez grande familiarité avec lui, & cherche à se rendre nécessaire à ceux qui l'ont fait rappeller. 1642.

Le dessein qu'ils avoient pris d'obliger toutes les personnes distinguées par leur naissance & par leur rang, & de penser à la délivrance des Prisonniers & au rappel des Exilés, leur acquit pour amis, ou du moins pour complaisans & pour approbateurs, la plus grande partie des Courtisans.

Le petit Monsieur Desnoyers avoit le même but que les autres, de gagner la confiance de son Maître; mais il tenoit une conduite toute opposée, qui paroissoit mieux réussir; au lieu que Mazarin & Chavigny affectoient la splendeur & l'éclat, & fréquentoient les compagnies, il se tenoit plus à l'écart. Il sortoit rarement de son cabinet; il ne cherchoit point à se faire des amis & des créatures, ni à briller par sa dépense; il ne paroissoit occupé qu'à plaire au Roi. La haute

1642. piété, dont il avoit toujours fait profession, le rendoit agréable à ce Prince, qui passoit des heures entieres à réciter le Bréviaire avec lui. Le Roi l'appelloit ordinairement *le petit bon homme*. Il ne vouloit rien faire sans le consulter; & un jour, Mazarin & Chavigny étant arrivés sans lui dans le cabinet pour tenir Conseil, le Roi s'impatienta de ne le pas voir. Les autres lui ayant dit qu'on pouvoit toujours commencer: *Non non*, dit le Roi, *je veux absolument que l'on attende le petit bon homme*. Ces marques de confiance & de familiarité lui donnerent, dans le commencement, un air de faveur que les autres n'avoient pas. Toute la Cour étoit persuadée qu'il auroit bientôt pris l'ascendant sur eux, & qu'il deviendroit premier Ministre; mais s'il fut assez ambitieux pour aspirer à cette place, il n'eut pas assez de génie, ni assez de bonheur pour y parvenir.

D'ailleurs, il y a toute apparence que Louis, délivré de la dépendance dans laquelle Richelieu l'avoit tenu,

fut bien aiſe de jouir de ſa liberté, & de gouverner par lui-même; car il ne donna cette place à aucun des trois Miniſtres. 1642.

Philippe IV, Roi d'Eſpagne, voulut apparemment ſuivre l'exemple que lui donnoit le Roi de France ſon beau-frere, de ſe paſſer de premier Miniſtre; car, au commencement de cette année, il renvoya le Comte Duc d'Olivarès. 1643.

Diſgrace du Comte Duc d'Olivarès, premier Miniſtre d'Eſpagne.

Eliſabeth de France, Reine d'Eſpagne, ne pouvant plus ſupporter le rigoureux eſclavage dans lequel le Comte Duc & la Ducheſſe ſa femme la retenoient depuis plus de vingt ans. Indignée de la perte du Portugal, de la Catalogne & du Rouſſillon, & de la mauvaiſe éducation que l'on fait donner au Prince Baltazar ſon fils, qui demeure encore à l'âge de quatorze ans ſous la conduite des femmes; Eliſabeth, dis-je, cherchoit depuis long-tems les moyens de faire ôter à Olivarès l'adminiſtration des affaires. Elle forma une forte brigue, composée des ennemis du Comte, & ſe mit à la tête. Elle engagea Marguerite

de Savoye, Duchesse douairiere de
1643. Parme, & ci-devant Vice-Reine de Portugal, de lui aider à dessiller les yeux de Philippe, & à lui faire connoître, que la mauvaise conduite du Comte Duc, & la dureté avec laquelle il avoit traité les Portugais & les Catalans, étoient cause de la révolte de ces Peuples. Les grands Seigneurs joignirent leurs plaintes à celles de la Reine & de la Duchesse. Cependant Philippe ne pouvoit encore se déterminer à se priver de son favori. Enfin le 17 Janvier 1643, ce Prince écrit un billet à Olivarès, lui déclare la résolution qu'il a prise de gouverner par lui-même, le remercie de ses services passés, & lui ordonne de se retirer dans sa maison de Lochechès, à quatre lieues de Madrid. Le Monarque usa d'une grande modération envers son Ministre disgracié, car à la priere de Dom Louis de Haro, neveu d'Olivarès, celui-ci obtint la permission de rester encore trois jours à Madrid, de visiter ses papiers & de brûler ceux qu'il jugeroit à propos. Mais Olivarès ne se pressant pas d'o-

béir, dans l'espérance peut-être de fléchir son Maître & de faire révoquer l'ordre qu'il avoit donné, demeura ençore trois autres jours à Madrid, au-delà de ceux qui lui avoient été accordés. Philippe en étant averti dit, à Dom Louis de Haro, d'un ton courroucé, *cet homme attend-t-il donc qu'on le chasse par les épaules*. Alors le Comte Duc ordonne le 23 Janvier, que trois carosses & ses mulets l'attendent à la porte du Palais. Cependant il sort par une porte secrete, monte dans une méchante voiture tirée par quatre mules & sort de Madrid. Il fit bien de tromper le peuple par cette précaution, car dès que les carosses où il devoit être, selon les apparences, commencerent à marcher, la populace attroupée se mit à les accabler de pierres & d'immondices, & ne cessa de les poursuivre, que lorsqu'elle reconnut qu'Olivarès avoit pris une autre route. 1643.

Les Historiens conviennent qu'Olivarès avoit de grandes qualités, l'esprit vif, capable d'application, & le cœur noble & grand. Il ne fut ja-

mais intéressé & ne chercha point
1643. à accumuler des richesses. Emporté par la colere & par d'autres passions, il commit des fautes énormes. Il poussa la patience des Portugais & des Catalans à bout, & fut cause de leur révolte. Jaloux de faire tout lui seul, il ruina l'autorité des Conseils établis, pour maintenir le bon ordre dans l'administration des affaires de la Monarchie d'Espagne, qu'il laissa dans une fâcheuse situation, dont ses ennemis sçurent bien profiter. On a dit d'Olivarès qu'il fut un habile Ministre, *mais malheureux. Pauvre éloge ; imprudent & malheureux, c'est la même chose*, disoit le Cardinal de Richelieu, *pour bien réussir, il ne faut pas prendre ses mesures trop justes. On doit toujours penser à faire plus qu'on ne projette. Si vous n'avez pas une vue trop longue en apparence, elle se trouvera trop courte en effet.* Le Comte Duc ne devoit-il pas voir que ses projets auroient encore mieux réussi s'il les eût concertés avec plus de prévoyance, & s'il en eût confié l'exécution à des gens plus habiles ;

mais il ne fit jamais que des mauvais choix, & l'on lui imputa toutes les fautes que firent ceux qu'il chargea de ses ordres. 1643.

Si la révolution fut plus grande à la Cour d'Espagne, après la disgrace d'Olivarès, qu'à celle de France, après la mort de Richelieu, cependant la face des affaires fut entierement changée dans celle-ci. Mazarin, Chavigny & des Noyers, voyant que la santé du Roi, qui s'affoiblissoit de jour en jour, lui donnoit peu d'espérance de vivre longtems, penserent chacun à chercher un appui.

Chavigny, s'imaginant avoir rendu au Duc d'Orléans, après son Traité d'Espagne & en d'autres occasions, des services qui devoient lui tenir lieu d'un grand mérite auprès de lui, & que la Reine au contraire le devoit toujours haïr, comme le principal confident de Richelieu, qui l'avoit cruellement persécutée; Chavigny, dis-je, fit pencher Mazarin du côté de Gaston, & ils travaillerent de concert pour le faire revenir à la Cour. L'Abbé de

la Riviere arrive donc à Saint-Ger-
1643. main de la part du Duc d'Orléans, & avec l'aide des deux Ministres, ménage avec tant de dextérité les intérêts de son Maître, qu'on voit revenir Gaston auprès de son frere en fort bonne intelligence, du moins à l'extérieur. Son Altesse Royale se rend à Saint-Germain le 12 Janvier. Il entre dans le cabinet du Roi; il se jette ses à genoux, lui demande pardon de ses fautes passées, le prie de les oublier, & lui fait des protestations d'une constante fidélité. *Il est tems que vos actions répondent à vos paroles*, dit Louis en embrassant le Duc, *si vous persistez dans cette résolution, vous recevrez de moi toutes les marques de bienveillance que vous pouvez attendre d'un bon frere. La suite vous fera connoître que votre plus grand avantage est de vous rendre digne de mon amitié.*

Le vingt-trois Avril, Louis envoya au Parlement une Déclaration, par laquelle il révoquoit celle qui rendoit le Duc d'Orléans incapable d'avoir aucune part à la régence du Royaume, au cas que le

Roi mourût avant que ses enfans eussent atteint l'âge de majorité. 1643.
» La satisfaction que nous avons de » notre très-cher & très-amé frere, » le Duc d'Orléans, disoit Sa Ma- » jesté, nous donne sujet d'espérer » qu'à l'avenir ses actions seront » telles que nous, & après notre » décès notre très-chere & très- » aimée épouse & compagne la Rei- » ne, mere de nos enfans, en au- » rons toute sorte de satisfaction.... » A ces causes, nous avons par ces » Présentes, signées de notre main, » révoqué & révoquons la Décla- » tion du premier Décembre pré- » cédent, &c. « Le Roi consentit encore que la Princesse Marguerite de Lorraine, épouse de Gaston, vînt en France; mais elle ne put se résoudre à entrer dans le Royaume avant la mort du Roi, quoique ce Prince eût un extrême desir de voir sa belle-sœur.

Retour des Exilés & liberté des Prisonniers.

La réconciliation de Louis avec son frere, fut suivie de l'élargissement des prisonniers & du retour d'une partie des Seigneurs exilés ou fugitifs. Mazarin & Chavigny, qui

cherchoient à plaire à tout le monde, solliciterent vivement ces graces ; mais les raisons & les prieres qu'ils employoient pour les obtenir étoient balancées par les remontrances de des Noyers. C'étoit celui des trois Ministres qui soutenoit avec plus de zele, les principes & les maximes de Richelieu. Il représentoit sans cesse à Sa Majesté, qu'il ne falloit rien changer à tout ce qui avoit été fait par l'avis d'un Ministre aussi sage & aussi éclairé que le le Cardinal de Richelieu. Le Roi ne laissa pas d'accorder une partie des graces qu'on lui demandoit ; mais il affecta de témoigner, à ceux qui sortirent de prison, ou qui revinrent à la Cour, qu'on avoit eu raison de les punir.

1643.

Les sieurs de Treville, des Essarts, de la Salle & Tilladet ne tarderent pas à demander leur rappel, ils se flattoient que le Roi, qui les avoit renvoyés malgré lui, seroit lui-même très-empressé de les revoir. Ils ne réflechissoient pas que la réticence que le Roi avoit témoignée pour les éloigner, venoit principa-

lement de la hauteur avec laquelle le Cardinal avoit exigé leur exil; car d'ailleurs leur haine gratuite contre le Cardinal, qui ne les avoit jamais offensés, le desir qu'ils avoient témoigné de s'en défaire par un assassinat, & leurs liaisons avec le Duc d'Orléans & Cinq-Mars, méritoient bien quelque punition. Aussi trouverent-ils plus de difficultés à leur retour qu'ils n'avoient pensé; & lorsqu'ils se présenterent devant le Roi, ils furent reçus avec la plus grande indifférence. 1643.

Les Maréchaux de Bassompierre & de Vitry, & le Comte de Cramail sortirent de la Bastille quelque tems après; mais le premier fut relégué à Tillieres; le second à Château-Villain, & le troisieme dans sa terre de Carmain. Bassompierre voyant qu'après une prison de douze ans, il étoit encore condamné à l'exil, déclara qu'il aimoit mieux rester à la Bastille; mais ses parens & ses amis lui firent comprendre qu'il prenoit un mauvais parti, il consentit enfin de se retirer au Château de Tillieres. On

1643. l'engagea même d'écrire au Roi une lettre de remerciement, qui lui fut présentée par le Comte de Saint-Luc, beau-frere de Bassompierre. Le Roi, après l'avoir lue, dit, *je ne veux point qu'on capitule avec moi, & le Maréchal de Bassompierre est un des premiers qui m'a dit, que je ne devois pas le faire. S'il ne se fut résolu d'aller à Tillieres, je l'aurois laissé à la Bastille, où il se seroit nourri à ses dépens. Je gagne, par leur sortie quarante-cinq mille livres par an. Oui, Sire,* répondit Saint-Luc, *& cent mille bénédictions.*

Le Duc de Saint-Simon & Barradas revinrent à la Cour, mais sans faveur. Le Roi dit, en parlant de Barradas, *nous ne serons pas deux jours sans nous quereller.*

On accorda la même grace à la Duchesse douairiere de Guise, qui fit voir un triste spectacle dans les lieux où elle passa, trainant avec elle les cercueils du Duc son époux & de ses deux fils aînés, morts en exil. Le troisieme, devenu Duc de Guise par leur mort, & le Duc de la Valette, devenu Duc d'Epernon

par le décès de ſon pere, & tous deux condamnés par contumace à perdre la tête, ne revinrent pas ſitôt, ſoit que le Roi fût trop prévenu, ſoit qu'il fallût plus de tems pour annuller les procédures faites contr'eux. 1643.

La Ducheſſe de Vendôme qui, du vivant de Richelieu, avoit été reléguée à Anet, ayant pris d'elle-même la liberté d'en ſortir ſans la permiſſion du Roi, ce Prince lui fit dire, que ſi elle n'avoit pas été femme, il l'auroit fait mettre à la Baſtille, & qu'elle eût à retourner inceſſamment dans le lieu de ſon exil.

L'Evêque de Toulon, qui étoit Conſeiller d'Etat, s'étant trouvé au Conſeil, à côté de M. de Laubardemont, lui reprocha la mort de M. de Thou, dans les termes les plus durs. Celui-ci alla ſe plaindre au Roi à Saint-Germain, & l'Evêque reçut une Lettre de cachet, qui lui ordonnoit de ſe retirer dans ſon Diocèſe. Il écrivit, avant de partir, une lettre très-vive au ſieur des Noyers, qu'il regardoit comme l'unique auteur de ſa diſgrace.

1643. La Reine Anne d'Autriche, à qui le Duc de Beaufort se dévoua particulierement par la suite, lui fit écrire aussi-tôt après la mort de Richelieu, par Cospean, Evêque de Lizieux, de revenir en France. Comme il en étoit sorti de lui-même, il partit d'Angleterre sans prendre de précautions; mais n'osant se montrer à la Cour sans la permission du Roi, qu'il avoit irrité, en refusant de découvrir ce qu'il sçavoit de la conjuration de Cinq-Mars, il vint d'abord à Anet, maison de Cesar de Vendôme, son pere, où il resta sans avoir encore la permission de revenir à la Cour. Le Marquis de la Chastre, nous a donné un portrait singulier de ce Seigneur. *Pour le cœur & la fidélité*, dit-il dans ses Mémoires, *peu de personnes se peuvent comparer au Duc de Beaufort. Je ne dirai pas qu'il ait toute la prudence qui se peut souhaiter, & je suis contraint d'avouer, qu'un peu de vanité & de feu de jeunesse, lui fit commettre à son retour d'Angleterre des fautes considérables. Il se fit des ennemis puissans qui contribuerent beaucoup à sa*

perte, pour s'être laissé trop emporter au dépit & à l'amour. Effectivement il parut avoir la confiance de la Reine Anne d'Autriche au commencement de sa régence, mais il se conduisit si mal, que dès la premiere année il fut enfermé à Vincennes. 1643.

Louis XIII avoit conservé une si haute idée du mérite & de la capacité de Richelieu, qu'il vouloit que ses projets fussent exécutés. Les trois Ministres n'osoient s'écarter des Principes de Gouvernement qu'il avoit établis. Ce fut en vain que les ennemis de la France triompherent & firent des réjouissances de la mort du Cardinal, ils n'en tirerent aucun avantage. Les François continuerent à faire la guerre avec le même succès, & les Espagnols & les Impériaux à se défendre avec la même foiblesse.

Cependant le Roi de Dannemarc crut devoir profiter des changemens arrivés dans le Ministere de France pour solliciter, avec une nouvelle vivacité, l'exécution du Traité préliminaire fait par sa médiation pour l'ouverture du Congrès, dont on

étoit convenu, afin de parvenir à
1643. la paix entre les Puissances belligérantes. Le Cardinal Mazarin & les autres Ministres, à l'exemple du Cardinal de Richelieu, affecterent de témoigner un grand desir pour la paix, quoiqu'ils fussent très-persuadés que le moyen de la rendre avantageuse pour la France étoit de continuer la guerre : ainsi le Roi nomma presque en même tems des Généraux pour commander les armées, & des Plénipotentiaires pour entrer en négociation, conformément au Traité préliminaire.

Le Cardinal Mazarin avoit été autrefois destiné par le Cardinal de Richelieu à l'emploi de premier Plénipotentiaire de France au congrès de Munster, qui avoit été choisi au lieu de la Ville de Cologne ; mais quand il se vit à la tête du Conseil, il sentit tout le danger qu'il y auroit pour lui de quitter la Cour. Il proposa au Roi d'y envoyer le sieur de Chavigny, sous prétexte qu'ayant été Ministre des affaires étrangeres, personne n'étoit plus en état que lui de conduire une négociation de

cette importance. Chavigny eut l'imprudence d'accepter cette commiſſion, mais il y renonça peu de tems après par le conſeil de ſa femme, qui avoit plus d'eſprit que lui, & il fut décidé que le Duc de Longueville iroit à Munſter en qualité de premier Plénipotentiaire, avec le Comte d'Avaux, qui devoit être le ſecond. Chavigny eût mieux fait de garder cet emploi, il n'eût peut-être pas eſſuyé les déſagrémens qu'il reçut à la Cour, d'où il fut renvoyé, pour s'être mal conduit après la mort du Roi. 1643.

Ces réſolutions étoient priſes dans le Conſeil ſecret, qui n'étoit compoſé que du Cardinal Mazarin, & des Sieurs Chavigny & des Noyers. Cependant la ſanté du Roi, qui s'affoibliſſoit tous les jours, attiroit l'attention des Courtiſans. La maladie qu'il avoit eue au ſiége de Perpignan, l'avoit laiſſé dans un état de langueur dont il ne put guérir. Ses forces lui revinrent par intervalles dans les derniers mois de l'année 1642, il les perdit entiérement dans le mois de Février de l'année ſui- Derniere maladie de Louis XIII.

son grand âge & de ses infirmités. Il
1643. avoit quatre-vingt-cinq ans & commençoit à devenir sourd. Le Pere Jacques Dinet, aussi Jesuite, fut nommé pour remplir la place du Pere Sirmond. Il se rendit vers le milieu du mois de Mars au vieux Château de Saint-Germain. Le Roi, pour se mieux disposer à mourir chrétiennement, lui fit une confession générale, & communia le jour de l'Annonciation, avec sa piété ordinaire, & ensuite il se fit transporter au Château neuf de Saint-Germain, où il demeura jusqu'à sa mort. Il étoit si foible, que lorsqu'il se promenoit dans sa galerie il falloit [illegible] toujours deux hommes [illegible] pour le soutenir, & quand il avoit fait vingt pas, il étoit obligé de se reposer. Il ne laissa pas d'assister tous les jours au Conseil, & de travailler avec ses Ministres. Il employoit le reste du temps à écouter les messes & les prieres [illegible], & [illegible] des livres de piété. Il avoit de fréquens entretiens avec son Confesseur, & lui demandoit

toujours

ſouvent s'il étoit content de lui. Il lui témoigna un jour un deſir extrême de ne rien laiſſer ſur ſa conſcience, qui pût lui cauſer le moindre ſcrupule. Le Pere Dinet profita de cette ouverture, pour lui repréſenter qu'il agiroit en Roi Très-Chrétien, ſi pour l'édification & la ſatisfaction publique, il déclaroit à tout le monde, de vive voix ou par écrit, qu'il mouroit avec un ſenſible regret du traitement rigoureux qu'il avoit fait ſouffrir à la feue Reine ſa mere. » Vous avez raiſon, » lui dit le Roi, j'ai toujours eu du » ſcrupule de la conduite que j'ai » tenue à l'égard de la Reine ma » mere ; j'en demande pardon à » Dieu & à elle même. J'ordonne- » rai à Chavigny, que j'ai chargé » de mettre par écrit mes dernieres » volontés, d'exprimer dans mon » teſtament la douleur que j'en reſ- » ſens, dans des termes qu'il aura » ſoin de concerter avec vous, & » je veux que toute la France & » toute l'Europe en ſoient infor- » mées. A l'égard des Officiers » qui ont ſervi ma mere, dans le 1643.

1643. » tems de ses malheurs, ils seront
» payés de tout ce qui leur est dû,
» & tous les legs qu'elle leur a faits
» par son testament seront acquit-
» tés.

Le Pere Dinet prit encore la liberté de lui representer qu'il devoit rendre justice à plusieurs de ses Sujets, dont les uns étoient en prison & les autres en exil, dans les Pays étrangers, ou dans les Provinces de son Royaume; qu'il y en avoit parmi eux qui patissoient pour avoir été punis sans être coupables, & que l'on regardoit comme des victimes sacrifiées à la haine de leurs ennemis. Il répondit qu'il alloit donner les ordres pour les contenter; & il fit rappeller tous les exilés, qui se hâterent de revenir à la Cour dans l'esperance d'y voir une prochaine revolution.

Les Maréchaux de Bassompierre & de Vitri, le Duc & la Duchesse d'Elbeuf avec leurs enfans, la Duchesse de Guise avec sa fille & ses deux fils, Manicamp, Beringhen, le Duc de Bellegarde, le Duc & la Duchesse de Vendôme, les Ducs

de Mercœur & de Beaufort, & tous les autres revinrent successivement dans les derniers jours du mois d'Avril, à l'exception de Madame de Chevreuse & du Garde des Sceaux de Châteauneuf, contre lesquels le Roi étoit extrêmement prévenu. 1643.

La Cour devint fort nombreuse & l'on n'y étoit occupé que de la maladie du Roi, & du changement qui devoit bien-tôt arriver dans le gouvernement. Chacun s'empressoit de faire sa Cour à la Reine & de rechercher sa protection. Elle la promettoit à tout le monde sans découvrir à personne ses véritables sentimens. L'Evêque de Beauvais, son grand Aumônier, paroissoit avoir toute sa confiance. Les Courtisans venoient assurer de leur zele & de leur attachement pour les intérêts de la Reine. Voici le portrait que la Châtre & la Rochefoucaut font de ce Prélat, qui se vit par la suite premier Ministre, & ne sçut se soutenir qu'environ quinze jours dans un si grand emploi. » La Reine, dit le premier, ne pouvoit

Mémoires de la Chatre & de la Rochefoucaut.

1643. » mieux choisir pour la fidélité, ni » guere plus mal pour la capacité, » le Prélat n'avoit pas la tête assez » forte pour une telle place... C'est » un homme d'une grande probité » & désintéressé pour le bien, mais » fort ambitieux, comme sont » tous les dévots. Se voyant dési- » gné pour être premier Ministre, » tout le monde lui faisoit ombra- » ge. C'étoit, dit la Rochefoucaut, » le seul des serviteurs de la Reine » que le Cardinal de Richelieu avoit » trop méprisé pour l'ôter d'auprès » d'elle; par son assiduité auprès de » la Reine, il trouva le moyen d'y » détruire tous ceux qu'elle consi- » déroit «.

Il se formoit en même-tems à la Cour plusieurs partis en faveur de la Reine, pour lui assurer la Régence & en écarter le Duc d'Orléans. D'un autre côté, cette Princesse faisoit ses efforts pour dissiper les préjugés que le Roi, son époux, avoit conçus, ou qu'on lui avoit inspirés contr'elle. *J'ai sçu de Chavigny même*, dit le Duc de la Rochefoucaut dans ses Mémoires, *qu'é-*

tant allé trouver le Roi de la part de la Reine, pour lui demander pardon de ce qu'elle avoit jamais fait, & même de ce qui lui avoit déplu dans sa conduite, le suppliant particulierement de ne croire point qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ni qu'elle eût trempé dans le dessein d'épouser Monsieur, après que Chalais auroit fait mourir le Roi. Ce prince répondit à Chavigny sans s'émouvoir : *En l'état où je suis je dois lui pardonner, mais je ne puis la croire.* 1643.

Depuis la retraite du sieur des Noyers, le Cardinal Mazarin étoit celui des Ministres qui paroissoit avoir le plus de crédit auprès du Roi. Après de longues délibérations, il vint enfin à bout de fixer les irrésolutions de ce Prince, en lui proposant de faire enregistrer au Parlement une Déclaration signée par la Reine & par Monsieur, dans laquelle, en donnant à cette Princesse la qualité de Régente, on limiteroit tellement son pouvoir, qu'il lui seroit impossible d'en abuser. Le Roi ayant approuvé cette ouverture, la déclaration fut dres-

1643. sée avec toutes les précautions que l'on put imaginer, pour ne laisser à la Reine que le titre de Régente, dont on lui ôtoit toute l'autorité. En voici les principaux articles : 1°. Que la Reine seroit Régente du Royaume ; 2°. que Monsieur seroit Chef du Conseil & Lieutenant Général du Roi mineur, sous l'autorité de la Reine Régente ; 3°. qu'en l'absence du Duc d'Orléans, le Prince de Condé seroit aussi Chef du Conseil, & que le Cardinal Mazarin occuperoit la même place en l'absence de Monsieur & du Prince de Condé ; 4°. qu'après la Reine & Monsieur, le Conseil de Régence seroit composé du Prince de Condé, du Cardinal Mazarin, des sieurs Seguier, Chancelier de France, le Bouthillier, Surintendant des Finances, & de Chavigny, Secrétaire d'Etat ; 5° que toutes les affaires de la guerre, de la paix & des finances, seroient décidées par ce Conseil à la pluralité des voix ; 6°. que la Reine seroit obligée de prendre l'avis du Conseil, pour nommer aux Charges de la Couronne, aux prin-

cipaux emplois de la guerre, au gouvernement des Places frontieres & autres dignités importantes; 1643.
7°. qu'elle disposeroit des Bénéfices par l'avis du Cardinal Mazarin, jusqu'à la majorité du Roi.

Le Cardinal Mazarin faisoit avertir la Reine par l'Evêque de Beauvais de tout ce qui se passoit dans le Cabinet, elle fut informée de tous les articles de la Déclaration, longtems avant qu'elle devînt publique. Le Cardinal chargea l'Evêque d'assurer cette Princesse de sa part, qu'il n'étoit point l'auteur de cette Déclaration; qu'il avoit fait tout son possible pour engager le Roi à la nommer Régente avec un pouvoir illimité; mais que Sa Majesté s'étoit toujours obstinée à vouloir que l'on y mît des restrictions, qui ne lui laissoient qu'une ombre d'autorité; qu'il avoit cru lui rendre un service essentiel, en déterminant le Roi à lui donner le titre de Régente; que lorsqu'il seroit mort, elle se feroit aisément rétablir dans tous les droits qui y sont attachés, & qu'il se croiroit heu-

1643. reux de pouvoir y contribuer ; qu'en attendant, il lui conseilloit de paroître contente des dispositions du Roi, & de ne faire aucune difficulté de signer la Déclaration.

Chavigny, moins habile que Mazarin, ne se conduisit pas aussi prudemment avec la Reine. Pendant que l'on délibéroit sur cette affaire dans le Conseil étroit, il eut l'imprudence de lui dire un jour, *qu'elle prît bien garde à ce qu'elle promettoit d'observer, parce que la Déclaration, que l'on préparoit, devoit être irrévocable, & aussi difficile à détruire que la Loi Salique.* La Reine, qui prétendoit avoir la Régence avec un pouvoir absolu, lui sçut très-mauvais gré de ce discours : elle résolut de se servir du Cardinal Mazarin & d'éloigner Chavigny, auquel, après la mort du Roi, elle donna des preuves que cette Déclaration étoit plus facile à détruire que la Loi Salique, & le renvoya.

Le Cardinal Mazarin avoit sçu gagner presque tous ceux qui paroissoient avoir le plus de part à la confiance d'Anne d'Autriche, tels

que le Nonce Grimaldi, l'Evêque de Beauvais, les Marquis de Liancourt & de Mortemar, Beringhen, Mylord Montaigu, & le Pere Vincent de Paule, Fondateur de la Congrégation de Saint Lazare, qui ne cessoient de lui vanter la capacité, les lumieres, la douceur & la modération de ce Cardinal. Elle commença dès-lors à le regarder comme un Ministre dont elle ne pouvoit se passer, au moins dans les premieres années de sa Régence. 1643.

Le Roi, s'étant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire la nuit du 19 au 20 d'Avril, craignit de différer plus longtems à publier la Déclaration sur la Régence du Royaume. Le Parlement eut ordre d'envoyer une Députation solemnelle à Saint-Germain; & tous les Présidens à Mortier y arriverent le 20 Avril à deux heures après-midi, avec deux Conseillers de chaque Chambre & les Gens du Roi. Ils trouverent le Chancelier dans l'anti-chambre, qui leur dit que le Roi, prévoyant les suites de sa maladie, avoit fait expédier une Déclaration pour régler la forme

1643. du Gouvernement pendant la Minorité de son Successeur, au cas que Dieu disposât de sa personne; que l'intention de Sa Majesté étoit, que cette Declaration fût portée le lendemain au Parlement pour y être enregistrée & publiée, & que Monsieur assisteroit à cette ceremonie. Le Chancelier ajouta, que Sa Majesté vouloit encore que la Déclaration fût lue & publiée à l'Audience immediatement après l'enregistrement: & qu'afin d'en assurer davantage l'execution, il alloit la faire signer à la Reine & à Monsieur, avec serment d'en observer inviolablement tous les articles, en présence des Princes, Ducs, Pairs, Ministres, Officiers de la Couronne & autres Grands du Royaume, qui étoient actuellement assemblés dans la Chambre de Sa Majesté. Il y entra aussi-tôt tenant cette Declaration à la main: les Deputés du Parlement demeurerent dans l'anti-chambre. La Declaration ayant été lue, le Chancelier la présenta au Roi qui étoit dans son lit, dont tous les rideaux étoient ouverts, il la signa,

& il écrivit au bas, de sa propre main, les paroles suivantes : *Ce que dessus est ma très-expresse & derniere volonté que je veux être exécutée.* Elle fut signée ensuite par la Reine & par le Duc d'Orleans, qui firent serment de n'y point contrevenir, & par les Secrétaires d'Etat. 1643.

Quand cette cérémonie fut achevée, les Députés du Parlement furent introduits dans la Chambre du Roi. Ce Prince, qui paroissoit fort abattu, leur adressant la parole, dit d'un ton assez ferme : *J'ai réglé les affaires de mon Royaume, au cas qu'il plaise à Dieu de disposer de ma personne ; c'est la seule satisfaction que je puisse avoir en mourant. Monsieur mon frere portera au Parlement une Déclaration, où j'explique mes volontés, je veux qu'elle soit exécutée.*

Le Premier Président s'étant approché du Roi, l'assura, au nom de toute la Compagnie, qu'il pouvoit compter sur son obéissance. Ayant repris la parole, il ajouta, qu'il pardonnoit à ceux des Officiers de son Parlement qu'il avoit exilés, & dont les Charges avoient été sup-

primées ; qu'il vouloit qu'ils fussent
1643. rétablis, & qu'il espéroit que son Parlement le serviroit avec affection.

Le Chancelier remit la Déclaration entre les mains des Gens du Roi, & le lendemain 21 Avril, elle fut enregistrée & ensuite publiée à l'Audience du Parlement, toutes les Chambres assemblées, & présidées par le Chancelier en présence de Monsieur, du Prince de Condé & d'un grand nombre de Ducs & Pairs. Le Dauphin fut baptisé le même jour, à six heures du soir, dans la Chapelle du Château de Saint-Germain. Le Roi fit l'honneur au Cardinal de Mazarin, de le choisir avec la Princesse de Condé, pour tenir sur les Fonts l'Héritier présomptif de la Couronne.

Le Roi envoya encore trois autres Déclarations au Parlement, qui furent enregistrées le 23 Avril. Par la premiere, il rétablissoit tous les Magistrats qu'il avoit exilés, & dont il avoit supprimé les charges en 1641 ; par la seconde, il ordonnoit que celle du premier Décembre de

l'année précédente, qui déclaroit Monsieur incapable d'avoir jamais aucune administration dans le Royaume, fût retirée des Registres & mise entre les mains du Chancelier pour être cancellée; & par la troisiéme, il supprimoit à perpétuité les charges de Connétable & de Colonel Général de l'Infanterie; afin d'ôter aux Princes du Sang & aux Grands du Royaume toute espérance de les posséder, & d'acquérir, en les obtenant, une autorité dangereuse dans un tems de Minorité. 1643.

La fievre lente qui consumoit Louis XIII, lui laissoit de tems en tems quelques bons intervalles, dont il profita pour nommer aux Evêchés & aux autres Bénéfices vacans, par l'avis du Cardinal Mazarin, du sieur de Chavigny & du Pere Dinet, qui furent enfermés pendant trois après-dînées dans sa Chambre, pour travailler à cette nomination. Il ne songeoit plus qu'à faire des graces. *Ecrivez*, dit-il au sieur de Chavigny, *à ces bons Prélats qui ont été chassés de Mantes, que je suis fâché de la peine qu'ils ont souf-*

1643. *ferte contre ma volonté, & que je me recommande à leurs prieres.* Ils reçurent chacun une Lettre de cachet, datée du 25 Avril, par laquelle le Roi leur mandoit, qu'ayant reconnu qu'ils n'avoient eu aucune mauvaise intention contre son service, & qu'ils tenoient dans l'exercice de leurs fonctions une conduite pleine d'édification, il leur accordoit la permission de le venir trouver quand ils voudroient, & d'aller par-tout ailleurs où ils seroient appellés pour le bien de leurs affaires particulieres & de celles de leurs Diocèses.

Quoiqu'il eût donné son consentement au mariage de Monsieur avec la Princesse Marguerite de Lorraine, cette affaire n'étoit pas encore terminée : il résolut de la finir; & non content d'accorder à son frere les passeports nécessaires pour faire venir cette Princesse en France quand il jugeroit à propos, il signa le 5 Mai un acte, par lequel il donnoit un nouveau consentement à leur mariage, à condition qu'il seroit célebré dans le Royaume avec toutes les formalités qui seroient jugées nécessaires.

Le Roi devenoit de jour en jour si pâle & si défait, que l'on croyoit à tout moment qu'il alloit rendre le dernier soupir; on se pressa de lui donner l'Extrême-Onction. Cependant il se soutenoit encore, & il y avoit des jours où il sembloit reprendre un peu de forces: il retomboit ensuite dans un accablement, qui lui permettoit à peine de prendre quelque nourriture. Il communia encore le 12 Mai pour la derniere fois. Il fit approcher de lui la Reine & le Duc d'Orleans, prit leurs mains, & les mettant l'une dans l'autre, il exigea qu'ils se promissent réciproquement de vivre en bonne intelligence après sa mort, & d'avoir soin de ses deux fils; & ensuite il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort. Le 14, se sentant près de sa fin, il redoubla ses prieres avec les sentimens de la piété la plus vive. Il demandoit souvent aux Médecins combien il avoit encore de tems à vivre: *Tâtez-moi le poulx*, dit-il au sieur Seguin, *& dites-moi, je vous prie, jusqu'à quelle heure vous croyez que je puisse aller; mais tâtez-le bien*, 1643.

car je serai bien aise de le sçavoir au
43. *vrai.* Seguin, après avoir tâté son poulx, lui dit froidement : *Sire, Votre Majesté peut encore vivre deux ou trois heures au plus. Hé bien, mon Dieu*, reprit le Roi, *j'y consens, votre volonté soit faite.* Ensuite, adressant la parole aux Ecclésiastiques qui étoient autour de son lit, il ajouta: *Prions Dieu ; voilà*, dit-il à l'Evêque de Meaux, *un de mes livres, où les prieres de l'agonie sont marquées.* Aussi-tôt la Reine, le Duc d'Orleans, le Prince de Condé, les Ducs, les Seigneurs, & tous ceux qui étoient dans la Chambre se mirent à genoux. L'Evêque de Meaux commença les prieres. Le Roi y répondoit d'une voix foible & mourante; & quand elles furent achevées, le Duc d'Orleans & le Prince de Condé obligerent la Reine à se retirer, & ils la conduisirent dans son appartement. A une heure après-midi, le Roi perdit entierement l'usage de la parole, & il expira le 14 Mai, jour de l'Ascension, à deux heures & un quart, dans la quarante-deuxieme année de son âge, après

avoir régné trente-trois ans accomplis. On remarqua qu'il étoit mort le même jour du mois de Mai, & presqu'à la même heure que son pere Henri le Grand. 1643.

Dès qu'il eut rendu le dernier soupir, le Prince de Condé prêta le serment pour la charge de Grand Maître de la Maison du Roi, entre les mains du jeune Prince qui n'avoit que quatre ans & huit mois; & quelques heures après, le Duc de Nemours & le Maréchal de Vitry eurent ordre d'assister le lendemain à l'ouverture du corps du feu Roi, qui devoit se faire, suivant l'ancien usage, en présence d'un Prince, d'un Officier de la Couronne, & d'un des premiers Gentilshommes de la Chambre.

On lui trouva les poumons adhérens aux côtes, les intestins ulcérés, un petit abscès dans le mesentere, & dans l'estomach une boulle pleine de vers, dont il y en avoit un beaucoup plus gros que les autres.

Telle fut la fin de Louis XIII, surnommé le Juste, Roi de France &

de Navarre, fils & pere de deux des plus grands Rois de la Monarchie Françoise.

Ce Prince avoit beaucoup de bonnes qualités, qu'il ne put faire valoir avec éclat, parce que la Reine sa mere avoit négligé de lui faire donner une éducation convenable à sa naissance. Elle affecta de laisser languir sa jeunesse dans des occupations puériles & peu dignes de son rang, qui empêcherent son genie de se développer.

Henri IV, dont le dessein étoit de veiller lui-même à l'éducation du Prince son fils, lui avoit donné pour Gouverneur Gilles de Souvré, Gentilhomme de mérite, dont il vouloit récompenser la fidélité, mais qui n'avoit pas assez de lumieres pour présider à une éducation de cette importance.

Il lui donna pour Précepteur Louis Vauquelin Desyveteaux, homme fort instruit; mais l'envie & la jalousie de quelques particuliers, lui firent ôter, un an après la mort de Henri IV, cette place, qu'il remplissoit avec assez d'approbation;

& peut-être trop au gré de Marie de Médicis. Nicolas le Fevre, homme distingué par sa science & par sa piété, lui succéda. Le Fevre mourut un an après, & Fleurance Rivaut, habile Mathématicien, dit-on, qui étoit Sous-Précepteur, fut nommé Précepteur en chef.

Louis XIII apprit assez peu de Latin; il en sçavoit cependant assez pour entendre celui de l'Ecriture Sainte. Il en tiroit divers passages, dont il composoit, avec le Pere Caussin son Confesseur, des petits Offices pour son usage, pour les principales fêtes de l'année & sur des dévotions particulieres. Il en avoit un assez grand nombre qu'il fit imprimer au Louvre en 1640.

On ne voit pas qu'il fût instruit de l'Histoire, pas même de celle de France. C'est cependant la science la plus utile à un Prince, parce qu'elle lui apprend à connoître les hommes, & sur-tout le caractere de la Nation qu'il doit gouverner. Gomberville, dans son Livre de la Doctrine des Mœurs, dit que Louis XIII n'aimoit pas la lecture, parce

qu'on lui donna d'abord à lire l'Histoire de France par Fauchet; ce qui ne fait pas l'éloge du goût de ses Précepteurs.

Louis XIII donna souvent des preuves de son courage, mais il étoit sans chaleur & sans éclat; il est vrai qu'il eut peu d'occasions d'en faire usage. Il sçavoit les regles de l'Art Militaire. Il entendoit fort bien les fortifications & les attaques des Places. Il connoissoit le mérite de tous ses principaux Officiers. Il se faisoit instruire exactement de leurs belles actions, & il étoit attentif à récompenser ceux qui se distinguoient. Sous son Regne, la faveur ne procura jamais à personne aucun des principaux grades militaires; & ils furent presque les seules graces dont il se réserva la disposition.

Il connoissoit parfaitement les talens de ses Ministres, & il sçavoit les apprécier à leur juste valeur: un grand Prince est celui qui sçait les employer à propos pour le bien de son Etat. Si ce fut par les impulsions de Marie de Médicis, & pres-

que malgré lui, que Louis XIII mit à la tête de ses affaires le Cardinal de Richelieu, qu'il ne connoissoit pas encore, il fut bientôt convaincu de toute l'étendue de ce beau génie, & de la différence qu'il y avoit entre lui & ceux qui l'avoient précédé dans le maniement des affaires : aussi lui rendit-il toute la justice qu'il méritoit, & le protégea-t-il hautement contre ceux que l'envie, la jalousie & le desir de gouverner rendirent ses ennemis. Mazarin, dont il avoit éprouvé le mérite, fut de son choix, lorsque pour le mettre à la tête des affaires, il lui donna la préférence sur Chavigny & des Noyers. Il n'avoit reconnu dans ceux-ci qu'un mérite subalterne, fort utile à la vérité dans plusieurs occasions, parce qu'ils étoient conduits par le génie de Richelieu. Ils étoient de ceux dont parle Tacite, *pares negotiis neque suprà*, c'est-à-dire bons pour les emplois dont ils étoient chargés, mais trop bornés pour aller au-delà. Quoiqu'après la mort de Richelieu, Louis eût paru distinguer des Noyers des deux autres,

celui-ci ayant voulu faire l'important, fut renvoyé. *Le petit bon homme*, dit un jour ce Prince à ses Courtisans, *semble me menacer de vouloir se retirer, quand je ne suis pas de son avis ; je laissois prendre ce ton là au Cardinal de Richelieu, parce que je n'aurois jamais pu trouver un Ministre capable de le remplacer ; mais pour des Noyers, j'en trouverai cent qui vaudront autant que lui.*

Il étoit discret jusqu'à la dissimulation, & il étoit impossible de le pénétrer. Il connoissoit parfaitement toute l'étendue de son pouvoir, mais sa timidité naturelle l'empêchoit souvent d'en user. Si l'autorité presque sans bornes qu'il laissa, pour ainsi dire, usurper par le Cardinal de Richelieu, fit la gloire de son Regne, elle obscurcit en même tems le mérite de sa personne. On ne le regarda jamais comme un grand Roi, parce qu'il avoit un grand Ministre ; cependant sa fermeté inébranlable à le soutenir contre sa propre inclination, est une marque de sagesse, de discernement, & peut-être de grandeur d'ame, qui fait hon-

ſeur à ſa mémoire. Il n'étoit pas aveugle ſur les défauts de ſon Miniſtre, mais il aimoit mieux les ſupporter, que de ſe priver des avantages qu'il retiroit de ſes talens. Content de lui faire ſentir de tems en tems, qu'il étoit ſon Maître, il cédoit preſque toujours à la ſupériorité de ſes lumieres ; mais Richelieu n'en faiſoit uſage, qu'en le perſuadant par la juſteſſe de ſes raiſonnemens ; ce qui étoit une preuve du bon ſens de ce Prince, à qui il ne manquoit que d'avoir une plus grande connoiſſance des affaires. Ceux qui l'accuſent de n'avoir fait aucun uſage de ſon Autorité Royale, ſont obligés de reconnoître, que c'eſt par ſon Regne qu'elle a été le plus ſolidement établie, parce qu'il ſçut au moins la confier à l'homme du monde le plus capable de la faire reſpecter.

Sobre, réglé dans ſes mœurs, il étoit ennemi du faſte & de la dépenſe. Indifférent pour les plaiſirs bruyans, il ne connoiſſoit que celui de la chaſſe ; & lorſque le mauvais tems, ou quelque maladie ne lui

permettoit pas de le prendre, il se renfermoit seul dans son cabinet, où il s'occupoit à dessiner, à peindre, ou à composer de la Musique. Il faisoit quelquefois des portraits fort ressemblans, & il mit un jour en Musique l'Office des Ténebres, qu'il fit ensuite exécuter le Mercredi Saint.

Quand il donnoit audience aux Ambassadeurs, il leur parloit ordinairement avec beaucoup de justesse & de dignité.

Il eut toujours de bonnes inclinations & des principes de vertu & d'équité. Il vouloit que la justice fût exactement rendue. Naturellement sévere, il reprenoit avec force ceux qui s'écartoient de leur devoir, & il vouloit qu'ils fussent punis. S'il porta quelquefois la sévérité trop loin, c'est que faute d'éducation, il n'étoit pas assez instruit pour sçavoir que la véritable vertu consiste entre les deux extrêmités du vice, & que la juste sévérité doit tenir le milieu entre l'excessive rigueur & la trop grande indulgence.

Si l'on lui a reproché de n'avoir pu

pu se passer de Favoris, on ne le blâmera jamais de s'être laissé gouverner par eux; car on ne doit pas regarder comme tel Richelieu, dont il connoissoit tout le mérite. Naturellement sérieux & mélancolique, il avoit besoin de déposer, dans le sein de quelqu'ami, ses peines, ses chagrins & ses embarras; c'est pourquoi il étoit sensible aux charmes de l'amitié. Il paroît que les Favoris, auxquels il donna sa confiance, ne la méritoient pas, ou ne sçurent pas la conserver. Lorsqu'il les avoit une fois éloignés, ils étoient oubliés pour toujours; & il y a lieu de croire qu'il ne les renvoyoit qu'après avoir éprouvé, que, guidés seulement par leur intérêt & par leur ambition, ils n'étoient pas dignes de la confiance dont il les avoit honorés.

Si Souvré & les autres Instituteurs de Loüis XIII avoient voulu, s'ils avoient été capables, ou si l'on ne les eût pas empêché de cultiver avec soin les germes du jugement dont la nature l'avoit doué, ils auroient rendu un grand service à leur

Prince & à leur Patrie. Cependant, comme il avoit naturellement beaucoup de bon ſens, l'habitude qu'il avoit contractée de travailler continuellement avec un auſſi beau génie que Richelieu, lui avoit fait acquérir de grandes lumieres ſur le gouvernement de ſon Etat ; & l'on peut préſumer que, s'il eût vécu plus longtems, il auroit véritablement régné ſeul après la mort de Richelieu.

Fin du Tome quatrième & dernier.

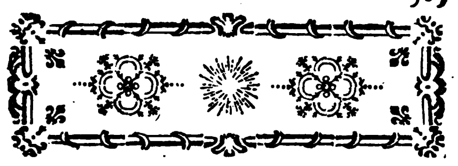


TABLE DES MATIERES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

J.

L.

Thomas

M.

P

[illegible] de France & de [illegible]

[illegible] Archevêque de Bordeaux, [illegible]

[illegible]

T.

V.

